



Date de dépôt : 10 juin 2025

Rapport

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels de
l'Etat de Genève pour l'année 2024**

Rapport de Laurent Seydoux (page 3)

Projet de loi (13611-A)

approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu les états financiers individuels de la République et canton de Genève pour l'année 2024,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

Les états financiers individuels pour l'année 2024, présentés en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont approuvés :

- l'excédent final de revenu au titre de l'année 2024 est nul ;
- les fonds propres au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2 019 millions de francs.

Art. 2 Réserve conjoncturelle

La réserve conjoncturelle n'est ni dotée, ni utilisée au titre de l'année 2024. Elle s'élève à 1 000 millions de francs au 31 décembre 2024.

Art. 3 Crédits supplémentaires

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2024, selon la liste présentée en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

Rapport de Laurent Seydoux

La commission des finances sous la présidence de M. Jacques Béné a examiné le projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 28 mai 2025. Les états financiers individuels à proprement parler ont également été abordés en commission, le 2 avril 2025.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, et les collaborateurs du département des finances suivants : M^{mes} Aicha Laatiki, cheffe du service des états financiers, et Adriana Jost, directrice de la trésorerie générale, MM. Pierre Béguet, directeur général des finances, Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, Pierre-Emmanuel Beun, directeur financier et comptabilité, David Miceli, économiste, Yves Fornallaz, directeur du budget, Matthias Bapst, chef du service investissements, et pour la partie charges de personnel et bilan social MM. André Vuichard, directeur, et Yann Schorderet, économiste adjoint.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M^{me} Emilie Gattlen a pris les procès-verbaux des 2 avril et 28 mai 2025. Qu'ils en soient remerciés.

Introduction

Au vu de la difficulté de relater de manière réellement distincte les débats sur les nombreux sujets abordés lors de l'examen des comptes et de la gestion 2024, l'essentiel des travaux de la commission (et en particulier les auditions des départements) est relaté dans le rapport sur le PL 13610 approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2024.

Dans ce rapport, l'auteur synthétisera les débats relatifs aux états financiers individuels de l'Etat de Genève. En ce qui concerne les comptes consolidés, le lecteur se référera au rapport sur le PL 13612.

Les présentations du département des finances et des ressources humaines sur les thèmes transversaux se trouvant en annexe donnent une image synthétique très claire de la question, à laquelle il est fait référence.

Etats financiers individuels 2024 (tome 1)

Audition de M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, de M^{me} Aicha Laatik, cheffe du service des états financiers, de M. Pierre Beguet, directeur général des finances, et de M. Pierre-Emmanuel Beun, directeur financier et comptabilité

M. Beun précise que les états financiers se composent de cinq tableaux et d'une annexe. Le premier tableau est le compte de résultat. Il se divise en deux parties : le résultat net (résultat IPSAS), puis les instruments de politique budgétaire (tels qu'inscrits dans la LGAF). On peut constater que l'amortissement de la réserve budgétaire est de 101 millions de francs, et que l'excédent avant affectation du résultat se monte à 541 millions. Ce dernier chiffre est celui sur lequel le Conseil d'Etat communique, qui peut être comparé au déficit prévu au budget, de 48 millions. Vient ensuite l'affectation du résultat ; le Conseil d'Etat a décidé d'affecter l'entier de cet excédent de revenu à la réserve budgétaire, ce qui donne un excédent final à 0.

Le tableau suivant est le compte d'investissement, qui reflète tous les investissements qui transitent par le patrimoine administratif. C'est un compte de flux. Le tableau des flux de trésorerie permet d'expliquer la variation de la dette, l'évolution des liquidités. Il affiche une baisse de 166 millions.

M^{me} Fontanet souligne que ce point est important. La question revient souvent de savoir pourquoi des amortissements sont faits, et pourquoi on n'utilise pas cet argent pour diminuer la dette, et la réponse est là.

M. Beun indique que le tableau suivant est le bilan. A l'actif du bilan se trouve la trésorerie, avec actuellement 179 millions de francs, et tout ce qui est en lien avec le patrimoine administratif et financier, pour un total de plus de 17 milliards. Au passif, on trouve les engagements, les dettes, ainsi que les emprunts, qui sont séparés en deux : les emprunts courants (dus sous un an) et non courants (dus après un an). La même séparation se retrouve pour les engagements de prévoyance. Sous un an, il est prévu de payer 101 millions et, à plus long terme, 3,4 milliards. Viennent enfin les fonds propres, qui comprennent la réserve conjoncturelle et la réserve budgétaire.

Le dernier tableau est la situation nette, qui est un document exigé par les normes comptables.

Comme susmentionné, le Conseil d'Etat a décidé d'affecter les 541 millions d'excédent de revenu à la réserve budgétaire. C'est un amortissement comptable, qui donne un résultat final nul. Ce montant vient reboucher le trou de la réserve budgétaire. Pour rappel, lorsque l'Etat s'est engagé à recapitaliser ces caisses, un trou a été créé, que chaque amortissement permet de reboucher.

M^{me} Fontanet explique que cela renforce les fonds propres de l'Etat.

M. Beun ajoute que la réserve conjoncturelle, elle, reste stable. Les fonds propres s'élèvent maintenant à 2 milliards, ce qui est conséquent, surtout au vu de l'historique.

M^{me} Fontanet précise que, avant l'année dernière, les fonds propres étaient encore négatifs.

M. Beun indique qu'il donnera quelques explications pour bien comprendre le fonctionnement de la réserve budgétaire, en se concentrant sur la CPEG uniquement.

Le montant à recapitaliser, à charge de l'Etat, est de 5,2 milliards. Habituellement, quand un montant est à prendre en charge, le Conseil d'Etat propose un crédit supplémentaire, qui doit être autorisé par le parlement, puis le montant est payé rapidement, après avoir été inscrit au bilan temporairement. Dans ce cas précis, ce n'était pas possible, en raison de l'importance du montant. Il a donc été décidé que ce montant à recapitaliser serait étalé sur 40 ans (soit environ 100 millions par an). A côté de cela, il y a un montant à payer. Dans la mesure où il était compliqué pour l'Etat de payer 5 milliards d'un coup, il fallait qu'il y ait un échange avec la caisse, ce qu'on appelle le prêt simultané, qui serait remboursé lui aussi sur 40 ans, avec éventuellement des remboursements supplémentaires si les conditions de marché s'y prêtaient. En d'autres termes, dans le cas de la réserve budgétaire, on amortit en charges, mais on peut amortir davantage si on a des bénéfiques aux comptes, sous forme d'affectation de résultat. Le remboursement financier, pour payer la caisse et lui fournir l'argent promis, se fait, si l'Etat veut payer plus, selon les conditions de marchés. Le prêt simultané est à 1,75%. En conséquence, si l'Etat doit s'endetter à plus de 1,75% pour effectuer des versements supplémentaires, ce n'est pas forcément intéressant. En revanche, si les taux d'intérêt sont plus bas, il peut valoir la peine de s'endetter davantage auprès des marchés financiers pour payer moins d'intérêts in fine.

M^{me} Fontanet souligne que, au moment où le prêt simultané a été conclu, le taux d'intérêt de 1,75% était très intéressant. Aujourd'hui, il ne l'est plus autant. Ainsi, augmenter la dette de l'Etat pour rembourser la dette vis-à-vis de la CPEG est intéressant, puisque l'intérêt accordé par une banque serait inférieur à 1,75%.

Un député (PLR) relève que le taux de 1,75% correspond au taux d'intérêt technique de la CPEG. Cela veut dire qu'une augmentation du taux aurait un impact sur le prêt, à moins qu'il ne soit fixe.

M. Béguet indique que le taux est fixe. Il a été fixé au moment de la recapitalisation.

M. Beun explique le graphique de gauche de la slide n° 8. Comme indiqué, la réserve budgétaire est un peu inférieure à 5,2 milliards, en raison d'une provision de 446 millions comptabilisée à l'époque. Cela permet d'arriver à 4,753 milliards, soit 119 millions par an sur 40 ans. C'est la base de laquelle on est parti en 2020 (en bleu sur le graphique).

A partir de 2022, des excédents de revenu importants ont permis de faire des amortissements supplémentaires. Cette année-là, 606 millions ont été amortis en plus. Ce montant a permis de générer, à partir de 2024, 17 millions d'amortissements ordinaires en moins, ce qui permet d'arriver aux 99 millions mentionnés sur le graphique. De même, l'amortissement supplémentaire de 2023 permet de réduire l'amortissement ordinaire à partir de 2025 (-40 millions). Enfin, la décision d'affecter 541 millions à la réserve budgétaire cette année réduit l'amortissement ordinaire pour la CPEG à 43 millions à partir du budget 2026.

Une députée (PLR) relève que, puisque les effets s'additionnent, les amortissements seront bientôt à zéro.

M^{me} Fontanet confirme que ce sera le cas, quand l'amortissement de la réserve budgétaire sera terminé.

M. Beun indique qu'il a parlé jusqu'ici du montant que l'Etat doit prendre en charge. Vient ensuite le montant qu'il doit payer, qui est au passif du bilan (graphique de droite, slide 8). En 2020, il y a eu des apports initiaux pour 1 milliard de francs et un remboursement ordinaire de 105 millions. L'année 2021 est particulière, parce qu'il y a eu 103 millions de remboursement ordinaire, 150 millions de remboursement supplémentaire, et 64 millions d'apports d'actifs (biens immobiliers). Les années suivantes, depuis 2022, le remboursement ordinaire s'élève à 99 millions. En dessous figurent les intérêts sur le prêt, qui diminuent progressivement.

M. Béguet ajoute que, cette année, les taux d'intérêt à dix ans sont, pour l'Etat, d'un peu plus de 1%, 1,25% à 20 ans. Il y a donc aujourd'hui un intérêt à accélérer le remboursement, puisqu'on remplacerait une dette à 1,75% par une dette à 1% ou 1,25%.

M^{me} Fontanet précise qu'il serait intéressant d'accélérer, même si l'Etat ne dispose pas forcément des liquidités, pour avoir des frais moins importants que ceux du prêt actuel.

M. Béguet indique que les discussions avec la CPEG ont commencé au sujet du timing. En conséquence, il y aura vraisemblablement, dans les comptes 2025, un remboursement supplémentaire pour l'exercice 2025, dont l'amplitude reste à déterminer. Ce point dépend aussi de la CPEG, parce que la caisse doit pouvoir replacer les fonds au plus vite. Un planning de

remboursement accéléré est en discussion, en fonction de la demande de l'Etat et de la viabilité de cette demande pour la caisse.

Un député (LC) demande si c'est une opération gagnant-gagnant pour les uns et les autres.

M. Béguet précise que tout est consigné dans le contrat conclu avant la loi. Celui-ci fixe les obligations respectives des uns et des autres, et il ne s'agit pas du tout de droit régalien, où l'Etat imposerait son rythme. Jusqu'à 500 millions, l'Etat peut faire des remboursements sans que la CPEG s'y oppose. Cela dit, il est tout de même dans l'intérêt de l'Etat d'avoir une caisse qui génère du rendement, et il est donc opportun d'en discuter avec celle-ci. Il faut que la caisse puisse s'organiser quelques mois à l'avance.

Le président souligne que rembourser la caisse alors qu'elle n'arriverait pas à replacer les fonds n'aurait pas de sens.

M. Béguet confirme que l'Etat en est bien conscient.

M^{me} Fontanet ajoute que, de toute façon, l'Etat a l'élégance de discuter avec la caisse pour s'assurer que ses éventuels remboursements conviendraient.

Un député (UDC) demande des précisions sur les 64 millions de remboursements en nature effectués en 2021.

M. Béguet indique qu'une loi, dont l'auteur était M. Dandrès, prévoyait également des transferts d'actifs immobiliers. Pendant un an, tout ce qui était transférable et acceptable pour la CPEG a été examiné au département du territoire. L'objectif de la loi était de fournir à la CPEG de grandes quantités d'objets immobiliers, mais il n'a été possible de transférer que quelques immeubles et terrains, pour 64 millions. Il y avait déjà eu un transfert immobilier lors de la première recapitalisation (2013-2014), qui était beaucoup plus élevé. Depuis, il ne reste pas beaucoup d'actifs à l'Etat, en dehors du PAV.

Le député (UDC) demande si les immeubles concernés produisaient du rendement.

M. Béguet explique qu'il s'agissait d'immeubles résiduels, qui étaient gérés pour le compte de l'Etat. Certains résultaient d'héritages ou de donations, et étaient transférables. Lors de la première recapitalisation, ce sont les parkings qui avaient gonflé le montant.

Le député (UDC) relève qu'il y a donc un éventuel rendement associé aujourd'hui au sein de la CPEG, puisque ces immeubles ne sont pas vides.

M. Béguet le confirme. Quand l'Etat a transféré des immeubles occupés, cela a représenté une perte de revenus pour l'Etat.

Un député (PLR) signale que, dans l'ensemble, la CPEG a un rendement sur le prêt de 1,75% qui n'est pas extraordinaire, par rapport à ce qu'elle aurait pu gagner en 2023-2024 au vu des rendements boursiers. En outre, le terme « engagement de prévoyance » est incorrect, puisqu'il s'agit d'une dette.

M. Beun le confirme.

Un député (S) observe qu'on a pu lire dans la presse que l'Etat avait des appartements à la rue des Granges. Il demande si ces derniers pourraient être transférés à la CPEG, puisqu'il n'y a pas de politique publique derrière ces appartements.

M. Béguet explique que des études juridiques ont été faites pour déterminer si le patrimoine historique pouvait être transféré ou non. Sur cette base, il a été décidé de ne pas toucher au patrimoine de la Vieille-Ville.

M. Beun revient à la présentation et indique que, comme le montre le graphique de la slide 9, l'écart entre le coût à amortir et le montant à payer s'est maintenu entre 2020 et 2021. Ensuite, les excédents de revenus ont permis d'amortir beaucoup plus. Fin 2022, les deux lignes se croisent, puisque l'Etat n'a pas remboursé davantage, dans la mesure où les taux d'intérêt étaient trop élevés pour accélérer le remboursement. Fin 2024, le montant de recapitalisation à amortir dans la réserve budgétaire est de 1,5 milliard et le montant à payer à la caisse est de 3,4 milliards.

Le montant cumulé de la dette financière de l'Etat s'élève quant à lui à 10,4 milliards fin 2024. S'ajoutent à cela les 3,5 milliards dus à la caisse et les 100 millions pour la FPTPG. Malgré tout, depuis 2020, il y a une baisse globale. En conséquence, si l'Etat s'endettait sur les marchés financiers pour rembourser plus rapidement la CPEG, on resterait tout de même sur un bon trend global.

Un député (S) comprend que, sur le graphique de la slide 10, le bleu va augmenter et le vert diminuer.

M^{me} Fontanet précise que cela dépendra aussi de la situation de la dette, qui est suivie au jour le jour et qui est, aujourd'hui, à peine au-dessus de 9 milliards. Cela dit, elle peut remonter à tout moment, et il n'est pas possible d'affirmer que le bleu augmentera.

M. Béguet signale que la dette est effectivement juste au-dessus de 9 milliards, le point le plus bas depuis plus de 20 ans.

M^{me} Fontanet rend les députés attentifs au fait que, l'an dernier, la dette était aussi passée en dessous des 10 milliards, largement, pour remonter à 10,4 milliards à la fin de l'année.

M. Béguet confirme que la dette va réaugmenter dès maintenant et jusqu'à la fin de l'année, puisque cela correspond au mouvement naturel des finances de l'Etat.

Se référant à la slide 11, M. Béguet signale que les communiqués des agences de notation indiquent le résultat aux normes IPSAS (642 millions). Il ne faut donc pas s'étonner de voir ce chiffre mentionné par une banque ou un organisme de notation.

M^{me} Laatiki confirme que le résultat IPSAS est de 642 millions. Le Conseil d'Etat a attribué le résultat de 541 millions à l'amortissement comptable de la réserve budgétaire, d'où un résultat nul en 2024, tout comme en 2023.

La slide suivante (12) donne une vision globale des revenus et des charges. Les revenus totaux s'élèvent à 11 milliards et les charges à 10,4 milliards. En ce qui concerne les premiers, la grande majorité provient de revenus fiscaux (85%), qui expliquent l'essentiel du dépassement par rapport au budget et du recul par rapport aux comptes 2023. Au niveau de la vision globale des charges, il est à noter que plus de la moitié concerne des subventions et des charges de transfert (+322 millions par rapport à 2023, une augmentation largement anticipée au budget 2024 et à mettre en lien avec les besoins de la population en matière de santé, de cohésion sociale et de formation). Le deuxième poste de dépense, les charges de personnel, représente 28% du total et augmente conformément à ce qui a été prévu au budget.

Plus en détail, les revenus (page 19 des états financiers) sont structurés par groupes. Les deux premières catégories donnent lieu à des encaissements, et la dernière correspond à des revenus comptables. Les revenus fiscaux dépassent le budget de 580 millions. Ce dépassement se retrouve aussi bien au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Par rapport à 2023, ils sont toutefois en baisse de 359 millions, une diminution portée par les personnes morales.

Ensuite, les revenus non fiscaux dépassent le budget de 83 millions, et sont en baisse de 68 millions par rapport à 2023. Le dépassement par rapport au budget provient de trois rubriques principalement : les produits d'intérêts (21 millions, dont 13 sur des créances fiscales et 8 sur des placements de trésorerie à court terme), la rétrocession de bénéfice de l'aéroport (55 millions, soit 8 millions de plus que ce qui était prévu au budget) et les restitutions de subventions des EMS (10 millions). Ces 10 millions de revenu sont liés au contrat de prestations des EMS sur la période 2018-2023, avant l'entrée en vigueur du financement résiduel de soins qui a débuté en 2024. Sur six ans, la restitution représente environ 1% des subventions versées. Cela s'explique

essentiellement par la période COVID, durant laquelle certains EMS avaient un taux d'occupation inférieur à la cible.

Par rapport aux comptes 2023, les revenus non fiscaux sont en recul de 68 millions, en grande partie en raison de la diminution de revenus non récurrents, à savoir des amendes fiscales (-72 millions) et des actifs saisis par le pouvoir judiciaire (-65 millions). Ces baisses sont compensées par des subventions supplémentaires reçues de la Confédération (19 millions pour l'assurance-maladie, 5 pour les prestations complémentaires AVS) et par la rétrocession de bénéfice de l'aéroport, qui a augmenté de 11 millions par rapport à 2023.

La dernière ligne concerne les revenus non monétaires, des éléments comptables qui dépendent de mouvements de provisions non récurrents d'une année à l'autre.

En ce qui concerne les charges (10,4 milliards hors amortissements de la réserve budgétaire), elles dépassent le budget de 84 millions et les comptes 2023 de près de 400 millions. La différence par rapport au budget concerne en premier lieu les subventions (69 millions, dont 38 aux entités et 31 aux personnes physiques). La plus grosse augmentation concerne le domaine de la cohésion sociale et celui de la santé (48 millions en plus accordés à l'Hospice général pour répondre aux besoins en matière d'hébergement et d'assistance des migrants, et 19 millions supplémentaires pour la santé, en lien avec la nouvelle grille tarifaire SwissDRG et la croissance de l'activité stationnaire des HUG et des cliniques).

Sur les charges toujours, une deuxième augmentation, de nature non monétaire, est à signaler. 41 millions d'amortissements supplémentaires ont été comptabilisés en lien avec l'abaissement de la durée d'utilité de logiciels informatiques (de 8 à 5 ans). L'effet de ce changement d'estimation de durée est appliqué d'un coup, sur l'année 2024. Toujours dans les charges non monétaires, on trouve les dépréciations d'actifs (qui augmentent de 44 millions) en lien avec la dépréciation des créances fiscales (pour 30 millions).

Par rapport aux comptes 2023, les augmentations sont nettement supérieures. On retrouve essentiellement les subventions (+322 millions), dont près de la moitié est dévolue à des entités (+42 millions aux HUG, +37 millions pour le financement des soins à domicile et en EMS, +17 millions pour les soins de maintien réalisés par les HUG pour les patients en attente d'une place en EMS, etc.). L'autre moitié, 169 millions, concerne l'aide aux migrants (55 millions pour l'Hospice général), les subsides LAMal (43 millions), l'aide sociale de l'Hospice général (36 millions).

En ce qui concerne les crédits supplémentaires, 164 millions de crédits supplémentaires ont été accordés en 2024 par le Grand Conseil, essentiellement pour les subventions évoquées. 704 millions de crédits supplémentaires ont été octroyés par le Conseil d'Etat, notamment les 541 millions d'amortissements de la réserve budgétaire.

Pour ce qui est des emprunts, après deux années marquées par une baisse importante (-2 milliards entre 2021 et 2023), la baisse est cette année de 166 millions, comme le montre le graphique de gauche, sur la slide 16. Cette diminution a été possible grâce aux excédents de liquidités accumulés dans les tout derniers jours de l'année 2023, qui ont été utiles pour rembourser la dette et pour financer une partie des investissements. Les flux d'exploitation ont dégagé, en 2024, 301 millions de liquidités, qui n'ont pas permis d'autofinancer l'intégralité des investissements (622 millions). Il manquait 320 millions, qui ont été puisés aussi dans les excédents de trésorerie disponibles en début d'année. Pour en revenir à ces 301 millions de liquidités, dégagés par les activités d'exploitation, on constate que l'activité propre de l'Etat (c'est-à-dire les revenus fiscaux, moins toutes les dépenses d'exploitation) a dégagé 845 millions, qui ont permis en 2024 d'effectuer pour 295 millions de versements aux caisses de prévoyance (99 millions de remboursement pour la CPEG, 2 millions pour la FPTPG et 194 millions versés à la caisse de la police, qui a été recapitalisée). Ces 845 millions ont également permis de financer la baisse des opérations pour le compte de tiers (248 millions, principalement les communes).

Un député (S) se réfère aux 41 millions évoqués en lien avec la durée de vie des logiciels. M^{me} Fontanet lui répond que l'Etat avait suivi sur ce point la Cour des comptes, mais ce n'était pas au budget. Il souhaiterait obtenir des précisions sur ce changement.

M^{me} Laatiki explique que la Cour des comptes a demandé l'adaptation de la durée d'utilité des logiciels, qui correspond à ce que l'OCSIN a observé. Ce changement d'estimation doit être appliqué tout de suite dans les comptes, et l'effet est important l'année du changement, d'où ces 41 millions. Il faut noter aussi que ce montant va générer une diminution de charges au niveau du PFQ pour les prochaines années.

Un député (S) comprend que, concrètement, l'Etat a des logiciels dont on s'est dit qu'ils dureraient huit ans, mais qui, en fait, n'en dureront que cinq. Il en faudra de nouveaux plus tôt, d'où le coût plus élevé, en raison d'une période d'utilisation plus courte.

M. Beun confirme que c'est bien de cela qu'il s'agit. Ce changement se fonde sur l'observation selon laquelle l'utilisation générale est plus courte. L'adaptation vise à refléter la réalité, et pas le contraire.

M. Béguet ajoute que cette problématique s'est posée pendant le bouclage des comptes, avec la question de savoir si l'adaptation se ferait maintenant ou l'an prochain. Comme les calculs avaient été faits, et que tout était prêt, le changement a été fait immédiatement.

Un député (S) demande si, dans le cas où les comptes auraient été en déficit, on aurait attendu une année, et s'il aurait été possible de lisser ce montant.

M^{me} Laatiki indique qu'il est impossible de lisser ce montant.

M. Béguet précise que c'est une discussion très technique qui a eu lieu entre les personnes qui calculent les amortissements, les immobilisations, etc., et la Cour des comptes. A partir du moment où c'était prêt, il n'y avait aucune raison valable de retarder cette décision, qui ne fait qu'appliquer une observation.

M^{me} Fontanet indique que la diminution de la durée d'amortissement ne signifie pas forcément que l'on va se débarrasser plus rapidement de ces logiciels.

M. Béguet indique qu'il s'agit d'une durée moyenne d'utilisation, et il a été estimé qu'une moyenne de huit ans était trop importante. En conséquence, la charge était sous-estimée. Pour rappel, toutes ces durées avaient été fixées lorsque les normes IPSAS ont été mises en place, et des ajustements ont déjà été demandés depuis. D'autres pourraient d'ailleurs encore arriver, au fur et à mesure que la Cour des comptes demande d'effectuer des contrôles sur des immobilisations, dont on s'aperçoit que les durées d'utilité sont trop courtes ou trop longues. Cela fait partie du processus d'amélioration continu de la qualité des comptes.

M^{me} Laatiki ajoute que, si les comptes avaient été déficitaires, la Cour des comptes aurait tout de même demandé de rectifier ce point-là, puisqu'il a été relevé suffisamment à l'avance et qu'on était en mesure d'y répondre techniquement.

Le président relève qu'il en va de même pour le mobilier, qui est complètement amorti, mais qui continue à être utilisé.

M. Béguet en convient. Tout cela fait partie des contrôles et du suivi. Ces cinq à dix prochaines années, il faut s'attendre à d'autres corrections (à la hausse ou à la baisse) sur les durées de vie.

Le député (S) demande ce que verront les prochains députés, dans cinq ans, lorsqu'ils demanderont de consulter le résultat des comptes des 10 dernières

années, et s'ils verront un excédent de 642 millions, de 541 millions ou un résultat nul.

M^{me} Fontanet indique qu'ils ne verront pas les 642 millions, car ce n'est pas le résultat affiché par l'Etat. Ils verront probablement les 541 millions et le résultat nul.

Le président ajoute qu'il faudrait de plus faire la comparaison avec le bilan, sans quoi cela n'aurait pas de sens.

Un député (PLR) comprend qu'il a été constaté que les logiciels étaient utilisés en moyenne cinq ans. Cela signifie, théoriquement, qu'on change de logiciel après cinq ans. Or, on amortissait sur huit ans. Cela dit, si on avait un amortissement sur huit ans et qu'on remplace le logiciel après cinq ans, il faut sortir le montant. Il doit donc y avoir un impact.

M^{me} Laatiki explique que les 41 millions évoqués correspondent précisément à la prise en considération du passé. C'est la raison pour laquelle le montant est important. Tout ce qui a été acheté avant 2019, par exemple, a dû être complètement amorti en 2024, puisqu'on était déjà dans les cinq ans.

Un député (PLR) relève un problème de lisibilité des comptes, dans la mesure où les revenus fiscaux 2023, dans la présentation des comptes 2024, sont de 9,628 milliards, alors que, dans les comptes 2023, ils sont de 9,734 milliards. Une compensation de 106 millions est faite dans les autres revenus d'exploitation sans contrepartie, et le total est donc le même, mais il faudrait au moins l'expliquer dans une note. Ces 106 millions ont été considérés comme impôt dans les comptes 2023, qui ont été approuvés, puis les comptes sont modifiés l'année suivante, sans explication. Le député souhaiterait obtenir des explications à ce sujet.

M^{me} Laatiki indique que les 106 millions évoqués correspondent aux amendes fiscales. Le référentiel comptable est IPSAS, et le plan comptable MCH2 est appliqué pour les comparaisons intercantionales. Ce dernier classe les amendes fiscales en « autres revenus » et pas en « revenus fiscaux ». Il a donc fallu appliquer cette classification en 2024 et retraiter le comparatif, et une note figure bien à ce sujet dans les états financiers. Elle se trouve sans doute tout à la fin.

M^{me} Laatiki précise que ladite note se trouve à la page 78, sous le titre « changement de présentation ».

Un député (S) demande des précisions sur les dépréciations des créances fiscales.

M^{me} Laatiki explique que les revenus fiscaux augmentent, et que la dépréciation potentielle augmente donc aussi. De plus, les revenus fiscaux sont

estimés, avec une méthode statistique de calcul. L'AFC pourra répondre plus précisément.

M. Beun reprend la présentation avec ce qui est hors bilan, notamment la partie sur les garanties. En ce qui concerne les caisses de prévoyance, deux éléments sont à retenir. Le premier est la mise à jour du risque sur l'actionnement de la garantie de l'Etat vis-à-vis de la CPEG en cas de faillite de l'ISB et du CSCQ, qui ne seraient pas en mesure de payer le montant de la recapitalisation. La provision a été remise à jour à hauteur de 49 millions à fin 2024. Le deuxième est le fait que le montant de la recapitalisation de la caisse de la police a été versé le 9 février 2024.

En ce qui concerne les cautions simples octroyées par l'Etat, on est passé d'un montant de 1,108 milliard à 1,254 milliard. Les grands consommateurs sont les TPG, qui investissent fortement. Quasiment 100% de leur emprunt à la fin de 2024 fait l'objet d'une caution simple de l'Etat. Leurs fonds propres s'élèvent à 36 millions, ce qui est cohérent puisque, avec des fonds propres aussi faibles, un établissement public autonome doit avoir des dettes cautionnées pour obtenir un financement. Il n'y a là rien de choquant. Pour les autres entités, les cautions sont beaucoup plus faibles. Il y a eu plus d'activité sur les crédits de construction en lien avec les coopératives, les fondations, etc.

Enfin, M. Beun liste les autres informations qui se trouvent dans le tome 1 (liste des prêts et participations, rapport sur les fonds et libéralités, rapport sur les obligations sociales).

Un député (LC) observe que l'endettement des TPG est important au regard des fonds propres de l'entreprise. Il souhaiterait savoir comment ce risque est considéré par le canton.

M. Beun indique que le canton ne considère pas qu'il y ait un risque, dans la mesure où c'est un établissement subventionné.

M. Béguet ajoute que les bailleurs de fonds de l'Etat (assurances, banques) considèrent que les TPG, les SIG, les HUG, c'est le risque Etat, avec une légère marge en plus. Ces entités sont vues de la même manière, et leurs fonds propres ne changent absolument rien.

M^{me} Fontanet précise que ce point est suivi et que le département est attentif à cela. Quand des demandes émanent d'une entité autonome, l'ampleur (ou la non-ampleur) de la trésorerie est soulignée.

M. Béguet relève que le département a encore vu les TPG la semaine dernière. Les rendez-vous sont très réguliers, avec l'Hospice général également, dont les liquidités et l'endettement sont suivis. Ces entités sont conseillées, afin qu'elles puissent taper à la bonne porte et négocier

efficacement. Les contacts sont donc extrêmement fréquents et le département pilote au mieux l'évolution de cet endettement.

Le président relève que le montant total des cautions n'est pas très élevé. Cela permet à tous ces établissements d'obtenir des crédits à des taux d'intérêt plus intéressants.

Un député (S) revient sur la liste des prêts. Il demande si le prêt à la FIPOI, qui rembourse chaque année l'Etat, est à taux zéro.

M^{me} Laatiki indique qu'il est mentionné, en page 94 du tome 1, que « ces prêts ne portent pas intérêt ».

Le député (S) souhaiterait en outre savoir, sur le patrimoine administratif, ce qu'est Golden Partners.

M. Beun signale que c'est un patrimoine financier, et pas administratif. Il ne sait toutefois pas de quoi il s'agit.

Un député (MCG) se dit surpris qu'il reste encore un prêt de 300 millions environ pour la BCGE, pour avance à la fondation de valorisation. Il s'interroge également sur Meyrlis et Golden Partners.

M^{me} Fontanet explique, concernant le prêt à la banque cantonale, que le remboursement se fait par le biais des dividendes ordinaires et spéciaux, selon un accord.

M. Béguet explique que ce sont 20% du montant total des dividendes, qui viennent diminuer cette avance chaque année.

Un député (MCG) trouve toutefois un tel solde surprenant, vu la bonne santé financière de la banque.

M^{me} Fontanet indique que l'accord conclu à l'époque continue d'être appliqué.

Le président précise que cette affaire date de 2000.

M. Béguet ajoute que cet accord ne peut pas être touché, puisque c'est quelque chose qui est supervisé par la FINMA. En outre, la BCGE n'est pas la banque cantonale zurichoise, qui fait 1 milliard de bénéfice. Ils remboursent à hauteur des dividendes, qui sont issus des bénéficiaires, lesquels ne sont pas gigantesques.

Revenus fiscaux

Audition de M^{me} Natalie Fontanet, conseillère d'Etat, et de M. David Miceli, économètre, administration fiscale cantonale

M. Miceli débute sa présentation avec un panorama général sur la répartition des revenus fiscaux (slide 34). Le niveau atteint (9,268 milliards) est en retrait par rapport à 2023 (9,733 milliards). La répartition sur les différents types d'impôts reste classique. Une part importante provient de l'impôt des personnes physiques (56% des revenus fiscaux), suivi par l'impôt des personnes morales (23%), les parts cantonales aux impôts fédéraux (11%) et les autres impôts, en particulier non périodiques (11%). A noter une légère augmentation de la part de l'impôt des personnes physiques par rapport à 2023. La raison est mécanique, dans le sens où, dans les comptes 2023, des corrections importantes étaient appliquées sur l'impôt des personnes morales, qui ont réduit sa part. Cette année, en revanche, il y a plutôt eu des corrections sur l'impôt des personnes physiques. Dans l'ensemble, les considérations générales restent toutefois les mêmes.

Un mot de contexte, pour rappeler que la structure des contribuables à Genève est très concentrée sur un faible nombre de contribuables. Pour les personnes physiques, en matière d'impôt sur le revenu, 1% des contribuables représente 36% de l'impôt ; pour ce qui est de l'impôt sur la fortune, 1% des contribuables représente 69% de l'impôt. Cette concentration est encore plus accentuée pour les personnes morales : en matière d'impôt sur le bénéfice, 1% des contribuables représente 92% de l'impôt ; en ce qui concerne l'impôt sur le capital, une dizaine d'entreprises fournit la moitié de l'impôt. Le contexte reste donc le même que par le passé.

La concentration, au niveau des personnes morales, peut également être considérée sous l'angle des secteurs économiques. Le graphique de la slide 36 montre la part que représentent les trois branches les plus importantes (horlogerie, commerce de gros, activités financières). Avant l'entrée en vigueur de la RFFA (jusqu'à 2019), ces trois branches représentaient entre 20% et 25% chacune de l'impôt cantonal sur le bénéfice, avec une progression relativement linéaire. A partir de l'abolition des statuts fiscaux en 2020, la part du commerce de gros explose et dépasse les 40%. Parmi les entreprises du commerce de gros, un grand nombre bénéficiaient de statuts fiscaux et la mise en œuvre de la RFFA a signifié pour elles une hausse du taux d'imposition. Mécaniquement, la part de l'impôt qu'elles représentent a augmenté. En 2022, la part du commerce de gros a été phénoménale, avec 56% de l'impôt cantonal sur le bénéfice. Depuis, les bénéfices pour le commerce de gros diminuent progressivement, ce qui explique le retour en arrière de la part que représentent

ces entreprises. Dans l'ensemble, depuis 2020, ces trois secteurs représentent entre 70% et 80% de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

La slide 37 propose un focus sur le commerce de gros. Ce secteur a connu une certaine volatilité ces dernières années. De manière frappante, on peut constater à quel point, entre 2021 et 2022, l'impôt cantonal sur le bénéfice a augmenté. En 2023, il a reculé, sur la base des dossiers connus et des informations fournies par les entreprises dans le cadre du panel. Pour 2024, les dossiers ne commenceront à être taxés que courant 2025, mais, sur la base des informations fournies, les montants devraient être assez considérablement en retrait par rapport à 2023. Malgré cette diminution progressive du commerce de gros, 2024 reste sur un niveau plus élevé que celui de 2021, qui était une bonne année.

Il est rappelé que certains impôts périodiques nécessitent une estimation dans les comptes. Ce sont les mêmes que d'habitude, présentés sur la slide 38. Pour l'ensemble de ces impôts, l'estimation est réalisée en prenant un point de départ qui est constitué de l'année fiscale la plus récente sur laquelle on ait des informations suffisamment fiables. Dans le contexte des comptes 2024, il s'agira de l'année 2023. Grâce à des hypothèses de croissance et à un modèle d'estimation, on passe de 2023 à 2024. Il est important de se rappeler que l'année 2024 qui apparaît dans les comptes est à 100% estimée pour ces impôts-là.

Le fait que l'on doive estimer l'impôt dans les comptes signifie par ailleurs que, les années suivantes, il sera nécessaire de corriger ce qui a été estimé à 100%. En 2024, le montant inscrit dans les comptes 2023 doit donc être corrigé en fonction des informations recueillies, et ce correctif est celui qui impacte le plus les comptes 2024. Au fur et à mesure qu'on s'éloigne du présent (2022, 2021, etc.), les correctifs deviennent plus modestes, dans la mesure où les informations connues étaient déjà plus importantes pour ces années-là.

Les impôts non périodiques, eux, ne nécessitent pas d'estimation dans les comptes. Ce qui a été produit dans l'année est inscrit dans les comptes, pour tous les impôts listés sur la slide 40.

M. Miceli propose d'examiner les écarts par rapport au budget 2024. Ce dernier prévoyait 8,688 milliards de revenus fiscaux. Les comptes affichent une augmentation de 580 millions par rapport au budget, pour l'ensemble des revenus fiscaux. La contribution la plus importante à cet écart provient de l'impôt sur le revenu et la fortune (+262 millions), suivi par l'impôt sur le bénéfice et le capital (+185 millions). Les parts cantonales aux impôts fédéraux s'écartent également du budget (+169 millions), et l'essentiel de cette

différence incombe aux personnes morales. Au total, l'écart dû aux personnes morales est donc aussi assez important dans les comptes 2024.

Il convient de rappeler la façon dont le budget 2024 avait été conçu. Compte tenu des résultats exceptionnels des comptes précédents, il avait été procédé à des adaptations méthodologiques pour essayer d'anticiper un certain nombre de phénomènes. En conséquence, un montant de 114 millions avait été ajouté au budget 2024 au titre de correctif d'estimation pour l'ensemble des impôts périodiques. Une adaptation méthodologique avait également été mise en place pour les impôts non périodiques, dont certains étaient systématiquement sous-estimés. Un supplément avait été ajouté, en se basant sur la différence moyenne observée dans les comptes précédents entre le budget et les comptes (53 millions).

A noter que l'écart observé cette année (580 millions) est nettement en dessous de ceux qu'on a pu connaître dans les comptes 2021 et 2022 (près de 2 milliards), et 2023 (près d'un milliard). L'essentiel de ce supplément s'explique par la différence sur les impôts courants, c'est-à-dire tous les impôts qui concernent l'année fiscale 2024. Ce n'est pas une grande surprise puisque, en préparant le budget 2024 (en septembre 2023), la situation 2023 des contribuables n'est pas encore connue, ce qui nécessite de se projeter à l'aide de modèles. La contribution des correctifs d'estimation dans les comptes 2024 est moindre (206 millions). C'est aussi nettement moins que les années précédentes, en particulier en raison de l'adaptation méthodologique faite dans le budget (+114 millions).

Pour l'impôt courant, qui a trait à l'année fiscale 2024, l'écart le plus important vient des personnes physiques (en bleu sur le graphique de la slide 43). Ce supplément a été généré par le fait que, quand on construisait le budget 2024, on ne savait pas encore très bien comment les résultats exceptionnels des entreprises en 2022 allaient se répercuter sur les revenus des personnes physiques (bonus ou dividendes). Il s'est avéré que la situation était bien meilleure que celle prévue à l'aide du modèle, en particulier dans les secteurs classiques de l'économie genevoise (horlogerie, commerce de gros et finance). En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, 2024 a été une bonne année sur les marchés financiers, et la croissance de l'impôt sur la fortune s'est révélée supérieure dans les comptes à ce qui avait été imaginé dans le budget. En parallèle, il y a aussi eu, pour un petit nombre de contribuables importants, une réévaluation de la valeur de leurs entreprises, dans les secteurs susmentionnés.

Pour ce qui est des correctifs d'estimation (années fiscales 2019 à 2023), l'essentiel concerne 2023. Dans les comptes 2024, les correctifs sont alimentés surtout par ce qui s'est passé au niveau des personnes morales. Entre la façon

dont on a estimé les années fiscales 2019 à 2023 dans les comptes 2023, et la façon dont on les voit aujourd'hui, avec une année de recul, 208 millions ont pu être ajoutés. Ces suppléments proviennent des secteurs de l'activité financière, du commerce de gros et des activités de conseil et de service. Comme relevé précédemment, l'impact des correctifs a été limité par le fait qu'on avait pris soin d'introduire 114 millions supplémentaires dans le budget 2024.

Toujours dans la recherche d'explications des écarts avec le budget, le déroulement du temps entre la préparation du budget et le moment où les comptes sont bouclés est rappelé (slide 45). Il est à noter que le budget 2024 a été préparé avant le bouclage des comptes 2023, lequel a révélé quelques bonnes surprises, qui se répercutent, par le biais des correctifs, dans les comptes 2024. Les informations sur l'année fiscale 2023 n'ont été connues que courant 2024, progressivement. Dans le contexte de la préparation du budget 2024 (en septembre 2023), il a fallu articuler des hypothèses de croissance avant le début de l'année fiscale 2024, donc sans savoir du tout comment allait se profiler l'année. Il est évidemment impossible d'anticiper les événements exceptionnels, et il était difficile d'appréhender la répercussion des performances exceptionnelles des personnes morales sur la situation des personnes physiques. Pour les impôts non périodiques, le budget est préparé en observant le passé (slide 46) et en tenant compte de l'adaptation méthodologique. Les comptes ont été bouclés, en janvier 2025, sur la base des réponses fournies par le panel à cette date, et en tenant compte des dossiers déjà connus pour 2023 pour les personnes physiques. Ces derniers ont permis de constater, pour les contribuables qui travaillent dans le secteur, notamment du commerce de gros, des revenus beaucoup plus importants qu'imaginés. Il faut enfin relever qu'il y a eu des successions et des donations importantes en 2024.

Les écarts, pour les personnes physiques, sont illustrés sur la slide 48 (impôts sur le revenu et la fortune). Les années 2021 et 2022 étaient assez bien connues. 2023 n'était pas du tout connue. Grâce aux hypothèses de croissance et au modèle, une projection a été faite sur 2024. Ce cheminement a permis d'évaluer 2023 à 4,983 milliards pour l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune. Sur cette base, la projection pour 2024 était de 5,021 milliards. Ces chiffres correspondent aux estimations en septembre 2023. Ensuite, au bouclage des comptes 2024, soit en janvier 2025, un certain nombre d'informations étaient disponibles sur l'année fiscale 2023. Sur cette base-là, l'impôt des personnes physiques est évalué à la hausse par rapport à ce qui était projeté au moment de faire le budget 2024. A partir de cette base surélevée, la projection sur les comptes 2024 est elle aussi plus élevée.

Le mécanisme est le même pour les personnes morales, représentées sur la slide 49, avec des réalités un peu différentes. L'année 2023 a été nettement réévaluée au bouclage des comptes 2024. Cela explique les correctifs importants sur les personnes morales, comme cela a été mentionné plus haut. A partir de là, la projection sur 2024 peut être faite. L'année 2024 devrait atteindre un niveau d'impôt inférieur, par rapport à 2023.

En ce qui concerne les impôts non périodiques, les graphiques des slides suivantes illustrent ce qui était connu (en bleu), respectivement inconnu (en rouge), au moment de préparer le budget 2024. De manière générale, les impôts en relation avec l'immobilier ont diminué pour la troisième année consécutive, après le record observé en 2021, en relation avec la diminution de la valeur des transactions immobilières. Compte tenu de la série historique, le montant de 80 millions a été inscrit dans le budget 2024. La réalité dans les comptes 2024 est de 50 millions, soit un écart négatif de 30 millions. La même réalité est illustrée de manière différente sur la slide 51. On peut constater que le ralentissement est net.

Pour ce qui est des droits d'enregistrement, les trois derniers comptes bouclés au moment de l'élaboration du budget 2024 présentaient des niveaux assez élevés (au-delà de 300 millions). Sur la base de la série historique et des adaptations méthodologiques, un montant de 289 millions a été inscrit au budget, contre 282 au bouclage des comptes. Le ralentissement est notable.

Les successions et donations sont, par nature, encore moins prévisibles que les impôts décrits précédemment. En ce qui concerne les premières, il est en effet très difficile, quand on élabore le budget, d'imaginer qui va décéder et comment cela se traduira dans les chiffres, étant précisé que les successions en ligne directe ne génèrent pas d'impôt dans la plupart des cas. Sur la base de la série historique, le montant a été estimé à 175 millions. La réalité est toutefois plus élevée, avec un dépassement de 40 millions. Pour les droits de donation (slide 54), l'écart est moins marqué, mais le phénomène est similaire. Sur la base de la série historique, 39 millions ont été inscrits au budget, et l'écart est de 1 million seulement.

Ce qu'il convient de retenir, sur ces quatre impôts non périodiques, c'est que les écarts se chiffraient en centaines de millions entre le budget et les comptes avant l'introduction des adaptations méthodologiques. Cette année, pour l'ensemble des impôts non périodiques passés en revue, du fait du retournement de la conjoncture, mais aussi grâce aux montants inscrits au budget, l'écart est de 4 millions seulement. L'objectif est pratiquement atteint.

Les mesures qui sont prises depuis toujours pour limiter les écarts entre le budget et les comptes sont rappelées. Concernant les personnes morales,

compte tenu de la grande concentration de l'impôt sur un faible nombre d'entreprises et de la volatilité des bénéficiaires, un questionnaire est adressé à un certain nombre d'entreprises (entre 300 et 350 sur la période récente), qui représentent 75% de l'impôt cantonal sur le bénéficiaire. En même temps, l'administration entretient des contacts rapprochés avec les contribuables les plus importants, qui sont questionnés sur d'éventuelles modifications à prévoir. De plus, de manière constante, les économètres cherchent à améliorer les modèles de prévision.

Les mesures mises en œuvre dans le budget 2024 ont déjà été mentionnées. Il est rappelé que 114 millions ont été introduits pour anticiper les correctifs, et 53 millions pour les impôts non périodiques. Au total, ce sont 167 millions dans le budget 2024.

M^{me} Fontanet ajoute que, dans le budget 2025, les correctifs s'élèvent à 363 millions.

M. Miceli signale que, compte tenu du système d'imposition et des contraintes en termes de normes comptables, il est nécessaire de faire des estimations dans les comptes, et que de nombreux éléments viennent perturber la lecture des comptes sur l'évolution des impôts des personnes physiques et morales. Il paraît par conséquent toujours intéressant de regarder l'évolution de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, si on considère chaque année selon les informations d'aujourd'hui. Le graphique de la slide 57 permet de le faire, en mettant en évidence la part d'impôt connue, versus la part d'impôt estimée. On constate que l'impôt 2024 est estimé quasiment à 100%, et qu'il l'est de moins en moins, à mesure qu'on remonte dans le temps. En dehors d'un léger recul entre 2019 et 2020 (année COVID), la progression de l'impôt sur les personnes physiques a été assez importante chaque année. La progression continue en 2024, mais elle ralentit.

En ce qui concerne les personnes morales, il faut tenir compte du changement de régime fiscal avec l'abolition des statuts fiscaux et l'entrée en vigueur de la RFFA en 2020, en plus du COVID cette même année. Sur les années qui suivent, on observe une variabilité importante. Le supplément a été très important en 2022, puis un retour à un niveau normal se dessine. A relever que ce niveau plus normal reste, dans les comptes 2024, supérieur à celui qui prévalait avant l'entrée en vigueur de la RFFA.

Le tableau de la slide 59 illustre la manière dont l'impôt cantonal sur le bénéficiaire varie, par secteur économique, entre 2023 et 2024. L'impôt global diminue de 371 millions. Il est intéressant de relever que la plupart des secteurs économiques poursuivent leur croissance, sauf le secteur du commerce de gros

et celui des activités financières, qui connaissent un retour en arrière, plus marqué dans le cas du commerce de gros.

Un député (LJS) observe que l'horlogerie et les activités financières diminuent en pourcentage, par rapport au commerce de gros qui a considérablement augmenté. Il souhaiterait savoir si ces deux secteurs sont stables, et s'ils ne connaissent pas de diminution en valeur absolue.

M. Miceli confirme qu'ils connaissent une relative stabilité. L'horlogerie connaît plutôt une croissance sur les quatre dernières années, même depuis la RFFA, en termes absolus, en millions, et en pour cent. En ce qui concerne le commerce de gros, il y a eu un gros boom en 2022, puis ça diminue et ça suit donc à peu près le même chemin que les pour cent. Pour ce qui est des activités financières, ça monte et ça descend, mais on reste plutôt dans la partie haute. L'ensemble des trois secteurs représentait, en 2022-2023, 80% du total. En 2024, il s'agit plutôt de 70%.

Un député (PLR) se réfère à la slide 36, sur laquelle on peut constater que le commerce de gros diminue. Il demande s'il faut s'attendre à une poursuite de la baisse ou à une stabilisation. Par ailleurs, il souhaiterait connaître les conditions-cadres les plus importantes pour ce secteur.

M. Miceli explique que, dans le cadre des comptes 2024, les entreprises ont aussi été interrogées sur l'évolution probable pour 2025. Elles ont répondu en janvier, donc la visibilité n'était pas encore celle d'aujourd'hui. Toujours est-il qu'elles ont indiqué que 2025 devrait être à un niveau un peu plus bas que 2024, mais en restant à un niveau historiquement élevé (au-dessus de 2021).

M^{me} Fontanet ajoute, concernant les conditions-cadres, que ce sont les conditions fiscales pour les grosses entreprises, avec la question de la réglementation sur l'OCDE et des mesures d'accompagnement que peuvent prendre les cantons. Certains en ont d'ailleurs déjà pris, de façon très précise, sous forme de subventionnement.

A ce sujet, il convient de préciser que, jusqu'à présent, le Conseil d'Etat avait la possibilité de prononcer des allègements fiscaux. Il avait un pouvoir discrétionnaire, sur la base des préavis de deux départements, pour déterminer quelles entreprises représentaient un intérêt pour le canton, en matière de recettes ou de création d'emplois. Ce n'est plus possible à partir de 2025, et même avant, pour les entreprises concernées par la réforme de l'OCDE, c'est-à-dire pour les entreprises qui doivent avoir un taux minimum de 15% d'imposition. En revanche, l'Etat peut les subventionner. Ce type de subventionnement s'appelle QRTC (Qualified Refundable Tax Credit). C'est une forme de crédit d'impôt qui doit être basée sur une loi, qui doit donc être adoptée par le parlement, et les conditions doivent être les mêmes pour

l'ensemble des entreprises. Ce type d'aides à ceci de particulier qu'elles sont « refundable », c'est-à-dire remboursables. Jusqu'à présent, l'Etat pouvait renoncer à une partie de l'imposition d'une entreprise Y, qui faisait énormément d'innovation et s'engageait à créer un certain nombre d'emplois à haute valeur ajoutée dans le canton. Par exemple, au lieu d'être taxée à 100% sur le bénéfice, cette entreprise pouvait n'être taxée qu'à 50% pendant 10 ans.

Le nouveau mode de fonctionnement reconnu par l'OCDE n'est plus du tout de ce type-là. L'Etat devrait maintenant décider ce qu'il accorde comme crédit d'impôt à une entreprise. Plus précisément, il s'agirait de prendre en charge une partie de ses charges sociales, de ses dépenses de formation ou encore de ses dépenses en matière d'innovation, et de les lier à une facture d'impôt. Concrètement, l'Etat dirait à l'entreprise qu'il lui accorde, par exemple, 20 millions par an de QRTC pendant 10 ans, sur la base de ses dépenses dans le canton. Si ladite entreprise est taxée à hauteur de 30 millions, elle n'en devra donc que 10. Si, en revanche, la même entreprise est taxée 10 millions, alors l'Etat devrait lui payer les 10 millions de différence avec le montant prévu de QRTC (fixé dans cet exemple à 20 millions).

Certains cantons ont déjà adopté ces dispositions, en particulier le canton de Zoug, qui le fait de façon très agressive. Le canton de Vaud a également déjà adopté ce type de dispositions. En conséquence, à un moment donné, pour des questions d'attractivité, la question va forcément se poser pour le canton de Genève. A noter que cela passera par le Grand Conseil. Il faudra identifier quelles sont les entreprises intéressantes et déterminer si le canton a les moyens de le faire. Quand l'Etat renonçait à des revenus, le bénéficiaire se situait en termes de création d'emplois, d'impôt sur les personnes physiques, etc. Dans cette nouvelle situation, l'Etat risque de devoir payer des montants aux entreprises concernées.

Un député (MCG) souhaiterait connaître le pourcentage de contribuables qui ne paient pas d'impôts en 2024.

M^{me} Fontanet indique que ce pourcentage est de 36,1%.

Le député (MCG) apprécierait d'obtenir également le pourcentage de personnes qui ne payaient pas d'impôts en 2000 et 2010, pour avoir une vision à long terme de la structure fiscale.

M^{me} Fontanet explique à cet égard que toute une série de déductions fiscales, votées par le parlement ou proposées par le Conseil d'Etat il y a longtemps, ont eu un effet très clair sur la baisse du nombre de personnes qui paient des impôts. La dernière baisse d'impôt n'est pas concernée, puisqu'elle s'applique sur le barème et est donc sans effet sur le nombre de personnes ne payant pas d'impôts.

Un député (S) se réfère à l'impôt cantonal sur le capital. Sur l'imputation de l'impôt sur le bénéficiaire à l'impôt sur le capital, il y avait des paliers. On est aujourd'hui à $n+5$, donc à 100%. Il souhaiterait voir la différence du montant de l'imposition sur le capital en 2020, respectivement 2021, 2022, 2023 et 2024.

M^{me} Fontanet prend note.

Un député (Ve) demande si la boule de cristal économétrique peut dire ce qu'il se passera si les barrières douanières augmentent sur les divers secteurs économiques mentionnés. On peut supposer que l'exportation sera défavorisée. Le secteur de gros, lui, a été fortement favorisé par la déstabilisation du marché international en raison de la guerre en Ukraine.

M^{me} Fontanet indique qu'au niveau du luxe, les coûts se reporteraient simplement sur l'acheteur et cela ne ferait pas de différence. Dans toutes les crises, le luxe n'est pas touché.

Le député (Ve) comprend qu'ils vendront plus cher, mais pas moins.

M^{me} Fontanet relève que, au bout du compte, l'inflation monte et que la fixation de ces droits de douane est péjorant pour les habitants, car le prix des produits augmente. Pour ce qui concerne le marché de gros spécifiquement, M^{me} Fontanet n'est pas en mesure de répondre.

M. Miceli indique que l'AFC va continuer à interroger régulièrement les entreprises les plus importantes. C'est par le biais des informations qu'elles fourniront que l'administration intégrera un éventuel effet des droits de douane.

M^{me} Fontanet ajoute que, fin 2023, il y avait eu des surprises avec des entreprises du commerce de gros qui avaient versé des montants très importants, auxquels l'administration ne s'attendait pas. C'est ce qui explique le résultat de l'année 2023. Maintenant, des processus ont pu être mis en place, de sorte que certaines entreprises de gros sont contactées maintenant directement, et pas seulement dans le cadre du panel, afin d'obtenir des informations.

M^{me} Fontanet confirme que l'administration fiscale ne réalise pas elle-même une modélisation de la déstabilisation du marché international, mais qu'elle interroge les entreprises.

Une députée (S) revient sur la question des allègements fiscaux. M^{me} Fontanet a indiqué qu'il n'était plus possible, dès cette année, d'en octroyer aux entreprises soumises à BEPS. Elle souhaiterait savoir si les allègements existants ont été annulés.

M^{me} Fontanet explique que le nombre d'entreprises qui en bénéficieraient apparaît dans le rapport de gestion. Ce qu'a décidé l'OCDE, dans le cadre d'une « administrative guidance » publiée fin décembre ou début janvier, c'est que les crédits d'impôt accordés avant le 1^{er} janvier 2024 sont valables pour 2024 et 2025. C'est la situation telle qu'elle est aujourd'hui, mais c'est extrêmement remis en question dans les droits nationaux, parce que cet élément introduit l'idée qu'il y a un effet rétroactif des « administrative guidance », sur lequel personne ne s'est prononcé quand il a voté sur l'entrée en vigueur du 15% minimum pour ces entreprises. Les directeurs des finances cantonaux sont furieux. Les Etats-Unis, eux, refusent absolument tout, alors qu'ils mettaient une pression très importante sur ce sujet. Ils refusent même le 15% minimum, et ils refusent que leurs entreprises soient taxées à cette hauteur-là. Il peut encore y avoir de nombreuses discussions en cours d'année, avec l'OCDE et au regard de la position des Etats-Unis.

Le fait que certains cantons fassent déjà entrer en vigueur des dispositions dont la validité ne fait pas l'unanimité cause de grandes inquiétudes. Les craintes portent sur les recettes fiscales, très clairement. Il faut savoir que, si ces dispositions n'étaient pas jugées conformes juridiquement, même si un seul canton les met en vigueur, cela remettrait en question l'imposition de toute la Suisse. Beaucoup de discussions ont donc lieu à Berne aujourd'hui, pour que l'administration fédérale, et en particulier la conseillère fédérale, accepte d'enlever un tout petit peu d'autonomie aux cantons, de manière qu'il y ait une mise en commun de ces dispositions et que tous les cantons sachent ce qu'ils peuvent faire ou non. Les incertitudes restent importantes à ce sujet.

La députée (S) demande si les allègements qui perdurent pour les entreprises en dessous du seuil se trouvent dans le rapport de gestion, avec le montant global.

M^{me} Fontanet indique que ce qui figure dans le rapport de gestion (page 153), c'est le nombre de sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal. Il n'est pas possible de donner un montant, puisqu'il s'agit de renoncer à un revenu. A l'avenir se posera la question, si le canton met en place des QRTC, de supprimer les autres formes d'allègements. Cela n'aurait pas de sens d'avoir 15 modèles différents.

La députée (S) demande si le nombre qui figure à la page 153 du rapport de gestion correspond au nombre total d'entreprises qui bénéficient, en 2022, d'un allègement, ou le nombre de décisions prises en 2022.

M^{me} Fontanet indique que c'est le nombre d'entreprises. Les décisions ont pu être prises bien avant.

M. Fiumelli fait remarquer que le graphique de la page 155 montre le nombre par an.

Un député (MCG) fait référence à des articles de presse qui ont fait état de décisions de justice disant que l'Etat réclamait des montants considérables à certains contribuables. Il avait cru, dans un premier temps, qu'il s'agissait d'indiscrétions de l'administration fiscale, mais ce n'est pas le cas ; c'est au travers des tribunaux que ces montants ont été rendus publics. Il souhaiterait savoir où figurent ces montants, dont une partie a déjà été encaissée.

M^{me} Fontanet indique que ce sont les « actifs éventuels », en page 69 du tome 1, point 6.2.

Le député (MCG) demande si les 381 millions mentionnés correspondent aux montants réclamés.

M^{me} Fontanet précise que ce sont les montants que l'Etat imagine pouvoir recouvrer.

Un député (LJS) demande si la différence entre 2023 et 2024 a été recouvrée.

M^{me} Fontanet explique que des éléments ont effectivement été recouverts. Des accords ont également été passés pour recouvrer des montants.

Un député (MCG) précise que des médias indiquent ce genre d'éléments, qui sont publics.

Etats financiers – suite (tomes 2 et 3) – fonctionnement et investissement

Audition de M^{me} Natalie Fontanet, conseillère d'Etat, de M. Yves Fornallaz, directeur du budget, et de M. Matthias Bapst, chef du service investissements

M. Béguet revient sur les questions concernant Meyrlis et Golden Partners. Il explique que Meyrlis, c'était l'affaire Swissgrid, à l'aéroport. En ce qui concerne Golden Partners, il s'agit d'un prêt accordé par l'Etat dans le cadre d'un droit de superficie octroyé à une société de trading qui a occupé des logements au centre-ville. Un prêt de 5 millions avait été octroyé parallèlement au droit de superficie. C'était en 2015. Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, il faudrait questionner le département du territoire lorsqu'il sera auditionné. Il en va de même pour le prêt à Meyrlis, qui est une émanation de Swissgrid, l'entreprise dont le réseau de tension passe vers l'aéroport.

Un député (S) demande si Golden Partners est bien une société sise rue Jean-Calvin 11, qui fait de l'asset management.

M. Béguet confirme que c'est bien ce droit de superficie qui avait été octroyé en 2015. Le DF n'est pas compétent pour donner des détails sur ce dernier.

Le député (S) considère qu'il est tout de même assez particulier de faire un prêt à une société privée d'asset management qui n'a rien à voir avec les prestations de l'Etat.

M. Béguet en convient, mais signale que le droit de superficie a été octroyé sur décision du Conseil d'Etat. Il ne peut pas en dire plus.

M^{me} Laatiki revient sur la question relative aux fonds propres des entités consolidées, relative à la note 4.3 en page 39 du tome 4. Les 5 milliards de fonds propres dans « autres entités consolidées » correspondent essentiellement aux SIG, qui ont des fonds propres de 3,2 milliards. Ces derniers sont calculés conformément au référentiel comptable de l'Etat, et non pas au référentiel IFRS, qui est celui pratiqué par les SIG. Les fonds propres IFRS sont nettement inférieurs, du fait des engagements de prévoyance. En dehors des SIG, on retrouve 600 millions pour l'aéroport, et 457 millions pour la FTI, qui sont aussi des entités IFRS.

Tome 2 – Fonctionnement 2024

M. Fornallaz précise que le tome 2 parle des revenus et des charges de fonctionnement, qui sont présentés dans la première partie par politique publique et par programme (descriptif des programmes, partie financière, état des lieux des postes au 31 décembre). Pour rappel, les postes présentés dans ce tome sont une photo de la situation le 31 décembre, et pas une moyenne de l'année. La deuxième partie comprend des annexes : vue d'ensemble ; effectifs par politique publique ; subventions, étant précisé qu'elles sont présentées de manière détaillée, à la différence du budget, dans lequel elles figurent sous une ligne générique ; crédits supplémentaires, c'est-à-dire les dépassements de crédit pour chaque rubrique ; et les provisions par programme et par nature à 2 positions. Au sujet des crédits complémentaires, il faut relever qu'ils sont divisés en trois catégories : ceux ayant fait l'objet d'un vote de la commission des finances, ceux qui sont de la compétence du Conseil d'Etat, et ceux qui n'ont pas été soumis à la commission des finances ou n'ont pas été approuvés par elle. Cette dernière catégorie ne comprend qu'un seul objet, d'un montant assez faible, qui n'a pas pu être présenté à la commission faute de temps, en raison des délais.

Le poids respectif de chacune des politiques publiques est rappelé sur les graphiques de la slide 63. Le ratio entre le poids des charges est respecté entre le budget et les comptes. Quelques politiques publiques présentent des

dépassements (la B, +39 millions liés à des amortissements ; la C, +27 millions en lien avec des prestations pour l'asile et le social ; la I, +31 millions en raison des pertes sur des créances fiscales ; etc.). Certaines politiques publiques présentent au contraire des dépenses inférieures au budget (la F, avec un écart de 13 millions principalement lié à la vacance des postes ; la H, avec un écart de 14 millions).

La part des revenus sur chacune des politiques publiques entre le budget et les comptes est illustrée sur le graphique de la slide 64. Les proportions, là aussi, sont maintenues. La politique publique I progresse de 602 millions, les autres revenus de 71 millions. Ces deux types de revenus progressent dans les mêmes proportions, ce qui explique que le ratio reste le même.

Concernant les crédits supplémentaires adoptés par la commission, le premier graphique (slide 66) en représente l'ensemble (164,5 millions). Est exclu un crédit supplémentaire de 6,5 millions adopté par la commission par erreur, puisqu'il était de la compétence du Conseil d'Etat.

Sur la politique publique A, on retrouve une dizaine de millions, principalement liés à la crise humanitaire du Liban et du Soudan. Sur la politique publique B, ce sont 27 millions de crédits supplémentaires (15 millions de crédits sur les reports budgétaires, 5 millions liés à l'électricité et 4,6 millions liés aux licences logicielles). Sur la politique publique F, le montant de 15 millions est lié aux mesures d'éducation et de placement, aux cours interentreprises et à l'enseignement spécialisé. Sur la politique publique J, la demande concernait les frais de justice. Sur la politique publique K, ce sont 36 millions, principalement liés aux prestations stationnaires hospitalières (21 millions) et au financement des soins à domicile. Enfin, les 10 millions de la politique publique M sont principalement liés à un crédit supplémentaire sur les TPG.

M. Fornallaz indique que la liste des crédits supplémentaires du Conseil d'Etat figure dans le tome 2, à partir de la page 501.

Le graphique de la slide 67 représente les crédits supplémentaires par nature comptable. Comme chaque année, il y a très peu de crédits supplémentaires sur les charges de personnel, un peu plus sur les dépenses générales, et la majeure partie sur les subventions.

Le graphique de la slide 68 montre l'historique des crédits supplémentaires accordés par la commission. Ceux de 2024 se trouvent plus ou moins à la hauteur de ceux de 2023. Les années 2019 à 2022 ont été passablement marquées par le COVID. En plus de cela, il y a eu, en 2019, le crédit supplémentaire lié au rattrapage de l'annuité 2016 et, en 2023, la recapitalisation de la caisse de pension de la police.

Les slides 70 et suivantes présentent une comparaison, pour les principales natures comptables où la commission des finances octroie des crédits supplémentaires, qui met en relation les dépenses et l'autorisation de crédit (budget et crédits supplémentaires). Concernant les charges de personnel, l'écart est de 58 millions entre les crédits octroyés et les dépenses. Sur les charges de personnel, il s'agit surtout de la vacance des postes, qui génère cette non-dépense. Le Conseil d'Etat a pris une mesure à cet égard cet automne, en proposant un amendement qui visait à retenir l'hypothèse d'un engagement en moyenne au mois de juillet, plutôt qu'au mois d'avril comme précédemment. Cela devrait réduire l'écart constaté chaque année. Sur la nature 31, l'écart s'élève à 53 millions, ce qui est usuel. Il y a chaque année un non-dépensé sur cette nature-là, qui fait l'objet des reports de crédit. A noter que ces crédits supplémentaires ne sont pas forcément utilisés. Ils permettent aux services d'avoir une certaine flexibilité et de ne pas avoir à revenir devant la commission pour chaque petite dépense. Concernant les subventions (nature 36), le non-dépensé est de 112 millions, qui correspondent aussi aux crédits supplémentaires demandés à la commission des finances. On retrouve ici un certain nombre de besoins qui n'ont pas été utilisés pleinement, comme des subventions qui ont eu des dépassements (asile, action sociale). On retrouve ces écarts chaque année.

Les graphiques des slides 73 et 74 présentent la comparaison du total des charges, par politique publique, entre le budget et les comptes, crédits supplémentaires inclus pour celui de la slide 74. Sur celui-là, les charges aux comptes sont inférieures au budget pour toutes les politiques publiques.

Un député (Ve) observe que le tome 2 fait mention d'un grand nombre d'indicateurs. Il souhaiterait savoir si ces derniers sont définis par les départements.

M^{me} Fontanet confirme que chaque département définit ses indicateurs. Ces derniers sont discutés en sous-commission, les députés posant des questions à leur sujet et faisant parfois des suggestions.

M. Fornallaz signale que le département demande une stabilité de ces indicateurs, de manière à pouvoir étudier leur évolution dans le temps. Cela dit, ils peuvent être modifiés ou d'autres peuvent être ajoutés avec le nouveau programme de législature, selon les remarques des auditeurs, ou en fonction de l'actualité.

Un député (S) se réfère à un article de la Tribune de Genève, concernant les dépenses des magistrats. Il demande s'il serait possible d'obtenir le détail des dépenses de frais.

M. Fiumelli indique que le tableau qui comprend tout le détail se trouve sur le site internet de l'Etat, là où il y a les comptes 2024. C'est l'annexe 6 aux comptes.

Tome 3 – Investissement 2024

M. Bapst relève que la synthèse présente un montant total d'investissements nets de 636 millions. Par rapport aux comptes 2023, les dépenses affichent une augmentation de 23%, tandis que les recettes restent relativement stables. Par rapport au budget, les comptes restent relativement proches. L'écart entre les comptes et le budget (-71 millions) s'explique principalement par des reports de projets et des retards, essentiellement dans les domaines des bâtiments (33 millions) et de la mobilité (20 millions), mais aussi en lien avec la loi 13222 relative aux subventions d'investissement dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments des privés.

Les prêts du patrimoine administratif restent proches des chiffres de 2023. La différence avec le budget provient principalement des prêts pour la démolition et la reconstruction du bâtiment de l'Union internationale des télécommunications. Le projet a été redimensionné pour respecter le budget accordé.

L'évolution des dépenses aux comptes de ces 10 dernières années montre que 2024 est une année où les dépenses ont été significatives, puisqu'elles n'avaient plus été aussi élevées depuis 2013. Elles sont à 19% au-dessus de la moyenne des cinq dernières années.

Concernant le taux de réalisation, qu'illustre le tableau de la slide 81, on peut rappeler qu'il s'agit de la différence entre ce qui a été budgété et ce qui a été réalisé. Ce taux s'élève à 90% en 2024. C'est, là encore, un chiffre largement au-dessus de la moyenne des cinq dernières années (73%). Il faut remonter à 2013 pour retrouver un taux supérieur à 90%. Cela s'explique par deux facteurs : premièrement, le souhait du Conseil d'Etat d'élaborer un projet de budget 2024 qui tienne compte de la capacité de réalisation de l'administration, de la maturité des projets, du traitement législatif et des risques juridiques ; deuxièmement, l'augmentation des dépenses, principalement grâce aux crédits de renouvellement 2020-2024, sur lesquels la tranche annuelle a été importante.

Ce deuxième point est illustré par la slide 82. Le taux de réalisation des crédits de renouvellement est très important, puisqu'il s'élève à 109%. Cela s'explique principalement par des dépenses supérieures au budget sur les crédits de renouvellement de l'OCSIN (+15 millions) et des HUG (+12 millions). Le taux de réalisation est bien supérieur au taux de la moyenne

de ces dernières années. Sur les nouveaux actifs, le taux de réalisation se monte à 78%. La moyenne des cinq dernières années pour ce type de dépenses était de 63%. Le montant est donc significatif. On trouve toutefois un décalage entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé sur certains projets, principalement des projets de mobilité, avec des retards ou des recours. La plage du Vengeron est toujours en attente de la décision du Tribunal fédéral. En ce qui concerne la loi de subvention pour la rénovation des bâtiments des privés, votée en mars, avec le délai référendaire de 40 jours et la mise en place du règlement d'application, les premières subventions ont été accordées en été, et elles seront versées une fois les travaux réalisés. Cela explique que seuls 600 000 francs ont été versés le 31 décembre. On attend des montants nettement plus significatifs dès 2025.

La répartition par politique publique est présentée sur le graphique de la slide 83. Cinq politiques publiques se répartissent 79% des montants dépensés (mobilité, formation, états-majors et prestations transversales avec le crédit de renouvellement de l'OCSIN et les travaux énergétiques sur les bâtiments de l'Etat, santé, environnement et énergie).

Les dépenses par catégorie d'investissement montrent que 50% des dépenses de l'année ont été réalisées sur des crédits d'ouvrage (333 millions). Un peu moins d'un million est dédié au prêt CEVA. 18 millions concernent les constructions de logements d'utilité publique. Enfin, 307 millions ont trait aux crédits de renouvellement, avec principalement les offices transversaux (60% du montant), les entités subventionnées (81 millions, dont 59 pour les HUG et 14 pour l'université). Le solde, c'est-à-dire les 14% restants, concerne les crédits de renouvellement départementaux pour tout ce qui concerne les équipements.

Les dix principaux crédits d'ouvrage sont passés en revue (slide 85), pour un total de 35% des dépenses totales d'investissement de l'année 2024 (228 millions de francs). Les projets d'agglomération concernent principalement la première génération (23 millions, dont 17 pour le tunnel de la route des Nations). L'électrification de la flotte des TPG se poursuit, avec de nouvelles commandes pour 38 trams et 121 bus. La construction de lignes de transports publics (36 millions) comprend 16 millions dépensés sur le tronçon Palettes-Plan-les-Ouates. Le projet de renaturation de l'Aire et de la Drize a commencé. Des projets importants sont également à signaler dans le domaine de la rénovation énergétique du parc de bâtiments de l'Etat. La rénovation du collège Rousseau, qui a été mis en service à la rentrée 2024, a coûté 13 millions. L'extension des cycles d'orientation se poursuit ou commence sur certains sites. Enfin, la finalisation des Archives d'Etat s'est montée à 12 millions.

Le graphique de la slide 86 illustre l'impact des investissements sur les comptes de fonctionnement, et plus particulièrement sur les charges d'amortissement. Les amortissements augmentent dans les comptes 2024. L'augmentation par rapport à 2023 est due à la réduction de la durée d'amortissement sur les actifs incorporels informatiques (dont la durée a été réduite de huit à cinq ans).

Le tableau de la slide 87 présente les crédits supplémentaires accordés par la commission des travaux. Pour rappel, lorsqu'un dépassement a lieu sur les crédits d'investissement votés, pour autant que ledit dépassement soit inférieur à 20% et à 2 millions de francs, ces crédits supplémentaires sont de la compétence de la commission des travaux. Deux ont été accordés en 2024. Ils concernaient, respectivement, l'école des musiques actuelles et des technologies musicales (une subvention pour cette fondation, suite à l'augmentation du coût des travaux et des matières premières), et l'atténuation des îlots de chaleur dans les préaux, plus particulièrement sur le CO Sécheron, avec la nécessité de dépolluer le site.

Un député (S) souhaiterait savoir, concernant la traversée du lac, où ont été dépensés les 424 988 francs pour poursuivre les études.

M. Bapst explique qu'un crédit a été voté pour cela dans le cadre des études sur la traversée du lac. Quant aux travaux réalisés, c'est le département de la mobilité qui pourra répondre.

Un député (MCG) trouverait utile, au moment où les appels d'offres sont finalisés, de collecter les données sur l'origine des entreprises sélectionnées. Il s'étonne qu'elles ne figurent pas dans les documents et que cela représente un tel travail pour les départements de fournir ces données.

Le président fait remarquer qu'il faut tenir compte des consortiums. Il peut être difficile de placer une entreprise, d'autant plus que des entreprises locales appartiennent à des groupes suisses ou étrangers. Il serait difficile d'obtenir des données utilisables.

Le député (MCG) le déplore et rappelle que les conséquences d'un manque de rigueur dans ce type de processus ont pu être constatées. On est arrivé à des dérives. C'est peut-être aux députés de faire des propositions législatives pour améliorer la situation.

Gestion de la dette 2024 (tome 3)

Audition de M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, et de M^{me} Adriana Jost, directrice trésorerie

M^{me} Jost commente le graphique qui illustre l'évolution du niveau de la dette de fin d'année (slide 89), ainsi que son coût sur 10 ans. La dette de fin d'année 2024 a diminué de 166 millions environ par rapport à l'année précédente. Elle s'élève à 10,4 milliards. La charge d'intérêts y relative est également en baisse. Elle atteint 107 millions en 2024, contre 117 en 2023. A noter que, sur la période de 10 ans, la baisse est de 50%, ce qui est significatif. Un mot sur le niveau de liquidités de fin d'année. Elles étaient très élevées en 2023, pour des raisons extraordinaires. Cette fin d'année 2024, le niveau des liquidités était de 173 millions, soit moins qu'en 2023.

En ce qui concerne les valeurs moyennes sur l'année 2024, la dette moyenne s'élève à 10,2 milliards, contre 10,7 milliards en 2023. Le taux moyen annuel était de 1%, à mettre en lien avec un objectif annuel initialement fixé à 1,3%. La part des emprunts à court terme s'élevait à 14% en moyenne et la part des emprunts variables est très faible (environ 6%), bien en dessous de la limite maximale. En réalité, l'Etat n'a plus d'emprunt à taux variable, puisque, dans un contexte de taux si bas, il est intéressant de fixer les taux à très long terme. Le niveau de la dette moyenne à 10,2 milliards est à mettre en regard avec des revenus d'environ 11 milliards. L'objectif à long terme pour limiter l'endettement fait que le frein à l'endettement ne s'applique pas cette année non plus.

La structure est inchangée par rapport à l'année dernière. Les emprunts publics représentent 81% de la dette cantonale, dont 13% d'obligations vertes.

Le graphique de la slide 90 illustre l'évolution intra-annuelle, sur la base de la dette observée tous les 15 jours. Durant l'année, le niveau de la dette évolue en fonction d'une certaine saisonnalité, sous l'effet notamment de l'escompte fiscal au mois de février, qui amène des flux importants en termes de revenus. Le deuxième trimestre est marqué par les flux relatifs à l'impôt fédéral direct, qui repartent vers Berne. En fin d'année, la chute marque des flux entrants plus importants. L'amplitude entre le niveau le plus bas (au printemps) et le plus haut (en novembre) s'est réduite ces dernières années, sous l'effet de liquidités excédentaires. Cependant, en 2025, on constate un creux plus important au premier trimestre, avec un niveau de dette le 31 mars 2025 qui frôle les 9 milliards. A noter que l'Etat a remboursé l'ensemble de ses emprunts à long terme qui arrivaient à échéance en 2024, sans les refinancer à long terme. Il y en avait 6, pour un montant total de 905 millions.

Pour terminer, M^{me} Jost présente deux graphiques (slide 91) qui illustrent ce qui s'est passé sur le marché des capitaux. Le graphique de gauche montre le niveau général des taux d'intérêt à 10 ans (suisse en rouge). Après une période de relative stagnation, on constate une baisse significative en 2024, avant un retour à la hausse en début d'année 2025. Le graphique de droite illustre quant à lui les spreads, c'est-à-dire la marge de crédit qui correspond à une note financière entre AAA et BBB. Depuis septembre 2024, on voit une progression de toutes ces catégories de bons crédits, qui ont évolué de manière importante. En raison de ce phénomène, le coût du financement augmente, même pour les bonnes catégories de notation, et même pour le canton théoriquement, et ce malgré un rating augmenté récemment par l'agence de notation. Ce phénomène s'est poursuivi en 2025 et semble s'installer.

M^{me} Jost explique que le graphique de la slide 89 montre le niveau de la dette le 31 décembre. Celui de la slide 90 montre la variation durant l'année. Cette variation peut être plus ou moins importante. Cette année, par exemple, le creux est plus profond au mois de mars. A noter que la variable, c'est la dette à court terme.

M^{me} Fontanet ajoute que le graphique qui illustre l'évolution sur l'année montre par exemple que la baisse est plus importante dans ce premier trimestre 2025 qu'elle ne l'a été en 2024.

M^{me} Jost complète que c'est le résultat des flux qu'a l'Etat avec l'ensemble de ses partenaires. C'est une indication intéressante au niveau de la gestion des besoins de financements, qui sont généralement moindres au printemps.

M^{me} Fontanet ajoute que cela montre aussi comment on arrive à une dette moyenne inférieure.

Un député (LJS) demande si on pourrait déjà y voir une partie du bénéfice d'une certaine façon, si cette courbe montre des revenus exceptionnels.

M^{me} Jost répond par la négative. Par exemple, les flux de l'IFD rentrent maintenant, mais ils vont ressortir. C'est un effet de trésorerie.

Un député (Ve) observe que les mensualités étaient auparavant payées en 10 fois, à partir de mars, alors qu'elles sont maintenant payables en 12 fois. Cela explique peut-être le creux constaté.

M^{me} Fontanet relève que cela fait partie des questions qu'elle a soulevées avec son administration. La comparaison doit se faire de manière attentive, aussi en matière de revenus fiscaux sur les premiers mois. Tant les personnes physiques que les personnes morales paient maintenant en 12 acomptes. A noter que même ceux qui ont décidé de maintenir les 10 acomptes devaient payer le premier avant le 6 février. Il y a donc de toute façon des paiements qui sont intervenus plus tôt. Cela dit, il est trop tôt pour donner une tendance.

Un député (S) demande si les établissements bancaires auxquels l'Etat emprunte de l'argent ont changé.

M^{me} Jost indique que la structure reste dans les mêmes ordres de grandeur. Ce sont majoritairement des emprunts publics, dont des emprunts verts. Il reste quelques établissements bancaires, qui sont les mêmes que l'année dernière. Par exemple, la Deutsche Bank est toujours là puisqu'il s'agit d'emprunts à long terme.

Le député (S) demande si l'Etat a contracté des emprunts auprès d'institutions qui ne sont pas des banques. On se souvient de la polémique sur la FIFA, ou d'emprunts évoqués avec le canton de Vaud.

M^{me} Jost confirme que l'Etat de Genève travaille avec le canton de Vaud. Il n'y a pas de transaction en cours, mais c'était le cas l'année passée. Ce sont des emprunts à court terme.

Le député (S) demande si d'autres entités que des cantons sont concernées.

M^{me} Jost confirme qu'il peut y avoir d'autres entités, mais c'est relativement ponctuel et rare. La grande majorité des contreparties sont des banques ou des institutions financières.

M^{me} Fontanet souligne que la question d'un éventuel risque, notamment d'image, est toujours soulevée.

Charges de personnel et bilan social (tome 5)

Audition de M^{me} Natalie Fontanet, conseillère d'Etat, de M. André Vuichard, directeur RH, et de M. Yann Schorderet, économiste adjoint, OPE

M. Vuichard rappelle les faits marquants de l'exercice 2024. L'annuité s'est déclenchée en début d'année (ou à la rentrée scolaire pour les enseignants). L'indexation de l'échelle des traitements a été de 1% en début d'année. Pendant l'année, le nombre de demandes de pont-AVS s'est révélé conforme au budget. En fin d'année, vu l'inflation, une allocation unique de vie chère a été allouée au personnel jusqu'à la classe 15 (à hauteur de 0,54%). Globalement, les charges de personnel sont conformes au budget.

Le graphique de la slide 95 illustre l'historique du ratio entre les charges de personnel et les charges totales. La tendance est globalement baissière, avec une petite hausse due au fait que, l'an dernier, des charges ont été passées sur d'autres natures que la 30, ce qui a quelque peu biaisé le taux.

Sur la nature 30, la répartition est de 47% de PAT (personnel administratif et technique), 40% d'enseignants, 10% de personnel uniformé (police et détention), 2% de magistrats, et 0,4% de pensions versées par l'Etat et de rentes pont-AVS.

Aux comptes consolidés, le ratio de charges de personnel (ou affecté au personnel par des subventions d'établissement) est proche des 50%. Le ratio entre le petit et le grand Etat est aux alentours de 50%. Précédemment, il y avait un peu plus pour l'administration centrale.

En comparatif entre les comptes 2024 et le budget 2024, les charges de personnel respectent le budget à la fin de l'année, avec 47 millions de francs de non-dépensé (1,6%). Ce non-dépensé se trouve principalement sur le traitement du personnel, avec des postes vacants en cours d'année. Sur les autres natures, les différences sont très faibles.

La comparaison entre les comptes 2024 et les comptes 2023 fait ressortir une hausse de 62 millions, qui s'explique principalement par l'indexation du début d'année, par rapport à l'échelle 2023. Ensuite, il y a l'annuité 2024, et l'effet de l'annuité 2023 pour les enseignants, qui la touchent plus tardivement. L'effet noria est l'effet du turn-over (des personnes expérimentées sont remplacées par des personnes qui le sont moins). En ce qui concerne les nouveaux postes, on retrouve notamment ceux de 2023 qui n'étaient pas budgétés sur l'année complète et qui ont donc un effet sur 2024. La vacance de postes constatée est supérieure à celle de 2023, principalement pour de nouveaux postes avec des engagements en fin d'année. Sur l'allocation de vie chère, la dépense a été un peu moindre, puisque le taux était supérieur à l'année précédente. Les caisses de pension ont également généré moins de dépenses, car toute une série de provisions ont été constituées fin 2023. Enfin, les budgets de formation ont été respectés et consommés entièrement.

Pour ce qui est des crédits supplémentaires votés, il y en a eu cinq, pour un total de 6,8 millions. L'année a été exceptionnellement sobre à cet égard. En comparaison, les crédits supplémentaires s'élevaient à 38,4 millions en 2023, et à près de 100 millions en 2022, en raison de l'effet du budget en 12^{es}.

Le graphique de la slide 101 illustre la consommation en francs et en pourcentages, par politique publique, par rapport au budget. Toutes les politiques publiques ont respecté le budget. La slide suivante compare les comptes avec le budget évolué (qui contient les crédits supplémentaires). A noter que, globalement, par politique, il n'y aurait pas eu de besoins supplémentaires, mais les crédits supplémentaires se jugent par programme, et non par politique publique.

Les ETP des années 2023 et 2024 sont présentés dans le tableau de la slide 103, par catégorie de personnel. Les postes vacants sont restés dans un volume relativement stable, qui correspond au turn-over et au temps nécessaire pour remplacer les personnes. Ce volume est tout de même légèrement inférieur par rapport à la situation au 31 décembre 2023. Pour rappel, la

non-utilisation financière de ces postes vacants est prévue. Au budget, un certain nombre d'ETP sont valorisés, dont on retranche 2,09% correspondant à cette dépense qui n'aura pas lieu du fait de la vacance.

Le tableau de la slide 104 reprend la répartition par politique publique des budgets et du consommé le 31 décembre. On constate que la consommation de postes est respectée par chaque politique publique, comme le montre également le graphique de la slide 105.

Le graphique de la slide 106 illustre l'écart entre la photo du 31 décembre 2023 et celle du 31 décembre 2024, par politique publique. Il est normal qu'il y ait davantage de postes en 2024, car de nouveaux postes ont été attribués. Sans surprise, c'est la politique publique F qui a le plus de consommation, car c'est elle qui a bénéficié du plus grand nombre de nouveaux postes en 2024.

Sont ensuite présentés les budgets et la consommation pour les entités du grand Etat (slide 107), répartis par politique publique. Le tableau du haut concerne les entités qui sont dans le bilan consolidé, et celui du bas reprend les EMS cumulés et la HES, qui ne sont pas des entités consolidées, mais dont la population est suffisamment grande pour qu'il vaille la peine de les mentionner ici.

Le graphique de la slide 108 illustre les consommations par politique publique pour les entités du grand Etat. Des dépassements peuvent être constatés sur les politiques publiques K et M. Des explications précises à ce sujet pourront être données par les départements de tutelle, mais le dépassement sur la politique publique M concerne principalement la nécessité pour les TPG d'embaucher du personnel, et celui de la politique K a trait aux HUG, pour lesquels une réduction historique était inscrite au budget. Cela a été corrigé cette année.

Enfin, le cumul du petit et du grand Etat est présenté dans le camembert de la slide 109. Sans surprise, les politiques F, K, et C sont les plus importantes en termes de population.

Un député (LJS) se réfère à la slide 103, et observe que la différence des postes vacants, pour le personnel administratif et technique, est plus importante que pour les autres catégories de personnel. Il demande s'il est possible d'obtenir la liste des politiques publiques, voire des départements, pour comprendre cette différence.

M^{me} Fontanet souligne que les chiffres présentés correspondent à la situation du 31 décembre 2024. A ce moment-là, il peut y avoir les personnes qui ont déjà démissionné, mais qui travaillent encore le 31 décembre. Tous les processus d'engagement ne sont pas encore mis en œuvre. Il est important de

comprendre que ce ne sont pas des réserves, mais des postes vacants, parce que le processus de réengagement n'est pas terminé.

Un député (LJS) demande toutefois pourquoi la différence est aussi grande pour le PAT, alors qu'elle est bien moindre pour les enseignants et le personnel uniformé.

M^{me} Fontanet rappelle que les enseignants ont des centaines de remplaçants, puisqu'on ne peut pas laisser une classe sans enseignant.

M. Vuichard explique que, dans le cas des enseignants, dès qu'un poste se libère, un remplaçant qui est là depuis des années est nommé. C'est pour ça que le taux de vacance est plus faible. A noter que les remplaçants sont des auxiliaires, et que seuls figurent les ETP permanents dans le tableau de la slide 103.

Le député (LJS) demande si le grand Etat a les mêmes différences, car les postes vacants n'apparaissent pas avec autant de précision que pour le petit Etat.

M^{me} Fontanet souligne que les HUG ou l'IMAD ont aussi des remplaçants, du personnel non permanent, qu'ils peuvent solliciter immédiatement. Dans le cas contraire, les services ne peuvent pas tourner.

M. Vuichard précise que, chez les enseignants, il y a des centaines de non-permanents qui font exactement le même travail. Il est par conséquent très facile, en cas de départ, de prendre un non-permanent qu'on connaît depuis des années et de le nommer. Dans le PAT, en revanche, il s'agit de fonctions qui n'ont pas de remplaçants déjà formés au poste.

Le député (LJS) observe que les auxiliaires n'apparaissent donc pas dans les totaux.

M. Vuichard le confirme.

Une députée (Ve) demande, concernant les ETP vacants, si la nouvelle méthode mise en place pour le budget 2025 (engagements à partir de juillet plutôt qu'avril) fera diminuer ce nombre.

M^{me} Fontanet indique que cela réduira les francs, pas le nombre d'ETP. Le nombre d'ETP est octroyé. En revanche, dans la mesure où des moyens en francs restaient, il était inutile de gonfler les budgets alors que, en moyenne, le processus de réengagement est plus long, sans compter qu'il y a aussi des profils qu'on ne trouve pas.

M. Vuichard ajoute que, si on se projette sur 2025, le coût des nouveaux postes 2025 sera plus faible, car les engagements sont autorisés à partir de juillet et pas d'avril, mais le coût induit des nouveaux postes de 2025 en 2026 sera plus grand. A noter qu'on parle ici de francs, et pas d'ETP.

M. Schorderet passe au bilan social, avec quelques remarques préliminaires. Pour rappel, il existe deux versions du bilan social. La première, qui concerne le petit Etat, est d'ores et déjà disponible. La seconde, qui concerne le grand Etat, est encore en gestation. Les statistiques présentées sur le grand Etat doivent donc être considérées avec prudence, puisque cette version-là est encore en consultation auprès des institutions.

L'objectif de ce bilan social est de donner une vision chiffrée du personnel, à mettre en relation avec les axes du gouvernement en termes de ressources humaines. La stratégie comporte plusieurs points, qui sont rappelés sur la slide 112 (cadre de travail, égalité femmes-hommes, adaptation aux évolutions sociales, attirer les collaborateurs de qualité).

Le périmètre pour le petit Etat comprend les sept départements, auxquels s'ajoutent le Secrétariat général du Grand Conseil et le Pouvoir judiciaire. L'information est principalement recueillie dans SIRH (base de données des ressources humaines). A noter que la base de calcul pour les chiffres présentés est le personnel fixe actif le 31 décembre 2024. La plupart des statistiques se comprennent en personnes physiques.

Le périmètre du grand Etat comprend les 12 institutions listées en slide 114.

Les effectifs globaux croissent, pour le petit Etat, de 2,2%, soit 424 personnes physiques. Ce chiffre s'inscrit dans la continuité des années précédentes. La croissance concerne essentiellement le DIP, pour le personnel enseignant et le PAT. Sans surprise, ce même département est le plus important en termes d'effectifs (54,8% des effectifs globaux). En 2024, la hausse a concerné essentiellement ce département, et son poids relatif a par conséquent encore augmenté. Viennent ensuite le DIN (21,4%) et le DF avec un poids de 5,8%. Les chiffres détaillés font ressortir les variations (slide 117). C'est dans le domaine de la cohésion sociale que l'augmentation des effectifs est la plus forte (+5%).

La structure par âge est relativement stable (slide 118). Elle est également relativement équilibrée en termes de répartition entre les sexes. Ce n'est pas le cas des institutions autonomes, en raison de métiers plus genrés que d'autres. En ce qui concerne le vieillissement, on peut noter que les + de 50 ans ont encore grignoté des points, pour s'établir à 36% (+0,5%), au détriment de la classe d'âge moyenne. Certains départements ont un effectif plus vieillissant que d'autres. A ce propos, la slide 119 propose une représentation graphique des 60 ans et plus, dont il faut préparer les départs à la retraite, qui seront nombreux. Cette problématique est suivie de manière attentive, au niveau des départs, mais aussi du recrutement.

En termes de nationalité, 87% du personnel est suisse. Les non-Suisses viennent principalement des pays voisins (UE). Les différences par département sont reflétées dans le graphique de la slide 120. Cela peut traduire des besoins spécifiques ou, souvent, des métiers spécifiques.

La proportion du personnel résidant à Genève est de 75%. Là aussi, on retrouve la marque de certains métiers. Le DIN, par exemple, a une proportion de non-résidents plus importante. Les services informatiques doivent être en partie recrutés à l'étranger, et c'est une thématique récurrente depuis quelque temps déjà.

Le graphique de la slide 122 montre la corrélation entre nationalité et lieu de résidence. A ce titre, l'université constitue une exception : une partie plus importante du personnel non suisse peut résider en Suisse, pour des raisons liées aux salaires, qui sont généralement plus élevés que dans le domaine de la santé, par exemple.

Les taux d'activité ont peu changé entre 2023 et 2024. Les variations sont faibles, mais on constate une légère augmentation des taux d'activités pour le PAT (+0,3%). Les temps partiels sont pratiqués surtout dans l'enseignement.

En matière de télétravail, une procédure a été mise en place après la pandémie pour régler ces questions. Il faut maintenant signer une convention pour pouvoir pratiquer le télétravail. La statistique est relativement faible (24%), car tous les métiers ne se prêtent pas au télétravail. A noter que ce n'est pas genré : on retrouve les mêmes proportions pour le personnel féminin et masculin.

Le taux d'absence global s'établit à 6,6%. Le graphique de la slide 125 permet de voir la marque des saisons, avec un creux durant l'été, puis une reprise des absences liées aux maladies de l'automne. Les accidents, eux, ne connaissent pas une telle saisonnalité et sont beaucoup plus stables.

Ces taux d'absence varient en fonction des départements, notamment en lien avec les taux d'accident, qui sont plus élevés pour certains métiers (slide 126). Il faut également tenir compte de caractéristiques sociales et démographiques, notamment en termes de structure par âges et de conditions salariales, qui ont aussi une influence sur les taux d'absence.

Les taux d'absence au niveau du grand Etat (qui ne sont pas encore validés) présentent des niveaux plus élevés, notamment dans les domaines de la santé et des transports, avec aussi des taux d'accidents beaucoup plus élevés que dans des institutions où les métiers se pratiquent dans des bureaux.

Le taux de rotation global a diminué par rapport à 2023. L'hétérogénéité constatée au sein des départements découle notamment des nouvelles entrées. Par exemple, le département de la cohésion sociale a crû davantage que les

autres départements, et la moyenne des taux d'entrées et de sorties reflète ces engagements. Parmi les motifs de sortie, les licenciements ont diminué, bien qu'il y ait une augmentation des effectifs. Les démissions ont augmenté légèrement. Le marché du travail peut être tendu suivant les secteurs d'activité et, en conséquence, certains métiers peuvent être attirés ailleurs.

Le taux des démissions et des licenciements s'établit à 1,6%, en lien parfois avec des besoins spécifiques ou des conditions de travail particulières. Là aussi, il y a une certaine hétérogénéité au sein de l'administration cantonale.

En ce qui concerne le taux de réalisation des entretiens d'évaluation du personnel, le graphique de la slide 131 permet de constater qu'il reste des progrès à faire dans certains départements. A noter qu'un changement de méthodologie interviendra en 2025. Aujourd'hui, on ne tient pas compte du fait qu'une partie des membres du personnel peut faire plus d'un entretien tous les deux ans. Ce sera le cas à l'avenir.

De bonnes nouvelles peuvent être signalées en ce qui concerne la promotion de l'égalité, puisqu'on constate une progression du pourcentage de cadres féminins. Globalement, le gain est de 0,7% par rapport à 2023. Le graphique de la slide 133 montre qu'il reste encore un potentiel en la matière. Il met en relation le pourcentage de femmes dans les départements avec le pourcentage de cadres féminins dans ces mêmes départements.

Les salaires et rémunérations ont mécaniquement augmenté, du fait de l'octroi de l'annuité et de l'indexation.

Un député (LC) demande si les règles du télétravail sont gérées au niveau des départements et, concernant les évaluations du personnel, il souhaiterait obtenir plus de précisions, sachant que c'est un facteur de motivation important et qu'il faut atteindre un meilleur pourcentage.

M^{me} Fontanet confirme que, pour elle, il faut arriver à 100% d'évaluations. Cela étant dit, on lui a expliqué que les chiffres tiennent compte des arriérés. Cela signifie qu'une personne qui a fait son évaluation en 2024, mais qui ne l'avait pas fait ces dernières années, aura un arriéré qui reste dans les chiffres. Par conséquent, ils n'arriveront pas à 100% ou à 85%, car il reste beaucoup d'arriérés. L'autre information importante, c'est qu'il sera désormais possible de le faire de façon entièrement informatisée. Cela va permettre au manager de procéder à l'évaluation au fil de l'eau, et de ne pas se retrouver à la fin de l'année à devoir évaluer 25 personnes sur des feuilles volantes ou un cahier.

Quant au règlement sur le télétravail, il en existe un qui est très clair et qui donne un taux maximum (40% du taux d'activité de la personne). Il faut rappeler que ce n'est pas un droit, et qu'il faut que cela soit compatible avec les besoins du service. Ce règlement s'applique à l'ensemble du petit Etat.

Un député (Ve) fait référence au taux d'absence et observe qu'il est de plus de 10% dans la détention, ce qui peut s'expliquer par le fait que c'est un métier pénible, et qu'il vaut sans doute mieux ne pas ramener des maladies contagieuses dans un lieu fermé. Il paraît plus difficile d'expliquer les chiffres élevés de l'office cantonal de l'emploi.

M^{me} Fontanet indique que, dans le cadre du plan de lutte contre l'absence, des services font appel à l'office du personnel de l'Etat pour aider à comprendre ce qu'il se passe en matière d'absences. Plus l'office est petit, plus les pourcentages peuvent paraître importants alors que le nombre de personnes absentes ne l'est pas. Il y a notamment passablement d'absences au DCS, et un suivi commence tout prochainement, afin d'identifier les causes de ces absences, qui peuvent être liées au travail, au fonctionnement, ou à une façon de manager. La situation à l'OCD est suivie, avec une recherche de solution. En ce qui concerne spécifiquement l'office cantonal de l'emploi, le directeur général a pris d'autres fonctions. Il suffit parfois de peu pour remettre la situation d'équerre. Si le député souhaite en savoir plus, il faudra questionner le département concerné.

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers individuels de la République et canton de Genève le 31 décembre 2024

Le lecteur voudra bien se référer au rapport de l'auditeur indépendant qui se trouve aux pages 87 et suivantes du tome 1 intitulé « Rapport sur les comptes individuels 2024 ».

Votes

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13611 :

Oui : 14 (2 UDC, 4 PLR, 1 LC, 2 MCG, 2 Ve, 3 S)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

FONCTIONNEMENT

Le président appelle la politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique – B ÉTATS MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique C – COHÉSION SOCIALE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

La politique publique E est acceptée par :

Pour : 10 (2 PLR, 1 LC, 2 MCG, 2 Ve, 3 S)

Contre : 2 (2 PLR)

Abstentions : 2 (2 UDC)

Le président appelle la politique publique F – FORMATION

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique J – JUSTICE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique K – SANTÉ

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique M – MOBILITÉ

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

*INVESTISSEMENT***Le président appelle la politique publique A – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique – B ÉTATS MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique C – COHÉSION SOCIALE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique F – FORMATION

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique J – JUSTICE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique K – SANTÉ

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique M – MOBILITÉ

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Vote en deuxième débat du PL 13611 approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2024

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
Art. 1 Etats financiers	pas d'opposition, adopté
Art. 2 Réserve conjoncturelle	pas d'opposition, adopté
Art. 3 Crédit supplémentaire	pas d'opposition, adopté

3^e débat

Prises de position

Un député (S) souligne encore une fois la différence entre le résultat aux comptes 2024 (+541 millions) et le budget 2024 (−48 millions), soit environ 600 millions d'écart. C'est certes moins qu'en 2023, mais il importe, pour le pilotage budgétaire du Grand Conseil, de disposer d'une évaluation fiscale au plus près de la réalité. Le DF a changé sa méthode et on peut s'en réjouir. Il reste à espérer que la différence sera moindre en 2025. Il est en effet difficile de mener un débat sain et constructif sur l'élaboration du budget cantonal, lorsque des discussions portent sur quelques millions et qu'on se retrouve ensuite avec plusieurs centaines de millions de différences. Cela étant dit, le parti socialiste acceptera les états financiers.

Un député (LC) se réjouit quelque part de cette problématique fiscale, sans quoi le résultat escompté aurait été réalisé. Le point fondamental dans le fonctionnement de l'Etat est le budget et, une fois qu'il est voté, force est de constater qu'il est tenu et respecté. Indépendamment des rentrées financières qui amènent un résultat positif réjouissant, de petites fluctuations sont toujours possibles, et elles sont expliquées. En conclusion, Le Centre salue le travail de tous les départements et acceptera donc ce projet de loi.

Un député (MCG) tient à insister sur la volatilité des recettes fiscales et donc des comptes par rapport au budget. Il reste difficile de mettre en place une politique budgétaire la plus précise possible. En outre, il regrette qu'il n'y ait pas davantage de lisibilité au sein des comptes concernant les montants rétrocédés aux départements français.

Le président fait remarquer que toute la liste figure dans la communication du Conseil d'Etat.

Le député (MCG) précise que le problème auquel il fait référence se trouve dans les comptes, et pas dans les communications ultérieures ; ces montants ne figurent pas de manière satisfaisante dans les comptes.

Un député (LJS) remercie les départements et la conseillère d'Etat chargée des finances pour l'important travail réalisé dans le cadre du budget. Les

comptes sont tenus en fonction du budget, et c'est là une des premières choses qui sont demandées à l'administration. La question du bénéfice et de son affectation reste un élément sur lequel la présente commission devrait, à son avis, être impliquée en amont.

La question de la caisse de pension, par deux fois renflouée, est par ailleurs un véritable enjeu, avec deux projets de lois qui concernent cette problématique, et il vaut la peine d'y réfléchir afin que la caisse de pension ne devienne pas un boulet pour les années à venir.

Un député (PLR) indique que le groupe PLR acceptera les comptes, qui ne font que refléter la réalité chiffrée. Il en ressort un bénéfice avant attribution, et le PLR est satisfait de la manière dont il est utilisé. L'Etat doit en effet dégager des excédents dans un but extrêmement clair, à savoir rembourser la dette, et c'est ce qui est fait. Une forme d'équilibre a enfin été retrouvée puisque, théoriquement, ces dernières années, l'Etat était dans une situation de surendettement. Cette anomalie a pu être réparée plus rapidement que prévu, ce qui permet de diminuer la charge future. Qu'il y ait des excédents est donc une bonne chose, et qu'ils soient utilisés à régler la dette est positif.

A noter tout de même l'augmentation continue des charges. La situation reste bonne tant que les résultats sont bons, mais les choses iront moins bien quand les résultats seront moins bons. Le projet de loi voté en début de séance prévoit que l'Etat et une fondation coachent des organisations internationales afin qu'elles diminuent leurs coûts, et le député (PLR) a hâte que l'Etat applique ces mêmes principes.

Un député (Ve) indique que les Verts approuveront également les comptes. Pour ce qui est de l'affectation du bénéfice, les Verts comprennent les raisons avancées. Il souhaite en outre souligner, au niveau des investissements, que le taux de réalisation était supérieur aux années précédentes, ce dont on peut se réjouir. Deux gros investissements ont été votés ces dernières années, notamment le milliard pour la rénovation des bâtiments de l'Etat, qui est en bonne voie. 500 ou 550 millions ont par ailleurs été votés pour la rénovation énergétique des bâtiments. Le règlement qui doit permettre d'utiliser ce fonds de 500 millions n'a pas encore été publié, et le député (Ve) souhaite que ce soit chose faite assez prochainement, de sorte que la population puisse en bénéficier.

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13611 :

Oui : 15 (2 UDC, 4 PLR, 1 LC, 2 MCG, 1 LJS, 2 Ve, 3 S)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 13611 est accepté.

Conclusion

Au vu de ces explications, la commission des finances prie le Grand Conseil de suivre son avis en acceptant ce projet de loi.

Annexe

Présentation des thèmes transversaux – présentation du DF – partie états financiers – comptes 2024

Thèmes transversaux Comptes 2024

Commission des finances

2 avril 2025



Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

Page 1

Sommaire

Etats financiers individuels, tome 1 (50')

Etats financiers consolidés, tome 4 (20')

Revenus fiscaux (75')

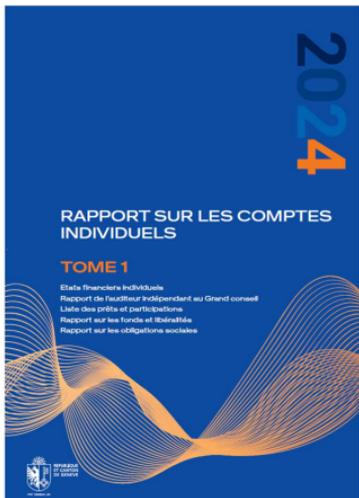
Charges de fonctionnement, tome 2 (30')

Compte d'investissement, tome 3 (30')

Gestion de la dette (30')

Charges de personnel - Bilan social de l'Etat, tome 5 (45')

Page 2



Etats financiers individuels

Tome 1

Pierre-Emmanuel Beun, Aicha Laatiki - DGFE

Page 3

Les cinq états financiers

Tome 1, page 6

	Compte 2024	Budget 2024	Compte 2023
RESULTAT NET	642	53	1'516
INSTRUMENTS DE POLITIQUE BUDGETAIRE			
RESULTAT NET	642	53	1'516
Amortissement de la réserve budgétaire	1,2	-101	-101
EXCÉDENT AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	541	-48	1'398
Amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire	1,2	-541	-1'398
EXCÉDENT FINAL	-	-48	-

Résultat net = Résultat IPSAS

Excédent avant affectation du résultat = Résultat des comptes, comparable au budget

Excédent final = Résultat après amortissement supplémentaire réserve budgétaire

	Note	Compte 2024	Budget 2024	Compte 2023
ELEMENTS DU RESULTAT NET				
Revenus fiscaux	3.1	9'258	8'868	9'626
Subventions reçues	3.2	409	407	379
Pénalisation et parts à des revenus	3.3	204	200	194
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	3.4	196	191	310
Revenus d'exploitation sans contrepartie		10'067	9'476	10'511
Dédonnements	3.5	118	114	112
Prestations de services et livraisons, taxes	3.6	399	374	378
Remboursements	3.7	82	67	81
Revenus d'exploitation avec contrepartie		599	565	574
Autres produits d'exploitation	3.8	89	88	126
PRODUITS D'EXPLOITATION		10'755	10'119	11'208
Charges de personnel	3.9	-296	-294	-294
Charges de fonctionnement	3.10	-492	-500	-479
Subventions et charges de transfert	3.11	-593	-524	-570
Pénalisation et parts de revenus	3.12	-381	-381	-348
Dédonnements	3.13	-88	-103	-86
Dotations aux amortissements	3.14	-519	-476	-465
Autres charges d'exploitation	3.15	-183	-136	-245
CHARGES D'EXPLOITATION		-10'152	-10'063	-8'756
RESULTAT D'EXPLOITATION		603	56	1'451
Produits financiers	3.16	245	207	273
Charges financières	3.17	-206	-211	-259
RESULTAT FINANCIER		39	-4	64
RESULTAT NET		642	53	1'516
INSTRUMENTS DE POLITIQUE BUDGETAIRE				
RESULTAT NET		642	53	1'516
Amortissement de la réserve budgétaire	1,2	-101	-101	-118
EXCÉDENT AVANT AFFECTATION DU RESULTAT		541	-48	1'398
Amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire	1,2	-541	-	-1'398
EXCÉDENT FINAL		-	-48	-

Page 3

Les cinq états financiers

Tome 1, pages 7 à 10

	Compte 2024	Budget 2024	Compte 2023
Subventions d'investissement reçues	24	35	20
Recettes	24	35	20
Frais financiers	1	3	5
Financement	16	17	17
Investissements corporels	303	465	323
Immobilisations incorporelles	11	37	50
Subventions d'investissement accordées	176	288	139
Dépenses	486	785	558
INVESTISSEMENT NET	458	684	511
Dépenses, profits du patrimoine administratif	7	19	6
Recettes, profits du patrimoine administratif	9	9	11
Recettes, versements d'État	2	-	-
SOLD NET	613	704	585

	Reserve conjoncturelle	Reserve de prévoyance	Reserve budgétaire	Fonds propres	Total
Au 1er janvier 2023	161	1 900	207	-2 770	1 546
Résultat net	-	-	-	15 316	15 316
Utilisations	72	-	-	-22	-
Utilisations	-52	-	-	52	-
Amortissement éditorial budgétaire	-	-	-	-1 510	-1 510
Profit réalisé sur transferts directs	-	-	-	1	1
Actifs financiers évalués à la juste valeur sur les fonds propres	-	-	-	144	144
Au 31 décembre 2023	171	1 900	441	-2 395	1 158
Résultat net	-	-	-	642	642
Utilisations	72	-	-	-52	-
Utilisations	-56	-	-	56	-
Amortissement éditorial budgétaire	-	-	-	-642	-642
Actifs financiers évalués à la juste valeur sur les fonds propres	-	-	-	54	54
Au 31 décembre 2024	167	1 900	508	-1 910	1 016

	2024	2023
RENTIAT NET	642	1 516
Éléments de cycle d'exploitation à ajuster :		
Provision de pertes de valeur	77	-23
Amortissements	119	495
Plus et moins-value sur ventes d'actifs	2	3
Profits opératifs des subventions d'invest. reçues	-22	-22
Autres	4	6
AUTOFINANCEMENT *	779	1 967
INVESTISSEMENTS AUX CASSES DE PRÉVOYANCE :	-265	-101
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Opérations financières propres à l'État *	-452	41
Opérations non financières propres à l'État *	55	177
Opérations pour le compte de tiers	-246	-126
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	425	41
FLUX DE TRÉSORERIE LES A L'EXPLOITATION :	301	1 907
Débit fiscal : exploitation propre à l'État ***	346	2 126
Débit fiscal : versements aux caisses de prévoyance	-265	-101
Débit fiscal : exploitation pour le compte de tiers	-246	-155
Sorties de trésorerie : acquisition d'imm. corporelles	-323	-323
Sorties de trésorerie : acquisition d'imm. incorporelles	-81	-58
Sorties de trésorerie : subventions d'invest. accordées	-177	-177
Émissions de trésorerie : subventions d'invest. reçues	24	26
Sorties de trésorerie : autres investissements	-30	-24
Sorties de trésorerie : autres mouvements	24	26
FLUX DE TRÉSORERIE LES AUX INVESTISSEMENTS :	-422	-437
FLUX DE TRÉSORERIE LIBRES :	308	1 331
Produit de trésorerie des emprunts à long terme	2	1
Remboursements des emprunts à long terme	-922	-549
Variation des emprunts successifs à court terme	737	-45
FLUX DE TRÉSORERIE LES AU FINANCEMENT :	-586	864
IMPACT NET DE LA TRÉSORERIE :	496	447
Trésorerie en début de période	966	219
Trésorerie en fin de période	1 179	566

	Ann	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	1 179	566
Créances rattachées de trésorerie reçue	4.2	3 002	2 907
Autres actifs financiers courants	4.3	30	17
Autres actifs financiers successifs	4.4	67	67
Stocks et travaux en cours	4.5	16	17
Créances de régularisation actif	4.6	43	42
ACTIF COURANT *		2 994	2 966
Immobilisations corporelles	4.8	1 233	1 074
Immobilisations incorporelles	4.7	202	167
Participations	4.9	2 243	2 221
Plus	4.9	1 116	711
Subventions d'investissement accordées	4.10	1 915	1 621
Participations à l'État à des investissements	4.11	603	605
ACTIF NON COURANT		17 942	17 379
ACTIF		21 936	20 345
PASSIF			
Emprunts et autres obligations	4.12	732	727
Emprunts courants	4.13	2 528	1 946
Autres passifs financiers courants	4.14	2 664	3 162
Créances de régularisation passif	4.15	118	124
Provisions courantes	4.16	216	176
Engagements de prévoyance courants	4.17	101	205
PASSIF COURANT		6 146	5 939
Emprunts non courants	4.18	9 074	9 023
Provisions non courantes	4.19	176	167
Autres passifs financiers non courants	4.17	172	161
Engagements de prévoyance non courants	4.18	2 968	3 068
Subventions d'investissement reçues	4.19	738	738
PASSIF NON COURANT		17 941	17 942
FONDS D'ÉPARGNE :		10 940	10 940
Fonds et transferts spéciaux	4.20	167	171
Réserves conjoncturelles	4.21	1 000	1 000
Réserves de régularisation	4.22	336	441
Réserves budgétaires	4.23	-1 913	-2 255
Fonds propres libres		1 910	1 926
FONDS PROPRES		2 019	1 926
PASSIF		21 936	20 345

Affectation du résultat

	Compte 2024	Budget 2024	Compte 2023
INSTRUMENTS DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE			
RESULTAT NET	642	53	1 516
Amortissement de la réserve budgétaire	1.2	-101	-101
EXCÉDENT AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	541	-48	1 398
1. Amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire	1.2	-541	-1 398
EXCÉDENT FINAL	-	-48	-

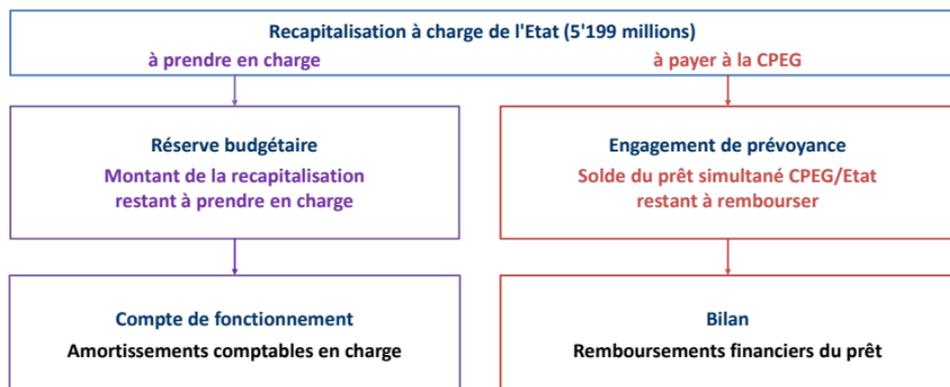
	Note	31.12.2024	31.12.2023
Fonds et financements spéciaux	4.20	187	171
2. Réserve conjoncturelle	4.21	1 000	1 000
Réserves de réévaluation	4.22	535	441
1. Réserve budgétaire	4.23	-1 913	-2 255
Fonds propres libres		1 910	1 926
FONDS PROPRES		2 019	1 926

1. Amortissement supplémentaire de 541 millions de la **réserve budgétaire** (excédent final nul) : permet de diminuer les coûts de fonctionnement à venir de l'Etat de 16 millions par an
2. Pas d'alimentation de la **réserve conjoncturelle**, qui s'établit à **1 milliard** depuis 2022

Les fonds propres sont à présent positifs de 2 milliards

Réserve budgétaire CPEG

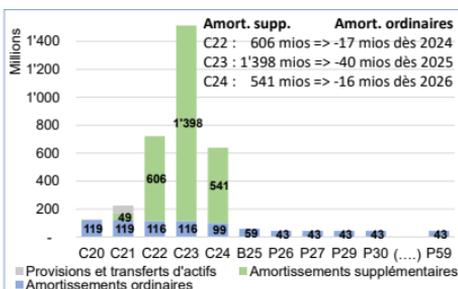
Engagement de prévoyance



Page 7

Réserve budgétaire CPEG

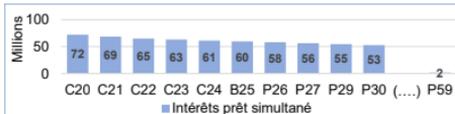
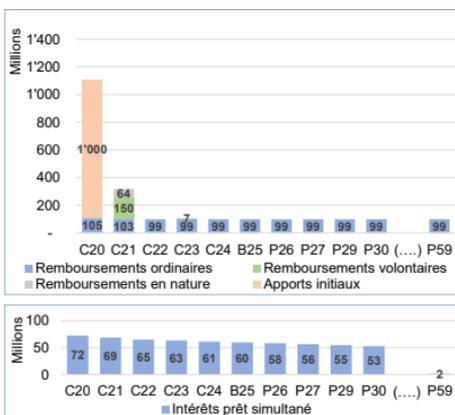
Amortissements ordinaires et supplémentaires



Recapitalisation à charge de l'Etat	5'199
Utilisation provision pour intérêt	-446
Réserve budgétaire au 1^{er} janvier 2020	4'753
Amort. ordinaire au 1 ^{er} janvier 2020 (40 ans)	119

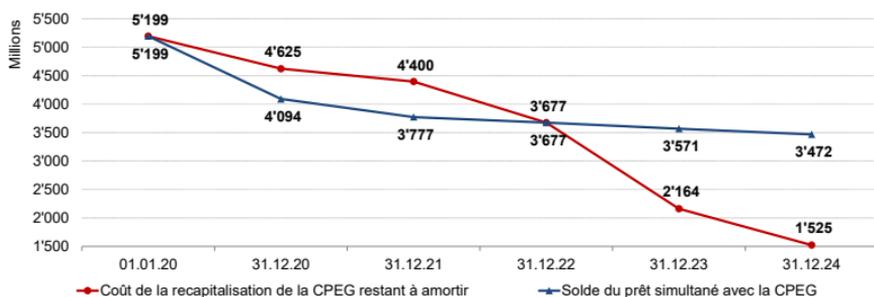
Engagement de prévoyance

Remboursements ordinaires et volontaires



Page 8

Réserve budgétaire CPEG - Engagement de prévoyance Etat / CPEG

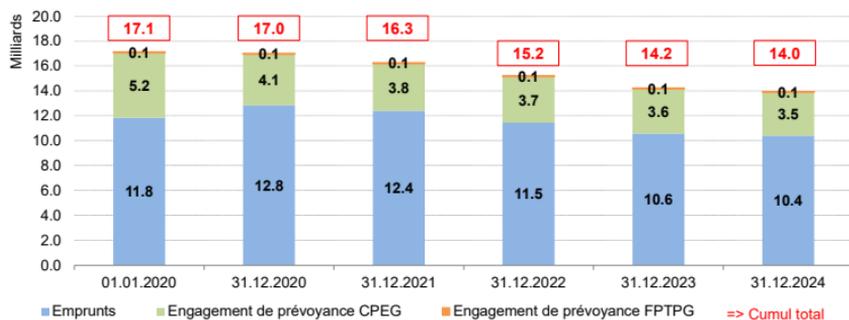


Réserve budgétaire : coût de la recapitalisation restant à amortir en charge, au plus tard d'ici fin 2059 (1'525 millions à fin 2024)

Solde du prêt simultané : montant restant à payer à la CPEG, au plus tard d'ici fin 2059 (3'472 millions à fin 2024)

Page 9

Emprunts et engagements de prévoyance



Page 10

Excédent final

Tome 1, page 14

	C2024	B2024	C2023	C2024		C2024	
				/B2024	%	/C2023	%
Revenus	11'000	10'326	11'481	673	6.5%	-481	-4.2%
Charges	-10'358	-10'274	-9'965	-84	0.8%	-393	3.9%
Résultat net	642	53	1'516	589		-874	
Amort. minimal / réserve budgétaire	-101	-101	-118	-0		17	
Excédent final avant affectation du résultat	541	-48	1'398	589		-858	
Amort. suppl. / réserve budgétaire	-541	-	-1'398	-541		858	
Excédent final	-	-48	-	48		-	

Page 11

Revenus et charges ressortant du résultat net

Tome 1, page 15

	C2024	B2024	C2023	C2024		C2024	
				/B2024	%	/C2023	%
Revenus fiscaux	9'268	8'688	9'628	+580		-359	
Autres revenus	1'731	1'638	1'853	+93		-122	
Revenus	11'000	10'326	11'481	+673		-481	
Subventions et transferts	5'593	5'524	5'270	+69		+322	
Charges de personnel	2'896	2'944	2'834	-47		+62	
Autres charges	1'869	1'806	1'861	+63		+9	
Charges	10'358	10'274	9'965	+84		+393	

Page 12

Analyse des revenus

Tome 1, pages 19 à 24, note 1.4 Revenus ressortant du résultat net

	C2024	B2024	C2023	C2024		C2024	
				/B2024	+%	/C2023	+%
Impôts sur les personnes physiques	5'461	5'189	5'184	+272	+5%	+277	+5%
Impôts sur les personnes morales	2'108	1'923	2'591	+185	+10%	-483	-19%
Parts cantonales à des impôts fédéraux	1'003	834	1'038	+169	+20%	-35	-3%
Autres revenus fiscaux	986	1'022	1'089	-35	-3%	-102	-9%
Compensation financière relative aux frontaliers	-290	-280	-275	-10	+4%	-15	+5%
Revenus fiscaux	9'268	8'688	9'628	+580	+7%	-359	-4%
Revenus non fiscaux	1'660	1'576	1'727	+83	+5%	-68	-4%
Revenus non monétaires	72	62	126	+10	+16%	-54	-43%
TOTAL PRODUITS	11'000	10'326	11'481	+673	+7%	-481	-4%

Page 13

Analyse des charges

Tome 1, pages 25 à 26, note 1.5 Charges ressortant du résultat net

	C2024	B2024	C2023	C2024		C2024	
				/B2024	+%	/C2023	+%
Charges de personnel	2'896	2'944	2'834	-47	-2%	+62	+2%
Charges de fonctionnement	492	500	479	-9	-2%	+13	+3%
Subventions & charges de transfert	5'593	5'524	5'270	+69	+1%	+322	+6%
<i>Subventions et transferts aux entités</i>	3'360	3'322	3'193	+38	+1%	+167	+5%
<i>Subventions aux ménages privés</i>	2'221	2'190	2'052	+31	+1%	+169	+8%
<i>Aides COVID-19</i>	12	12	25	-0	-3%	-13	-52%
Péréquation et parts de revenu	381	381	346	+0	+0%	+35	+10%
Dédommagements	88	103	86	-14	-14%	+2	+2%
Dotations aux amortissements	519	476	495	+44	+9%	+25	+5%
Dépréciations d'actifs	178	139	230	+39	+28%	-52	-23%
Pertes sur créances irrécouvrables	2	2	4	+0	+32%	-2	-54%
Charges d'intérêts sur emprunts	107	119	117	-13	-11%	-10	-9%
Charges d'intérêts sur prêts CPEG et FPTPG	64	64	66	-0	-0%	-2	-3%
Charges d'intérêts sur créances fiscales	29	20	19	+9	+47%	+10	+52%
Autres charges d'exploitation et finan.	9	3	18	+6	+218%	-9	-50%
TOTAL CHARGES	10'358	10'274	9'965	+84	+1%	+393	+4%

Page 14

Crédits supplémentaires

Tome 1, page 27, note 1.6 Crédits supplémentaires

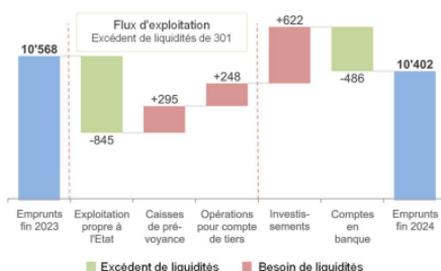
	B2024	CS Grand Conseil	Utilisation provisions	CS Conseil d'Etat
Charges de personnel	2'944	7	-4	5
Charges de fonctionnement	500	46	-6	3
Subventions et transferts aux entités	3'322	57	-3	20
Subventions aux ménages privés	2'190	54	-102	37
Aides Covid	12		-0	0
Péréquation et parts de revenus	381			0
Dédommagements	103	1		
Dotations aux amortissements	476			49
Dépréciations d'actifs et pertes sur créances	141		-130	42
Charges d'intérêts sur emprunts	119			
Charges d'intérêts sur prêts CPEG & FPTPG	64			
Autres charges d'exploitation et financières	23			7
Amortissement de la réserve budgétaire	101			541
TOTAL CHARGES	10'376	164	-245	704

CS : crédits supplémentaires

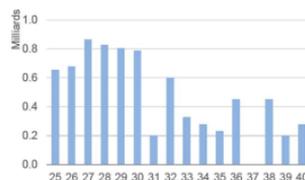
Page 15

Emprunts

Tome 1, pages 32 et 33, note 1.10.2 Emprunts



Echéance des emprunts



Les remboursements d'emprunts sont échelonnés d'ici à 2040 sachant qu'au-delà de 2040, l'Etat devra refinancer 1.4 md.

	2024	2024
Communes	-422	Patrimoine administratif (PA)
Confédération	64	Patrimoine financier (PF)
Comptes courants caisse centralisée	33	Flux liés aux investissements (PA/PF)
Comptes courants Caisse de prévoyance	27	-622
Autres créances et engagements financiers	50	
Opérations pour le compte de tiers	-248	

Page 16

Garanties : caisses de prévoyance

Tome 1, pages 34 à 37, notes 2.1 et 2.2

Demande d'annulation de l'ISB et du CSCQ de leur participation à la recapitalisation de la CPEG (resp. 22 et 2 millions)

Risque que la CPEG fasse appel à la garantie de l'Etat dans le cadre d'une faillite éventuelle de l'ISB et du CSCQ, intégralement provisionné (49 millions) depuis 2022

Equilibre financier de la CP

Apport de l'Etat de 194 millions versé le 9 février 2024 à la CP

Page 17

Garanties : cautions simples

Tome 1, page 39, note 2.4

	31.12.2024	31.12.2023	Emprunts*	Fonds propres*
Transports publics genevois (TPG)	695	653	699	36
Maison de Vessy	64	65	65	1
Fondations HBM & HLM (FIDP)	40	42	1'453	517
Palexpo	30	30	95	185
Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV)	20	-	28	500
Maison de Retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	18	18	47	49
HES-SO Genève	7	8	27	30
EMS Béthel	7	7	17	5
Divers prêts hypothécaires	85	89	n.a	n.a
Divers crédits de constructions	285	195	n.a	n.a
Autres	2	1	n.a	n.a
Total	1'254	1'108		

* Données au 31.12.2024 sauf pour Maison de Vessy, MRPS, HES-SO Genève et EMS Béthel (31.12.2023)

n.a. : non applicable

Page 18

Autres informations du tome 1

Liste des prêts et participations (pages 93 à 96)

Rapport sur les fonds et libéralités (pages 97 à 124)

Rapport sur les obligations sociales (pages 125 à 127)

Page 19



Etats financiers consolidés

Tome 4

Pierre-Emmanuel Beun, Aicha Laatiki - DGFE

Page 20

Les quatre états financiers

Tome 4, pages 7 à 10

Compte de résultat

	2024	2023
Revenu fiscal	5,1	929
Subventions reçues	5,2	524
Félicitation et parts à des revenus	5,4	204
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie directe	19 660	190
Produits d'exploitation sans contrepartie directe	5,5	412
Provisions et services et livraisons, taxes	5,6	143
Débitonnements	5,7	153
Requêtes	5,8	4799
Autres produits d'exploitation	5,9	187
PRODUITS D'EXPLOITATION	10 991	
Charges de personnel	5,9	4716
Charges de fonctionnement	5,10	2723
Subventions et charges de transfert	5,11	2120
Félicitation et parts de revenus	5,12	381
Débitonnements	5,13	49
Dotations aux amortissements	5,14	404
Autres charges d'exploitation	5,15	258
CHARGES D'EXPLOITATION	14 217	
RESULTAT D'EXPLOITATION	894	
Produits financiers	5,16	346
Charges financières	5,17	-322
RESULTAT FINANCIER	26	
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	5,18	80
RESULTAT NET	959	
Amortissement de la réserve budgétaire	662	
EXCÉDENT FINAL	326	
Excédent final attribuable au Groupe	326	
Excédent final attribuable aux minoritaires	62	

Tableau des flux de trésorerie

	2024	2023
RESULTAT NET	959	
Éléments de cycle d'exploitation à ajuster :		
Provisions et pertes de valeur	74	
Amortissements	950	
Plus et moins-values sur ventes d'actifs	10	
Produits offerts des subventions d'investissement	10	
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	80	
AUTOFINANCEMENT 1	1 023	
MOUVEMENTS AUX CASSEES DE PÉRIODICITE		
Opérations fiscales propres à l'Etat ?		
Opérations non fiscales propres au Groupe ?		
Opérations pour le compte de tiers		
VARIATION DU BESOIN EN FOND DE ROULEMENT	1 023	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'EXPLOITATION	1 023	
Dot Net flux : exploitation propre au Groupe "10"		
Dot Net flux : versements aux caisses de prévoyance		
Dot Net flux : exploitation pour le compte de tiers		
Sorties de trésorerie : acquisition d'immos. corporelles		
Sorties de trésorerie : subventions d'invest. et autres		
Sorties de trésorerie : immobilisations de placement		
Sorties de trésorerie : participations non consolidées		
Sorties de trésorerie : prêts et avances		
Sorties de trésorerie : autres investissements		
Émissions de trésorerie : immobilisations et immobilis.		
Émissions de trésorerie : subventions d'invest. et parts		
Émissions de trésorerie : prêts et avances		
Émissions de trésorerie : autres investissements		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	1 023	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCES	1 023	
Produits de l'émission des emprunts à long terme		
Reclassements des emprunts à long terme		
Variation des emprunts courants à court terme		
Autres variations liées au financement		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT	44	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	-164	
Trésorerie en début de période	956	545
Trésorerie en fin de période	426	856

Bilan

	Actif	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,1	426	595
Créances résultant de ventes et services	6,2	302	2597
Créances résultant de travaux et services	6,3	640	888
Autres actifs financiers courants	6,4	503	616
Stocks et travaux en cours	6,5	349	313
Comptes de régularisation actif	6,6	119	100
ACTIF COURANT		9 210	8 814
Immobilisations corporelles	6,7	32 406	22 542

Tableau de mouvements des fonds propres (situation nette)

	Fonds et réserves	Fonds et réserves	Reserve de réévaluation	Reserve de couverture	Reserve de couverture	Fonds propres	Fonds propres	Intérêts	Total des
	et réserves	conjointes	de réévaluation	de couverture	de couverture	propre	Part de Groupe	minoritaires	Fonds propres
Solde au 1er janvier 2023	1972	1 000	246	-3	-3770	9200	4266		13 987
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	1071	1071	71	1741
Affectations et utilisations	23	-	-	-	-	-23	0	-	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par les fonds propres	-	-	120	-	-	0	120	-20	100
Instrumentés dérivés de couverture	-	-	-	0	-	1	1	0	1
Amortissement réserves budgétaires	-	-	-	-	1916	-1916	-	-	-
Autres variations	0	-	-	-	-1	-2	-2	-6	-8
Solde au 31 décembre 2023	1995	1 000	366	-3	-2265	9392	6066		14 427
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	907	907	62	969
Affectations et utilisations	25	15	-	-	-	-39	0	-	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par les fonds propres	-	-	83	-	-	0	83	-	74
Instrumentés dérivés de couverture	-	-	-	1	-	1	3	0	3
Amortissement réserves budgétaires	-	-	-	-	642	-642	-	-	-
Partagis Comptes & Pluspartages	0	-	-	-	-	-0	-0	23	23
Autres variations	-1	-	-	-	-	-0	-1	-	-0
Solde au 31 décembre 2024	1 919	1 015	449	-2	-1 913	9 979	7 047		19 101
Fonds propres nets						629	919	532	2080
FONDS PROPRES - Part de Groupe							7947	6996	
Intérêts minoritaires						629	1510	1442	
FONDS PROPRES							9 566	7 498	
TOTAL PASSIF							14 981	13 991	

Périmètre de consolidation : critères réglementaires

1. Le contrôle : approche IPSAS

2. Les prestations effectuées : faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget (=> exclusion BCGE)

3. Quantitatif

Total bilan de l'entité supérieur à 100 millions

Indemnités ou aides financières de l'Etat supérieures à 100 millions

Des exceptions à ces seuils peuvent être admises sur la base d'éléments de nature comptable, juridique ou institutionnelle

Périmètre de consolidation : entités



Page 23

Charges et revenus

Tome 4, page 16, note 2.1 Compte de résultat consolidé

	2024	2023	Variations	
Revenus	15'429	15'745	-316	-2%
Charges	-14'539	-14'108	-431	3%
Parts de résultat d'entités	80	105	-25	
Résultat net	969	1'741	-772	-44%
Amortissement de la réserve budgétaire	-642	-1'516	+874	
Excédent final	328	226	+102	

Revenus C2023	15'745
Revenus fiscaux	-39
Prestations de services	+96
Autres revenus	-54
Revenus C2024	15'429
Evolution	-316

Charges C2023	14'108
Charges de personnel	+209
Subventions & charges de transfert	+155
Charges de fonctionnement	+95
Autres charges	-28
Charges C2024	14'539
Evolution	+431

Page 24

Revenus : analyse des écarts

Tome 4, pages 17, note 2.2 Revenus ressortant du résultat net

	2024	2023	Variations	
Revenus fiscaux	9'268	9'628	-359	-4%
Prestations de services et livraisons, taxes	4'122	4'024	+98	2%
Autres revenus non fiscaux	1'804	1'868	-64	-3%
Revenus non monétaires	234	225	+9	4%
TOTAL PRODUITS	15'429	15'745	-316	-2%

Page 25

Revenus : analyse des écarts

Tome 4, pages 18 à 19, note 2.2.2 Prestations de services

	2024	2023	Variations	
Revenus liés à la santé	1'166	1'121	+45	4%
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	1'296	1'333	-37	-3%
Revenus liés à la mobilité et à l'aéroport	589	542	+47	9%
Revenus liés à la cohésion sociale	175	174	+1	0%
Revenus liés à l'aménagement et au logement	115	112	+3	2%
Revenus liés à la formation	85	96	-12	-12%
Revenus liés à l'économie	85	89	-4	-5%
Revenus des tâches déléguées	3'512	3'469	+43	1%
Emoluments	178	163	+15	9%
Loyers et droits de superficie	133	124	+9	7%
Redevances commerciales	101	93	+8	8%
Revenus de perception de contributions	70	68	+3	4%
Vente de biens et marchandises	31	37	-6	-16%
Diverses prestations de services et livraisons, taxes	97	71	+26	37%
Autres prestations de services et livraisons, taxes	611	556	+55	10%
Prestations de services et livraisons, taxes	4'122	4'024	+98	2%

Page 26

Revenus : analyse des écarts

Tome 4, pages 20, note 2.2.3 Autres revenus non fiscaux

	2024	2023	Variations	
Subventions reçues	824	778	+45	6%
Péréquation et parts à des revenus	204	194	+10	5%
Actifs saisis	11	66	-55	-84%
Amendes et contraventions	118	192	-73	-38%
Dédommagements	143	142	+2	1%
Remboursements	133	124	+9	8%
Produits d'intérêts	161	172	-11	-6%
Dividendes et rétrocessions	26	23	+3	15%
Plus-values réalisées sur actifs	10	10	-0	-2%
Autres revenus non fiscaux	174	168	+6	3%
<i>Produits liés aux immeubles de placement</i>	59	59	-1	-1%
<i>Restitution de subventions : ménages privés</i>	27	29	-1	-5%
<i>Restitution de subventions : entités</i>	12	1	+11	1644%
<i>Divers autres revenus non fiscaux</i>	76	79	-4	-5%
Autres revenus non fiscaux	1'804	1'868	-64	-3%

Page 27

Charges : analyse des écarts

Tome 4, pages 22 à 24, note 2.3 Charges ressortant du résultat net

	2024	2023	Variations	
Charges de personnel	6'716	6'507	+209	3%
Charges de fonctionnement	2'723	2'628	+95	4%
<i>Dépenses générales</i>	1'312	1'243	+70	6%
<i>Charges liées aux tâches déléguées</i>	1'411	1'386	+25	2%
Subventions accordées aux ménages privés	2'049	1'938	+112	6%
Subventions & transferts à des entités	1'076	1'033	+44	4%
Péréquation et parts à des revenus	381	346	+35	10%
Dédommagements	89	87	+2	2%
Charges d'intérêts sur emprunts	167	172	-5	-3%
Charges d'intérêts sur prêts simultanés CPEG et FPTPG	64	66	-2	-3%
Dotations aux amortissements	924	880	+44	5%
Dépréciations d'actifs	226	273	-47	-17%
Variations de juste valeur	11	40	-29	-72%
Moins-values réalisées sur actifs financiers	1	0	+1	1095%
Moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations	22	17	+5	28%
Autres charges d'exploitation et financières	89	121	-33	-27%
<i>Autres charges d'intérêts</i>	36	34	+2	5%
<i>Charges liées aux immeubles de placement</i>	11	12	-0	-2%
<i>Diverses autres charges d'exploitation et financières</i>	42	76	-34	-45%
TOTAL CHARGES	14'539	14'108	431	3%

Page 28

Investissements

Tome 4, pages 25 à 26, note 2.4 Investissements

	2024	2023	Variations	
Investissements nets de l'Etat comptes individuels	622	527	+95	18%
Investissements de l'Etat envers les entités du groupe	-152	-164	+12	-7%
Investissements nets de l'Etat hors du Groupe	470	363	+107	29%
SIG	278	203	+75	37%
AIG	153	55	+98	180%
HUG	106	98	+9	9%
TPG	95	91	+4	4%
HG	63	43	+20	48%
FIDP	61	45	+16	37%
UNIGE	25	26	-1	-5%
EPI	17	7	+10	143%
FTI	16	9	+7	83%
Fondation PAV	15	10	+5	47%
FPLC	11	13	-2	-16%
Palexpo	5	10	-5	-49%
Ports Francs	5	2	+4	193%
IMAD	2	5	-2	-47%
FdP	-9	5	-14	-271%
Investissements nets des entités	844	619	+225	36%
Investissements nets du Groupe	1'314	982	+331	34%

Page 29

Emprunts

Tome 4, page 27 à 28, note 2.5 Endettement



	2024	2023	Variations
EGE	10'402	10'568	-166
FIDP	1'450	1'417	+33
TPG	699	703	-4
AIG	606	606	+0
SIG	505	450	+55
HG	494	461	+34
FTI	228	230	-2
HUG	143	145	-1
FPLC	115	116	-1
Palexpo	85	92	-8
FPAV	28	-	+28
Ports Francs	27	35	-8
UNIGE	12	12	-0
EPI	11	12	-0
FdP	3	3	-
EMPRUNTS	14'809	14'849	-40

Page 30

Contributions des entités au résultat 2024

Tome 4, page 29, note 3 Contribution des entités consolidées selon le référentiel Etat

Compte de résultat 2024															Retenue Cotisée	Groupe Variations					
	Etat	HUG	UNIGE	TPG	HG	MAO	EPI	SEG	ANG	F&P	Palexpo Ports Francs	FDP	FTI	FPLC		FRAY	FPOF	2024	2023		
Revenus fiscaux	9268	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9268	-359	-4%	
Prestations de services, livraisons	399	1'604	91	170	136	212	39	1'405	526	63	69	23	96	39	19	3	-	-774	4122	98	2%
Subventions reçues	409	762	749	367	688	99	91	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-2'341	824	45	6%
Autres revenus d'exploitation	607	41	4	4	50	7	3	0	5	3	3	0	3	1	4	2	-	-18	720	-108	-13%
Revenus non monétaires	71	50	25	8	2	2	7	56	0	0	-	-	0	-	-	-	-	-75	147	-25	-15%
PRODUITS D'EXPLOITATION	10'755	2'457	868	549	877	320	140	1'461	531	66	72	24	100	40	23	5	-	-3'208	15'081	-349	-2%
Charges de personnel	-2'896	-1'782	-681	-306	-180	-261	-109	-295	-148	-25	-21	-4	-1	-8	-1	-2	-	4	-6716	-209	3%
Charges de fonctionnement	-492	-574	-141	-169	-287	-49	-22	-907	-159	-24	-39	-9	-49	-7	-6	-2	-	214	-2'723	-95	4%
Subventions et transferts	-5'993	-	-36	-	-412	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2'915	-3'126	-155	5%
Dotations aux amortissements	-519	-65	-32	-61	-8	-2	-8	-165	-95	-9	-10	-5	-19	-1	-4	-2	-	81	-924	-44	5%
Autres charges d'exploitation	-652	-10	-0	-9	-17	-2	-1	-28	-3	-1	-1	-1	0	-2	-2	-0	-1	-0	-728	+43	-6%
CHARGES D'EXPLOITATION	-10'152	-2'431	-890	-544	-905	-314	-140	-1'394	-405	-59	-72	-19	-69	-18	-14	-6	-1	3'215	-14'217	-460	3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	603	27	-21	5	-28	7	-1	67	125	7	0	5	31	22	9	-1	-1	6	864	-809	-48%
RESULTAT FINANCIER	39	-0	49	-9	63	-0	-0	-15	-61	11	-1	-3	-23	-12	-0	7	-	-17	26	+62	-172%
Part du résultat sociétés MEE	-	-	-0	0	-	-	-	80	-	-	-0	-	-	-	-	-	-	-0	80	-25	
RESULTAT NET	642	26	27	-3	35	7	-1	132	65	18	-1	2	8	11	9	6	-1	-11	969	-772	-44%
Amortis. de la réserve budgétaire	-642	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-642	874	-58%
EXCEDENT FINAL	-0	26	27	-3	35	7	-1	132	65	18	-1	2	8	11	9	6	-1	-11	328	+102	45%

Page 31

Garanties d'emprunts

Tome 4, page 39, note 4.3 Garanties d'emprunts

	31.12.2024		31.12.2023		
Cédules hypothécaires utilisées		2'180		2'159	
Cédules hypothécaires non utilisées		415		406	
Cédules hypothécaires		2'596		2'565	
Cautions simples sur les emprunts d'entités		469		382	
GARANTIES D'EMPRUNT		3'064		2'947	
	Fonds propres	Emprunts hors groupe	Cautions simples	Cédules hypothécaires	Degré de garantie
TPG	36	699	695	-	99%
FDP	517	1'450	40	1'428	100%
HG	851	494	-	335	68%
FPLC	504	115	-	154	100%
Ports Francs	19	27	-	64	100%
UNIGE	524	12	-	21	100%
Palexpo	185	85	30	109	100%
HUG	317	143	-	45	32%
Autres entités consolidées	4'995	1'380	20	25	3%
Total entités consolidées	7'948	4'407	785	2'180	
Autres entités non consolidées			469		
TOTAL			1'254	2'180	

Page 32



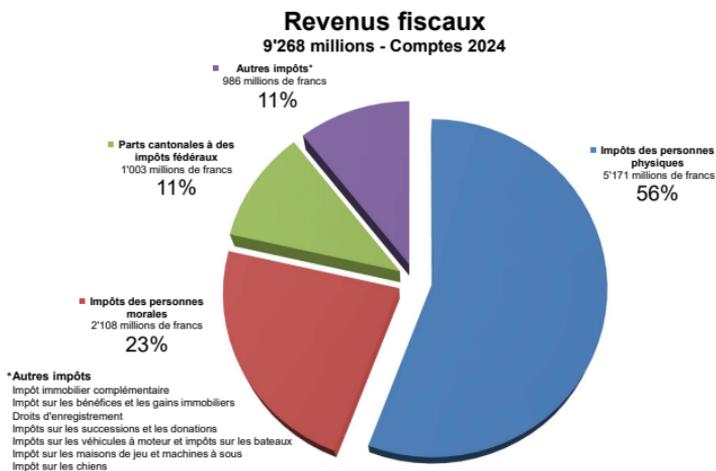
Revenus fiscaux



David Miceli – Administration fiscale cantonale

Page 33

Répartition des différents impôts dans les revenus fiscaux



Page 34

Concentration de l'impôt

Part de l'impôt correspondant au 1% de contribuables avec l'impôt le plus élevé

Personnes physiques

Impôt cantonal sur le revenu : 36,1%

Impôt cantonal sur la fortune : 69,0%

Personnes morales

Impôt cantonal sur le bénéfice : 92,2%

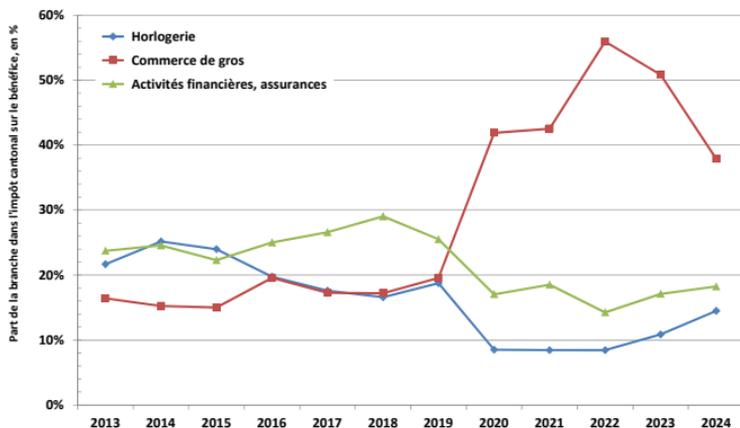
Pour les années les plus récentes, une dizaine d'entreprises parmi les plus importantes représentent environ la moitié de l'impôt.

Impôt cantonal sur le capital : 84,3%

Page 35

Concentration de l'impôt des personnes morales

Part des branches d'activité les plus importantes dans l'impôt cantonal sur le bénéfice



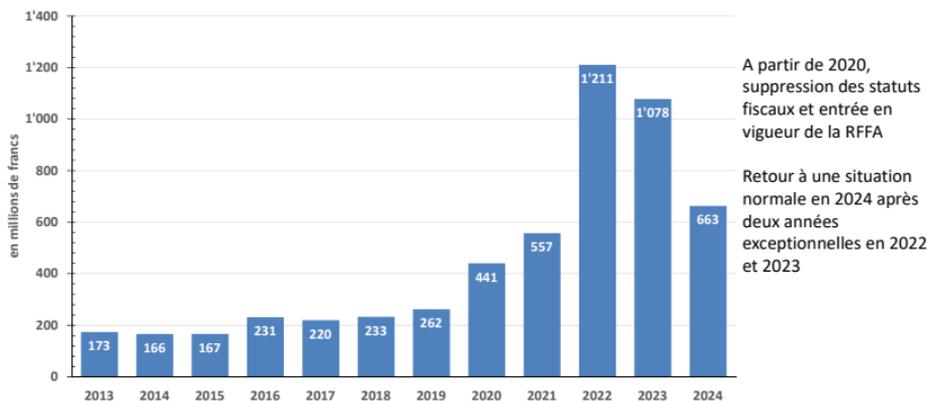
A partir de 2020, suppression des statuts fiscaux et entrée en vigueur de la RFFA

Page 36

Volatilité de l'impôt cantonal sur le bénéfice

Exemple du commerce de gros : évolution de l'impôt cantonal sur le bénéfice

(par année fiscale, situation au bouclage 2024, en restituant les correctifs aux années correspondantes)



Page 37

Estimation des impôts périodiques

Impôts nécessitant une estimation dans les comptes

Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (PP)

Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales (PM)

Impôt immobilier complémentaire

Part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD)

Modèle pour les PP et les PM

Point de départ pour l'estimation de l'impôt 2024

Hypothèses de croissance



L'impôt 2024 est complètement estimé

Page 38

Estimation des impôts périodiques

Correctifs d'estimation dans les comptes

Réévaluation des impôts qui ont été estimés dans les comptes de l'année précédente

Éléments des comptes se référant aux années fiscales précédentes

Comptes 2024

Estimation 2024 (impôt courant)

Correctif d'estimation 2023

Correctif d'estimation 2022

Correctif d'estimation 2021

Correctif d'estimation 2020

Correctif d'estimation 2019

Correctifs effectifs pour les années fiscales antérieures

Page 39

Impôts non périodiques

Pas d'estimation dans les comptes

Droits d'enregistrement

Impôts sur les successions et les donations

Impôt sur les bénéficiaires et gains immobiliers

Etablissement du budget : étude rétrospective des impôts non périodiques

Etablissement des comptes : inscription dans les comptes de l'année *N* des montants produits au cours de l'année *N*

Impôts sur les véhicules à moteur et impôts sur les bateaux

Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous

Impôt sur les chiens

Page 40

Comparaison comptes – budget

Revenus fiscaux

En millions de francs	B2024	C2024	Ecart
Impôt sur le revenu et la fortune	4'909	5'171	+ 262
Impôt sur le bénéfice et le capital	1'923	2'108	+ 185
Impôt immobilier complémentaire	307	264	- 43
Impôt s/ bénéfices et gains immobiliers	80	50	- 30
Produit de l'enregistrement et du timbre	289	282	- 7
Produit des successions et donations	214	255	+ 41
Autres impôts cantonaux	132	135	+ 3
Parts cantonales à des impôts fédéraux	834	1'003	+ 169
Impôts, taxes et droits	8'688	9'268	+ 580

Page 41

Comparaison comptes – budget

Dépassement du budget en recul par rapport aux exercices précédents

(montants en millions de francs)

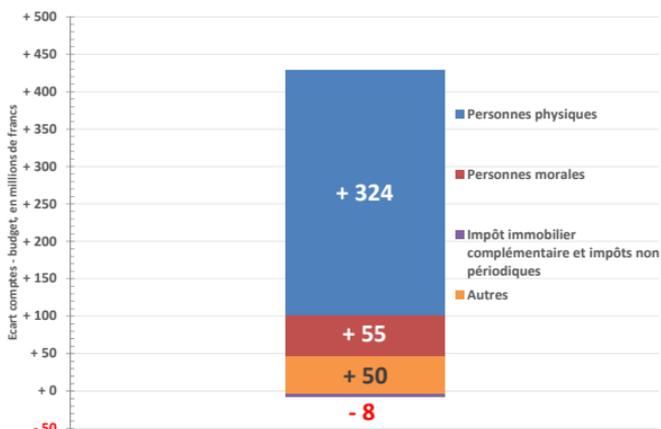
Ecart total :	+ 580
Impôts courants, année fiscale 2024 :	+ 421
Correctifs d'estimation sur les années fiscales 2019 à 2023 :	+ 206
Correctifs effectifs pour les années antérieures à 2018 :	- 43
Amendes fiscales et autres éléments :	- 4

Page 42

Comparaison comptes – budget

Contribution des différents impôts à l'écart de + 421 millions sur l'impôt courant 2024

(montants en millions de francs)



Situation 2023 meilleure que prévu par le modèle pour les **personnes physiques** exerçant dans les secteurs suivants :

- Horlogerie
- Finance
- Commerce de gros

Réévaluation à la hausse de l'impôt cantonal sur le revenu pour l'année 2024

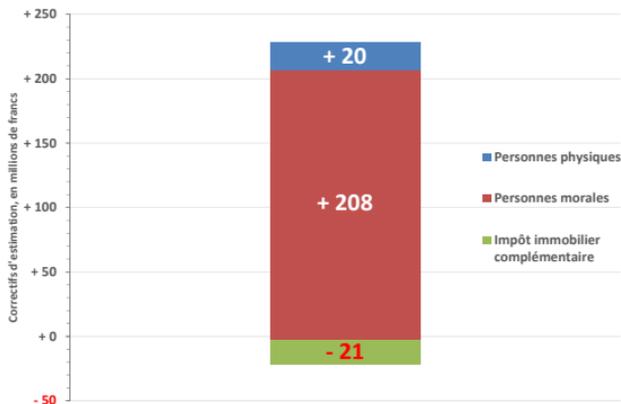
Impôt sur la fortune des **personnes physiques** : Bonnes performances sur les marchés financiers et réévaluation de la valeur fiscale d'entreprises dans les secteurs précités

Page 43

Comparaison comptes – budget

Contribution des différents impôts aux correctifs d'estimation de + 206 millions (2019 à 2023)

(montants en millions de francs)



Nouvelle estimation pour 2022 et 2023 meilleure que prévu par le modèle pour les **personnes morales** dans les secteurs suivants :

- Activités financières
- Commerce de gros
- Activités de conseil et de service

De manière générale, impact des correctifs d'estimation atténué, compte tenu de leur prise en compte dans le budget à hauteur de +114 millions de francs

Page 44

Explication des écarts comptes – budget

Étapes entre le budget 2024 et les comptes 2024

2023 - juillet	Projet de budget 2024	
2023 - septembre	Budget 2024 - Préparation des amendements	Questionnaire (panel d'entreprises)
2024 - janvier	Comptes 2023	Questionnaire (panel d'entreprises)
2024 - mars	Délai pour le retour des déclarations 2023 pour les personnes physiques	
2024 - avril	Délai pour le retour des déclarations 2023 pour les personnes morales	
2024 - juillet	Projet de budget 2025	
2025 - septembre	Budget 2025 - Préparation des amendements	Questionnaire (panel d'entreprises)
2025 - janvier	Comptes 2024	Questionnaire (panel d'entreprises)
2025 - mars	Délai pour le retour des déclarations 2024 pour les personnes physiques	
2025 - avril	Délai pour le retour des déclarations 2024 pour les personnes morales	

Page 45

Explication des écarts comptes – budget

Incertitudes dans le budget 2024

Préparation du budget 2024 en septembre 2023

Etablissement des hypothèses de croissance avant le début de l'année fiscale 2024

Impossibilité d'anticiper les événements exceptionnels

Difficulté d'appréhender les conséquences des excellentes performances de certains secteurs économiques en 2022 sur les revenus des personnes physiques l'année suivante

Évaluation des impôts non périodiques par l'observation du passé

Adaptations méthodologiques visant à réduire les écarts entre les budgets et les comptes

Page 46

Explication des écarts comptes – budget

Situation dans les comptes 2024

Pour les impôts nécessitant une estimation dans les comptes, évaluation en janvier 2025

Hypothèses de croissance établies en janvier 2025, après la fin de l'année fiscale 2024

Prise en compte des dossiers 2023 concernant les personnes physiques

Réalité constatée pour 2023 meilleure que prévu par les modèles

Impôts non périodiques comptabilisés en fonction de ce qui a été réalisé en 2024

Successions et donations importantes

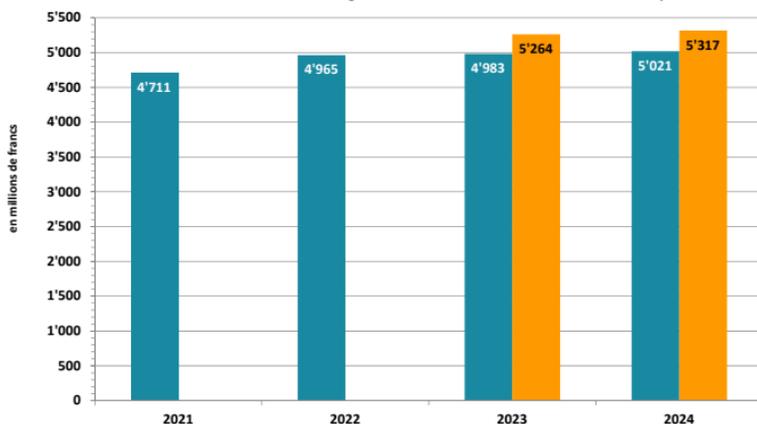
Page 47

Explication des écarts – Personnes physiques

Impôt cantonal sur le revenu et la fortune

(par année fiscale, en restituant les correctifs aux années correspondantes)

■ Estimation dans le cadre du budget 2024 ■ Estimation dans le cadre des comptes 2024

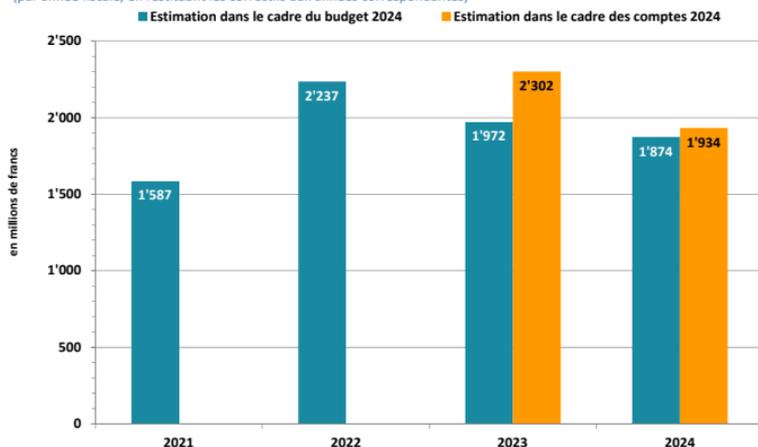


Page 48

Explication des écarts – Personnes morales

Impôt cantonal sur le bénéfice et le capital

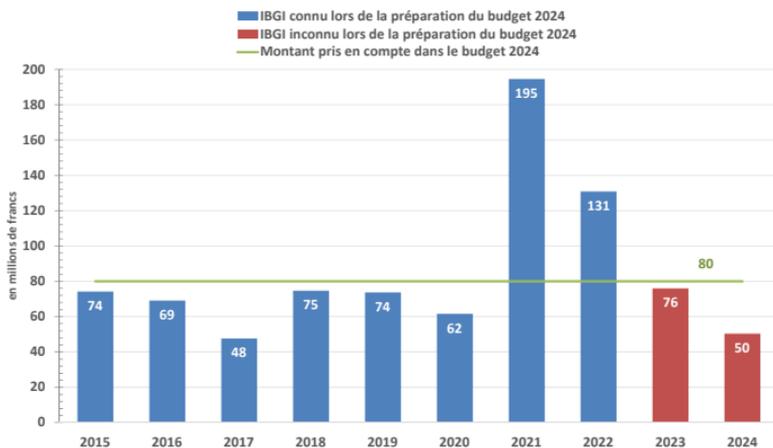
(par année fiscale, en restituant les correctifs aux années correspondantes)



Page 49

Explication des écarts – Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers

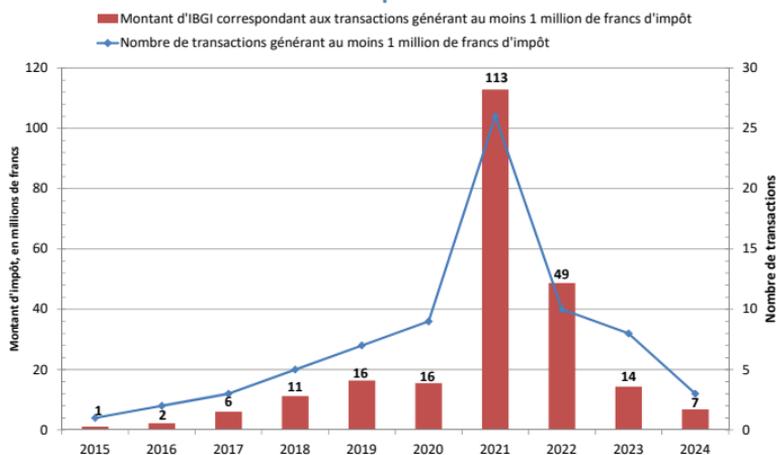
Historique dans les comptes



Page 50

Explication des écarts – Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers

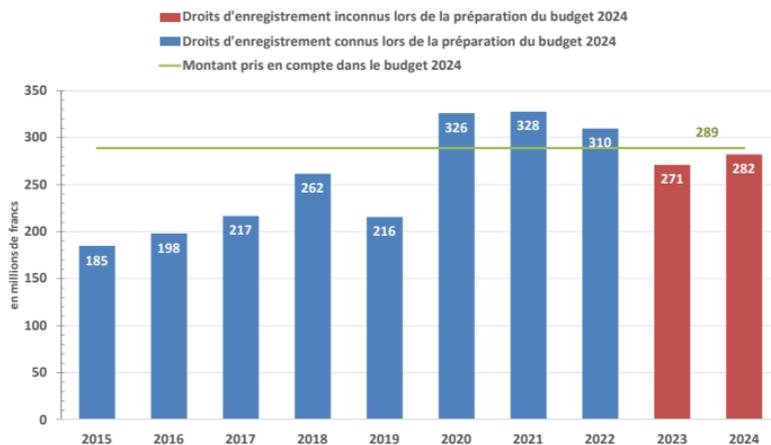
Recul du nombre de transactions importantes



Page 51

Explication des écarts – Droits d'enregistrement

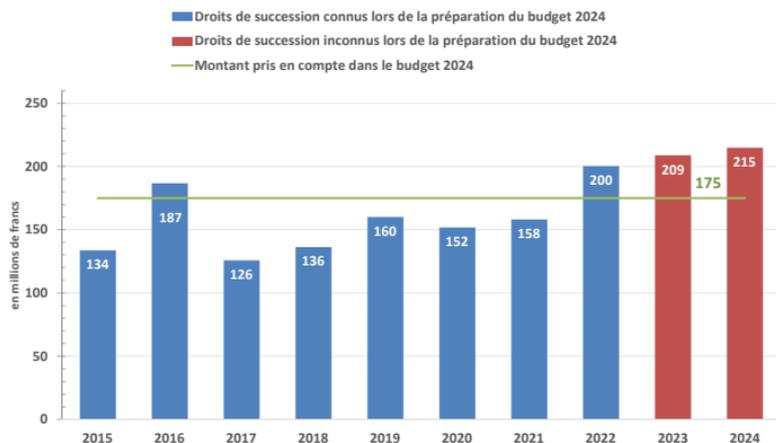
Historique dans les comptes



Page 52

Explication des écarts – Droits de succession

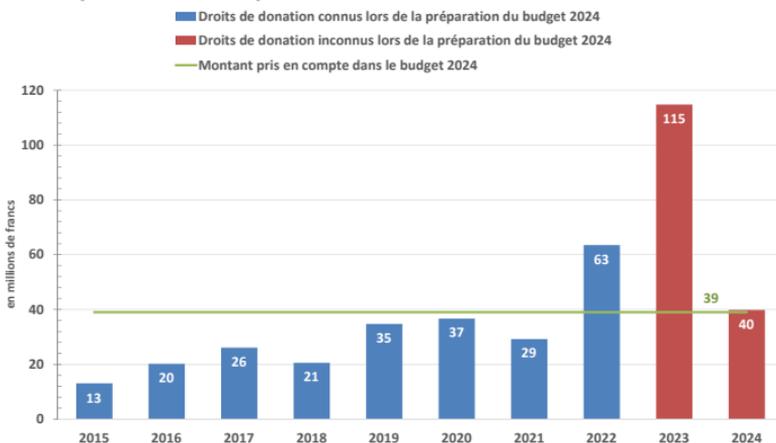
Historique dans les comptes



Page 53

Explication des écarts – Droits de donation

Historique dans les comptes



Page 54

Mesures pour limiter les écarts entre les budgets et les comptes

Mesures préexistantes et renforcées

Extrême difficulté pour anticiper les évolutions futures atypiques lors de la préparation du budget

Questionnaire adressé à un panel d'entreprises représentant environ 75% de l'impôt cantonal sur le bénéfice

Contacts avec les contribuables les plus importants

Tentatives d'amélioration des modèles de prévision

Page 55

Mesures pour limiter les écarts entre les budgets et les comptes

Mesures mises en œuvre dans le budget 2024

Extrême difficulté pour anticiper les évolutions futures atypiques lors de la préparation du budget

Anticipation des correctifs d'estimation pour les impôts périodiques

Réduction de l'écart de 114 millions de francs

Montants supplémentaires pour les impôts non périodiques

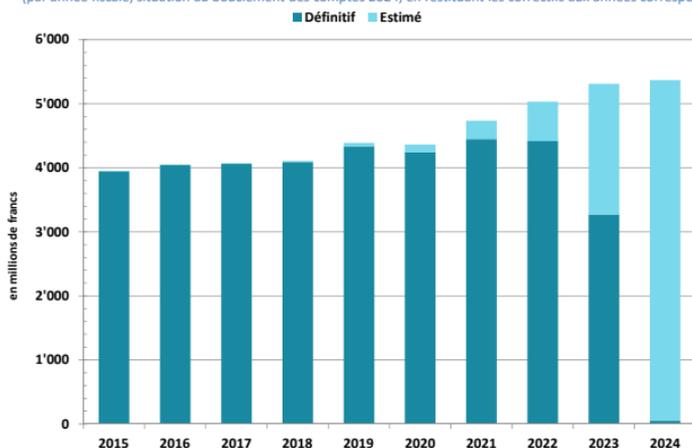
Réduction de l'écart de 53 millions de francs

Page 56

Evolution de l'impôt des personnes physiques

Impôt cantonal sur le revenu et la fortune

(par année fiscale, situation au bouclage des comptes 2024, en restituant les correctifs aux années correspondantes)

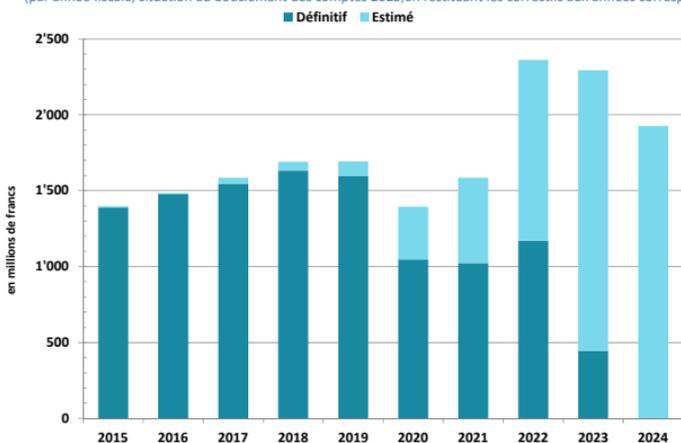


Page 57

Evolution de l'impôt des personnes morales

Impôt cantonal sur le bénéfice et le capital

(par année fiscale, situation au bouclage des comptes 2023, en restituant les correctifs aux années correspondantes)



Retour à une situation normale après deux années exceptionnelles en 2022 et 2023

Niveau estimé pour 2024 très élevé en comparaison historique

Page 58

Evolution de l'impôt des personnes morales

Evolution de l'impôt cantonal sur le bénéfice entre 2023 et 2024

(Situation évaluée dans les comptes 2024, en restituant les correctifs pour l'année fiscale 2023)

Date du questionnaire sur l'évolution du bénéfice : 01.2025	2023		2024		Evolution entre 2023 et 2024	
	en mio\$ de francs	en mio\$ de francs	en mio\$ de francs	en %		
Commerce de gros	1'078	663	-415	-38.5%	↓	
Activités financières, assurances	362	319	-43	-11.9%	↓	
Horlogerie	231	253	+23	+9.9%	↑	
Activités de conseil et de service	177	193	+16	+8.9%	↑	
Autres branches	81	122	+41	+50.0%	↑	
Activités immobilières	60	61	+1	+1.8%	↑	
Transports, information et communication	51	53	+2	+4.9%	↑	
Industrie manufacturière (hors chimie et horlogerie)	26	26	+0	+1.5%	↑	
Construction	21	21	+1	+3.2%	↑	
Commerce de détail, entretien et réparation d'automobiles	20	21	+1	+4.7%	↑	
Industrie chimique et pharmaceutique	8	10	+2	+29.6%	↑	
Hébergement et restauration	6	6	+0	+4.6%	↑	
Total	2'121	1'750	-371	-17.5%	↓	

Page 59



Compte de fonctionnement

Tome 2

Yves Fornallaz - DGFE

Page 60

Comptes de fonctionnement 2024

Guide de lecture du tome 2



Le **tome 2** de l'édition des comptes 2024 est dédié au fonctionnement

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme.

Il se compose d'une **première partie** sur les programmes avec :

- l'utilisation des crédits et les revenus
- le coût complet
- la situation des postes au 31 décembre
- les objectifs et indicateurs

et d'une **deuxième partie** avec :

- divers tableaux détaillés présentant entre autres la liste des subventions et les dépassements de crédit

Page 61

Comptes de fonctionnement 2024

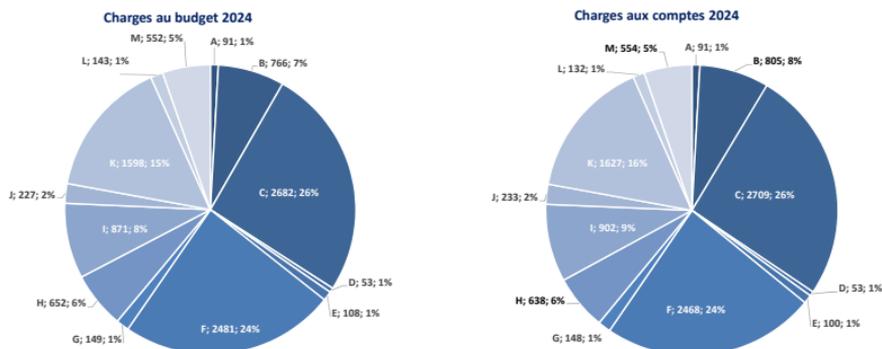
Annexes

- **Vue d'ensemble (page 5)**
- **Effectifs par politique publique (page 441)**
- **Subventions accordées (page 445)**
 - Les subventions sont présentées au niveau détaillé (par libellé de subvention)
- **Crédits supplémentaires (page 487)**
 - Description des dépassements de crédit selon 3 catégories
 1. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances
 2. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFGB
 3. Dépassements non soumis ou non approuvés par la commission des finances
- **Provisions par programme et par nature à 2 positions (page 505)**

Page 62

Charges par politique publique au budget 2024 et aux comptes 2024

(en millions et en % - Hors amortissement supplémentaire à la réserve budgétaire CPEG)

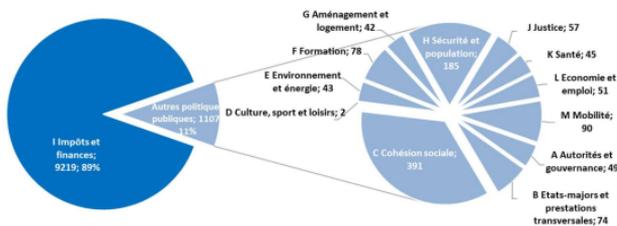


Page 63

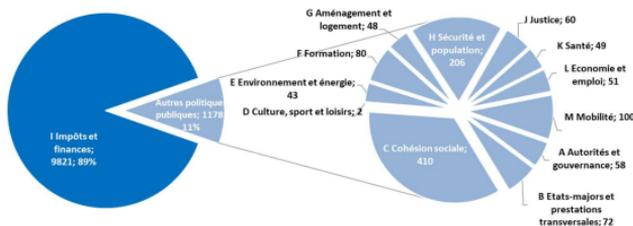
Revenus par politique publique au budget 2024 et aux comptes 2024

(en millions et en %)

Revenus au Budget 2024



Revenus aux comptes 2024



Page 64

Crédits supplémentaires

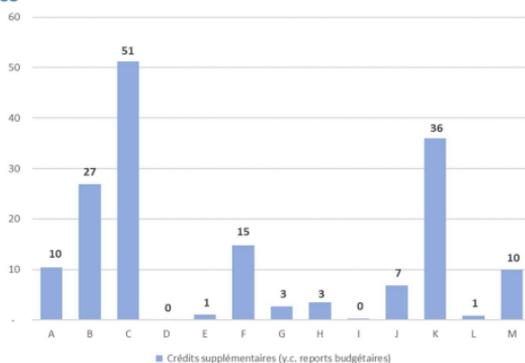
Tome 2

Yves Fornallaz - DGFE

Page 65

Crédits supplémentaires accordés en 2024 par la COFIN par politique publique

En million de francs



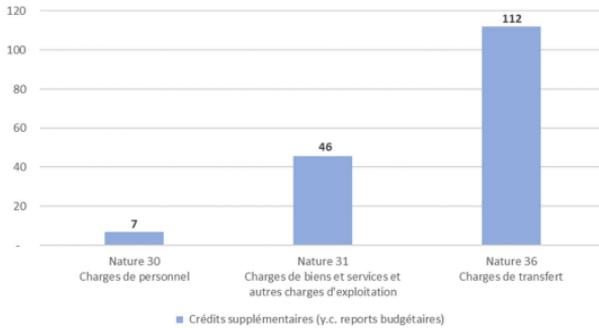
La Commission des finances a accepté pour **164.5 millions** de crédits supplémentaires

Remarque : Ce montant ne tient pas compte du crédit supplémentaire de 6.5 millions pour des pertes sur débiteurs du service des contraventions de compétence Conseil d'Etat mais accordé par la Commission des finances.

Page 66

Crédits supplémentaires 2024 accordés par la COFIN par rubrique comptable

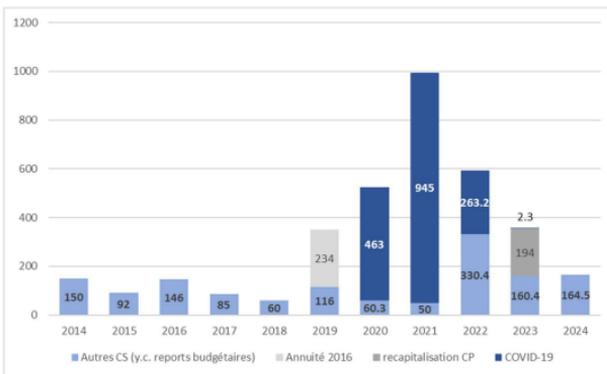
En million de francs



Page 67

Crédits supplémentaires accordés par la COFIN depuis 2014

En million de francs



Page 68

Principaux crédits supplémentaires de compétence COFIN accordés en 2024

En million de francs

Dpts	Prog	Nat	Description	Montant
DCS	C05	36	Hospice Général - Prestations - Asile Financement supplémentaire	36.5
Tous	Tous	31	Reports de crédits 2023 sur l'exercice 2024	23.5
DSM	K01	36	Prestations stationnaires hospitalières	21.1
DCS	C01	36	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	11.1
DSM	K01	36	Financement résiduel soins à domicile	9.3
DSM	M01	36	TPG: Indemnités transports collectifs	8.1
DF	A04	36	Aide humanitaire d'urgence au bénéfice d'associations pour soutenir les populations au Soudan et au Liban	9.0
PJ	J01	31	Frais d'instruction des procédures et assistance judiciaires	6.8
DT	B04	31	Augmentation des coûts d'électricité	5.2
DSM	K01	36	Lits d'attente aux HUG	4.8
DIN	B05	31	Besoins relatifs aux licences logicielles	4.6
DT	B04	31	Coûts de dépollution du site des Vernets	4.5
			Autres crédits supplémentaires	20.0
			TOTAL	164.5

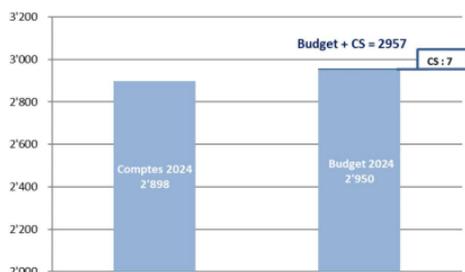
NB : le total de 164.5 millions ne tient pas compte du crédit supplémentaire de 6.5 millions pour des pertes sur débiteurs du service des contraventions de compétence Conseil d'Etat mais accordé par la Commission des finances.

Page 69

Comptes de fonctionnement 2024

Respect du budget et des crédits supplémentaires (CS) nature 30 charges de personnel de la compétence du Grand Conseil

(soit charges de personnel hors provisions) en millions de francs

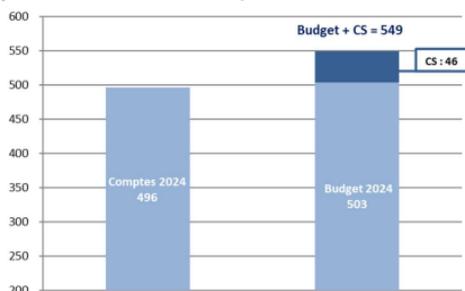


Au total les comptes 2024 présentent des charges inférieures de **58 millions** par rapport au budget 2024 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2024.

Page 70

Comptes de fonctionnement 2024

Respect du budget et des crédits supplémentaires (CS) nature 31 charges de biens et services de la compétence du Grand Conseil
(hors provisions, dépréciations et irrécouvrables) en millions de francs

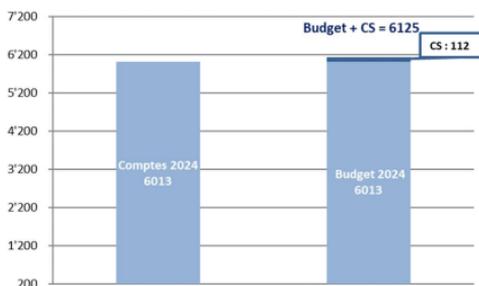


Au total les comptes 2024 présentent des charges inférieures de **53 millions** par rapport au budget 2024 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2024.

Page 71

Comptes de fonctionnement 2024

Respect du budget et des crédits supplémentaires (CS) nature 36 charges de transfert de la compétence du Grand Conseil
(soit hors provisions, amortissements et dépréciations) en millions de francs

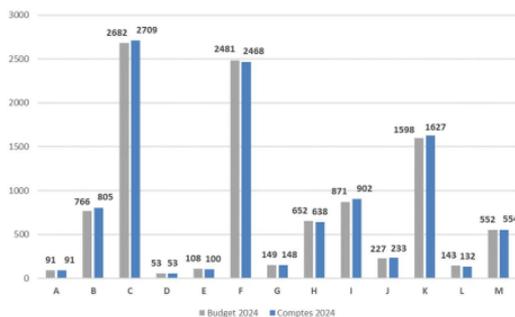


Au total les comptes 2024 présentent des charges inférieures de **112 millions** par rapport au budget 2024 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2024.

Page 72

Comparaison des charges entre comptes 2024 et budget 2024

(en millions – Hors amortissement supplémentaire à la réserve budgétaire CPEG)

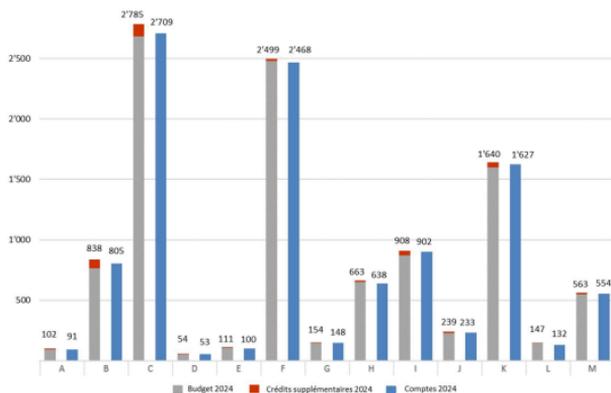


Les charges aux comptes s'élèvent à 10'459.1 millions, soit 84.4 millions de plus que le budget qui tablait sur 10'374.7 millions.

Page 73

Comparaison des charges entre budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires COFIN et CE) et les comptes 2024 par politique publique

(en millions – Hors amortissement supplémentaire à la réserve budgétaire CPEG)



Page 74



Compte d'investissement

Tome 3

Matthias Bapst - DGFE

Page 75

Comptes d'investissement 2024

Guide de lecture du tome 3

Le Tome 3 de l'édition des comptes 2024 est dédié aux investissements

Il se compose de deux parties :

- les investissements par politique publique
- les prêts du patrimoine administratif

Il présente les investissements réalisés au cours de l'année en les comparant aux objectifs inscrits au budget.

Page 76

Comptes d'investissement 2024

Guide de lecture du tome 3

Pol. Pub. → **F - Formation**

Catégorie → **Crédit d'ouvrage**

Investisseur → **CR 0504 - Office cantonal des bâtiments**

Loi → **1012538 - Construction d'un CO et d'un CFPS à Bernex - études**

Données financières →

	Crédit total	Cumul au 31/12/2023	Budget 2024	Comptes 2024	% Comptes 2024 / Crédit total	Ecart Comptes 2024 et Budget 2024 En CHF
Dépenses	15'693'760	7'479'252	3'500'000	4'496'955	29%	996'955
Recettes	2'175'998	151'098	0	145'678	7%	145'678

Résumé et but du crédit
Loi 12538, votée le 12/03/2020, ouvrant un crédit d'étude de 15'823'000 francs pour la réalisation d'un cycle d'orientation et d'un centre de formation professionnelle santé et social à Bernex (15'693'760 francs pour les études liées à la construction des bâtiments et aménagements extérieurs, et 129'240 francs pour les études liées à la mobilité).
Les recettes correspondent à la quote-part communale selon l'avancement des études.

Objectifs 2024
Objectifs annuels 2024
Poursuivre les études et lancer la procédure de demande d'autorisation de construire.

Justification des écarts avec les objectifs 2024
Écarts avec objectifs annuels 2024
Les études se sont poursuivies et la demande d'autorisation de construire a été déposée en décembre 2024. La commune de Bernex s'étant retirée du projet, les recettes perçues correspondent au solde de la participation de la commune.

Page 77

Comptes d'investissement 2024

Annexes

ANNEXE 1 : récapitulation des investissements par politique publique

ANNEXE 2 : tableau des investissements par loi et catégorie

ANNEXE 3 : investissements par nature

ANNEXE 4 : investissements de l'OCBA et de l'OCSIN

ANNEXE 5 : synthèse des lois d'investissement à boucler

ANNEXE 6 : crédits supplémentaires accordés par la commission des travaux

Page 78

Comptes d'investissement 2024

Synthèse

En millions de francs	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart C2024/B2025
Dépenses d'investissement	536	731	660	-71
Recettes d'investissement	26	35	24	-11
Investissements nets	511	696	636	-60
Dépenses prêts du PA	6	19	7	-13
Recettes prêts du PA	11	9	8	-2
Recettes cessions d'actifs*	1	0	2	2
Solde net	505	706	633	-73

* Les cessions d'actifs ne sont pas budgétisées

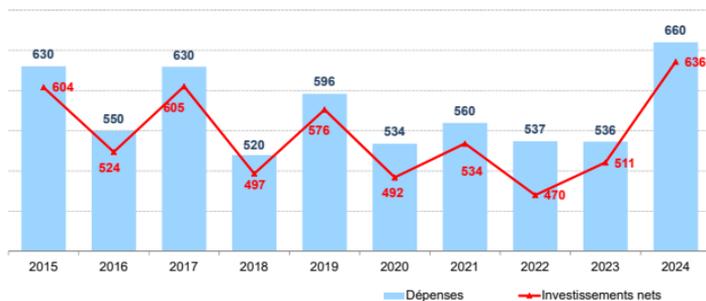
Page 79

Comptes d'investissement 2024

Evolution des dépenses, recettes et comptes

de 2015 à 2024

(en millions de francs)



Hors prêts du patrimoine administratif, cessions et transferts d'actifs

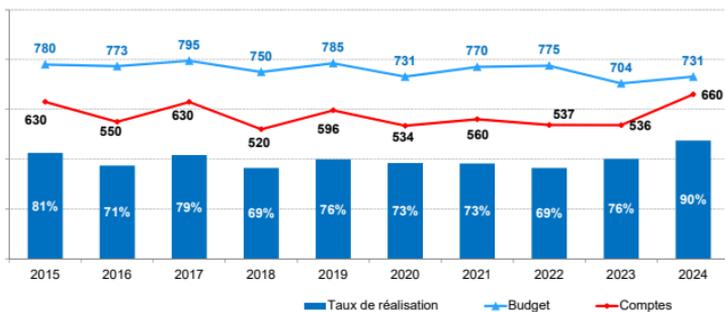
Page 80

Comptes d'investissement 2024

Evolution des budgets, comptes et taux de réalisation

de 2015 à 2024

(dépenses en millions de francs)



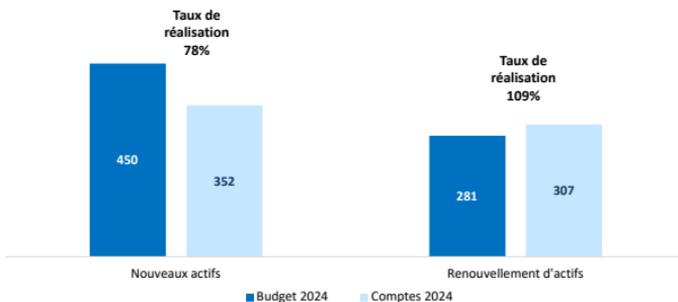
Hors prêts du patrimoine administratif, cessions et transferts d'actifs

Comptes d'investissement 2024

Taux de réalisation 2024

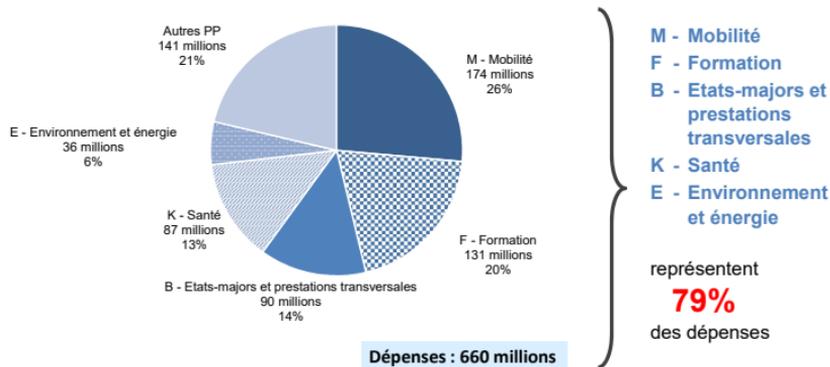
Dépenses d'investissements : nouveaux actifs et renouvellement

(dépenses en millions de francs)



Comptes d'investissement 2024

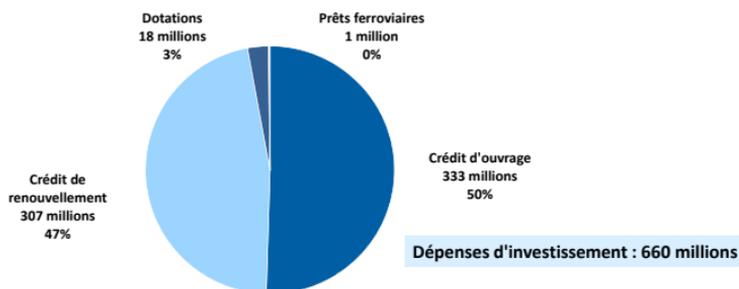
Dépenses par politique publique



Page 83

Comptes d'investissement 2024

Dépenses par catégorie



50% des dépenses 2024 sont dédiées aux crédits d'ouvrage.

Page 84

Comptes d'investissement 2024

Principaux crédits d'ouvrage

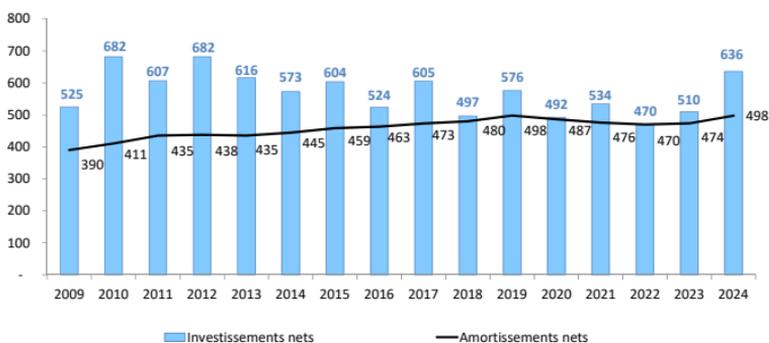
Dépenses d'investissement (en millions de francs)	Budget 2024	Comptes 2024
Projets d'agglomération	39	43
Electrification de la flotte de véhicules des TPG	40	37
Construction de lignes de transports publics	50	36
Construction de logements d'utilité publique	35	25
Renaturation Aire et Drize du secteur PAV	18	20
Efficiency énergétique et transition écologique des bâtiments	36	19
Collège Rousseau – rénovation	20	13
Extension de 7 cycles d'orientation (CO)	18	12
Archives d'Etat de Genève	12	12
Projets d'infrastructures ferroviaires	13	11
Total	281	228

Page 85

Comptes d'investissement 2024

Amortissements

(en millions de francs)



Page 86

Comptes d'investissement 2024

Crédits supplémentaires accordés par la commission des travaux depuis le 1^{er} janvier 2024

Dpt	Loi concernée	Objet de la demande	Montant du crédit supplémentaire	Date de la décision
DT	13060 - ETM subvention	Complément pour couvrir l'augmentation des coûts des matières premières, les travaux additionnels et les améliorations ayant dû être apportés en cours de travaux et l'optimisation énergétique réalisée en cours de chantier.	1'390'000 francs	01.10.2024
DT	13074 – Cool City CO Sécheron	Complément pour couvrir l'évolution des coûts depuis l'adoption de la loi, ainsi qu'à la nécessité de dépolluer une partie du site suite aux fouilles.	1'140'455 francs	29.10.2024

Page 87

Gestion de la dette



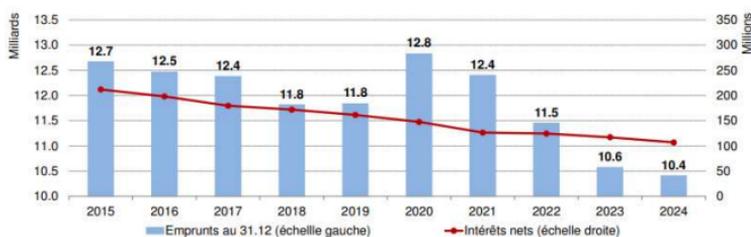
Adriana Jost - DGFE



Page 88

Dettes et intérêts sur emprunts

Évolution 2014-2024



Dettes

Évolution intra-annuelle



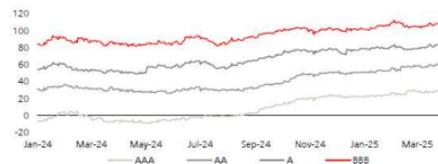
Taux d'intérêts et marges de crédit

Évolution récente

Global swap rates

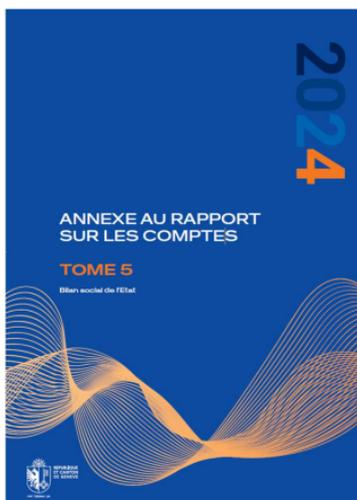


SBI index spreads



Source : UBS Investment Bank

Page 91



Charges du Personnel

André Vuichard - OPE

Bilan social de l'Etat - Tome 5

Yann Schorderet - OPE

Page 92



Charges du Personnel

André Vuichard - OPE

Page 03

Charges du personnel 2024

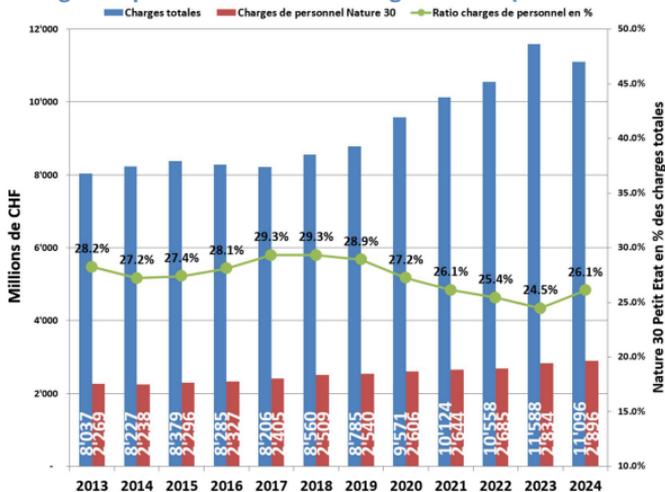
Faits marquants concernant l'exercice 2024

- **Annuité 2024**
- **Indexation de l'échelle des traitements (1,0%)**
- **Nombre de demandes de Pont-AVS conforme au budget**
- **Inflation → allocation unique de vie chère (0.54%)**
- **Charges du personnel conformes au budget**

Page 04

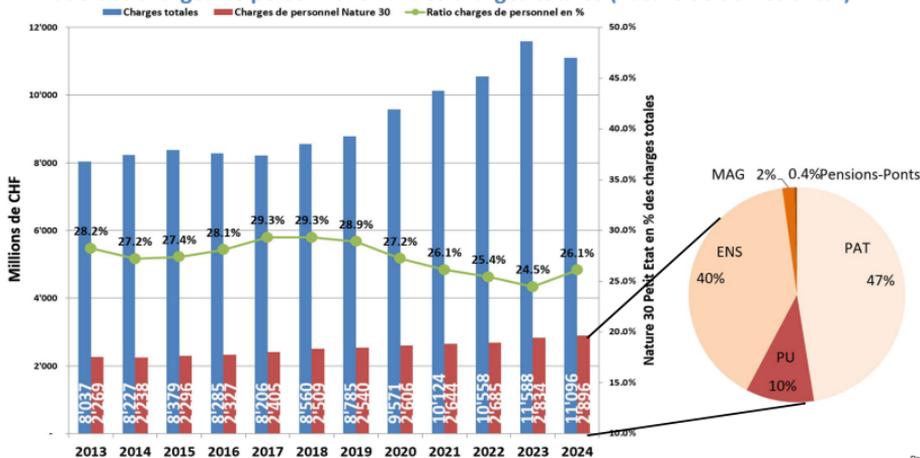
Charges du personnel 2024

Ratio des charges de personnel en % des charges totales (nature 30 du Petit Etat)



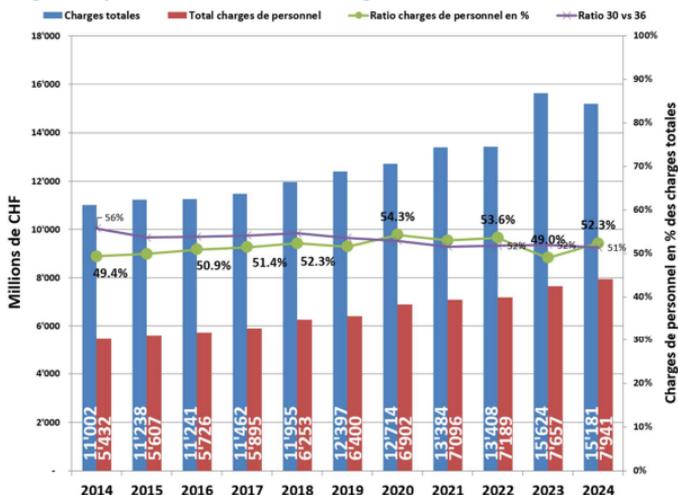
Charges du personnel 2024

Ratio des charges de personnel en % des charges totales (nature 30 du Petit Etat)



Charges du personnel 2024 – Grand-Etat

Ratio des charges de personnel en % des charges totales



Page 97

Charges du personnel 2024

Éléments relatifs aux principaux écarts - C2024 vs B2024

Les charges de personnel de CHF 2,90 milliards sont inférieures de CHF 47 millions au budget voté (-1,6%)

Les principaux écarts sont les suivants (en millions de CHF) :

- 37 Traitement du personnel (yc charges sociales)
- 4 Autres charges en 309 (yc frais de formation)
- 1 Allocation unique de vie chère

Page 98

Charges du personnel 2024

Éléments relatifs aux principaux écarts - C2024 vs C2023

Comptes 2024 de CHF 2,90 milliards en hausse de CHF 62 millions (+2,2%) par rapport aux comptes 2023

Les principaux écarts sont les suivants (en millions de CHF) :

+ 28,5	Indexation 2024 de 1,0%
+ 29,0	Annuité 2024 et effet induit annuité 2023
- 21,7	Effet Noria 2024
+ 18,6	Coûts induits des nouveaux postes 2023
+ 31,1	Nouveaux postes 2024
- 21,7	Vacance de postes
- 2,0	Allocation unique de vie chère
- 5,3	Caisses de pension gérées par l'Etat
+ 1,7	Frais de formation

Page 99

Charges du personnel 2024

Principaux dépassements de crédits

Les (5) crédits supplémentaires votés sur la nature 30 totalisent CHF 6,8 millions en 2024

Les principaux dépassements (en millions de CHF) :

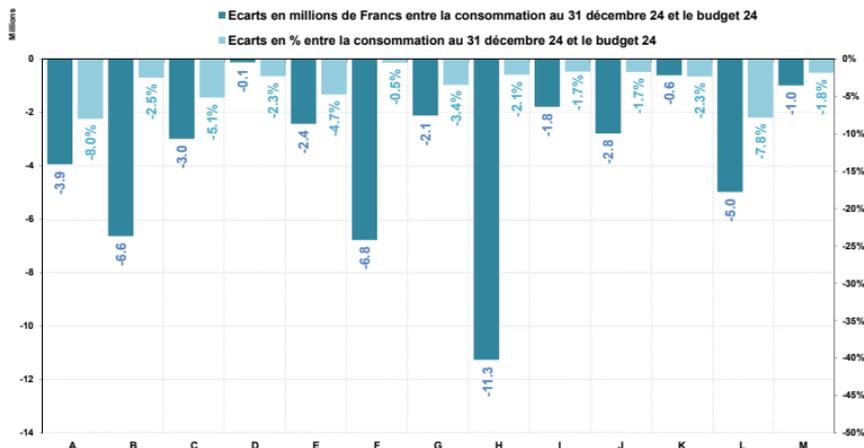
2,1	DIP – Enseignement spécialisé
2,0	DIP – Crise migratoire
1,9	DIP – Rentrée 2024 du primaire
0,6	DCS – SPAd
0,1	DIN – Service État civil

Pour rappel :
CHF 38,4 millions en 2023 (dont 13,5 millions par la commission des finances)
CHF 99,2 millions de dépassements en 2022 (Budget en 12èmes)
CHF 24,2 millions en 2021 (15,5 COVID)
CHF 34,4 millions en 2020 (61 crédits)

Page 100

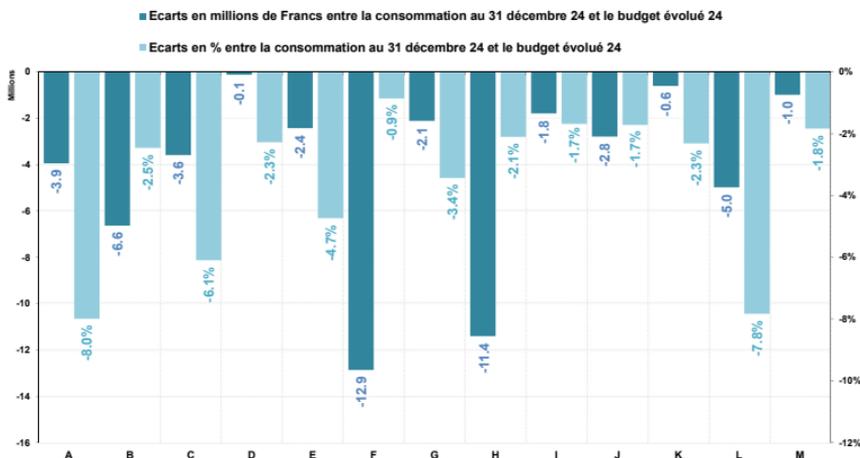
Charges du personnel 2024

Principaux écarts du consommé par politique publique C2024 vs B2024



Charges du personnel 2024

Principaux écarts du consommé par politique publique C2024 vs B2024 (yc crédit sup.)



Effectif du personnel 2024 – Administration cantonale

Consommation des postes en ETP aux 31 décembre 2024 et 2023 par statut de personnel écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)

Statut de personnel	2023		2024	
	Budget	Comptes	Budget	Comptes
Magistrats	165.0	162.0	174.0	174.0
Personnel administratif et technique	8'718.8	8'300.4	8'874.3	8'470.6
Enseignants	6'677.2	6'648.8	6'824.1	6'808.0
Policiers - Agents de détention	2'170.5	2'155.3	2'189.5	2'178.8
Total	17'731.5	17'266.5	18'061.9	17'631.4
Consommation	97.4%		97.6%	

Personnel en formation (hors stagiaires police prison) non compris

465.0 ETP vacants au 31.12.2023

430.5 ETP vacants au 31.12.2024

Page 103

Effectif du personnel 2024 – Administration cantonale

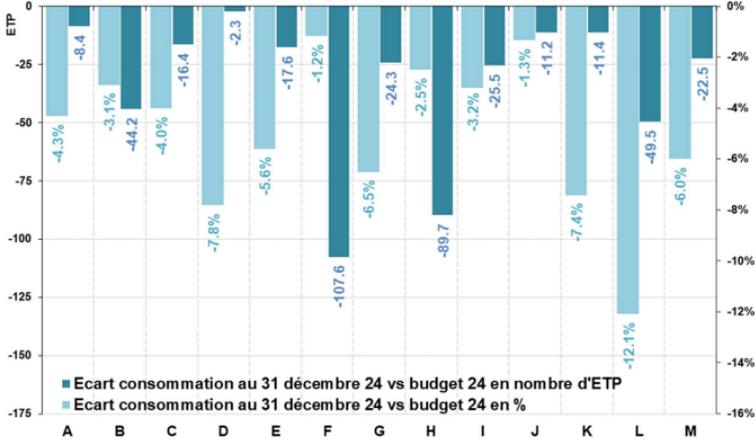
Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

POLITIQUE PUBLIQUE ETAT	Budget 2023	Budget 2024	Consommés au 31 décembre 2024
A Autorités et gouvernance	197.2	195.7	187.3
B Etats-majors et prestations transversales	1'429.0	1'429.7	1'385.5
C Cohésion sociale	374.0	408.4	392.0
D Culture, sport et loisirs	28.8	29.4	27.1
E Environnement et énergie	311.2	314.5	296.9
F Formation	8'955.9	9'150.4	9'042.7
G Aménagement et logement	372.3	372.5	348.2
H Sécurité et population	3'536.1	3'594.8	3'505.1
I Impôts et finances	791.3	793.8	768.3
J Justice	804.4	835.4	824.2
K Santé	150.0	153.0	141.6
L Economie et emploi	405.2	409.3	359.8
M Mobilité	376.3	375.4	352.9
Total général	17'731.5	18'061.9	17'631.4

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

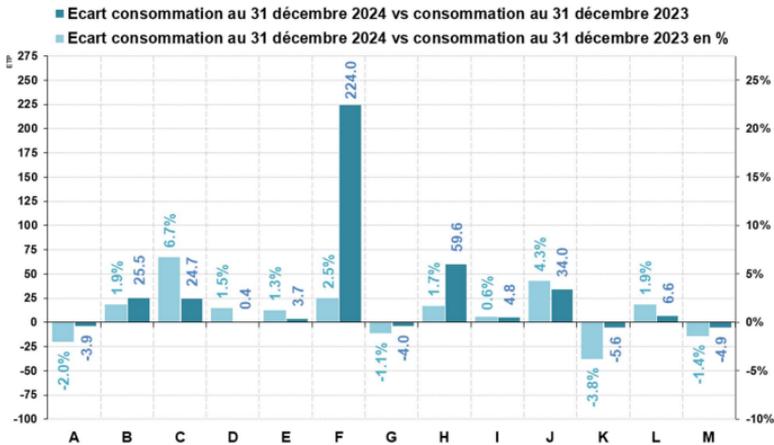
-430.5 ou -2.4% ETP vacants au 31.12.2024 Page 104

Effectif du personnel 2024 – Administration cantonale Principaux écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)



-430.5 ou -2.4% ETP vacants au 31.12.2024 Page 105

Effectif du personnel 2024 – Administration cantonale Principaux écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)



+364.8 ou 2.1% ETP supplémentaires au 31.12.2024 Page 106

Effectif du personnel 2024 – Grand-Etat (entités contrôlées et subventionnées)

Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

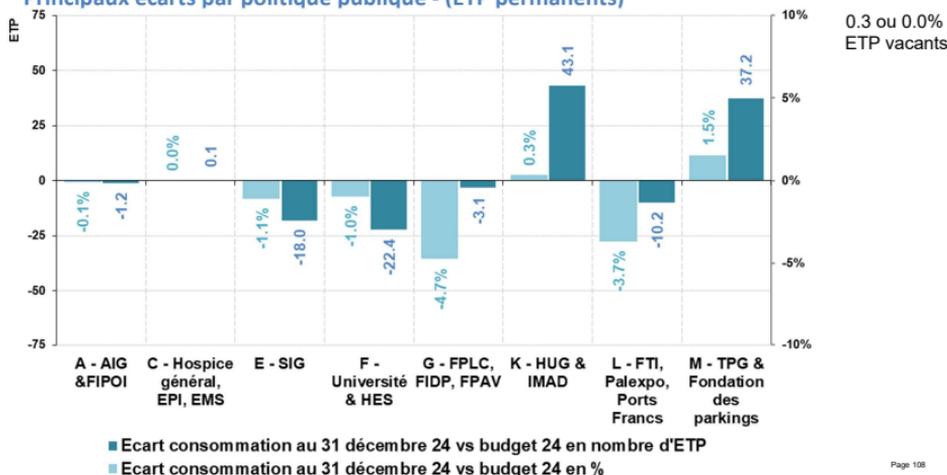
ENTITES CONTROLEES	Budget 2023	Budget 2024	Consommés au 31 décembre 2024
A Autorités et gouvernance (AIG & FIPOI)	1'047.8	1'058.2	1'056.9
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	1'822.2	1'875.1	1'875.2
E Environnement et énergie (SIG)	1'605.0	1'626.0	1'608.0
F Formation (Université)	2'285.5	2'309.5	2'287.1
G Aménagement et logement (FPLC, FIDP, FPAV)	65.7	66.4	63.2
K Santé (HUG & IMAD)	12'877.8	13'069.8	13'112.9
L Economie et emploi (FTI, Palexpo, Ports Francs)	265.4	275.9	265.8
M Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'338.9	2'430.6	2'467.8
Total entités contrôlées	22'308.4	22'711.4	22'736.9

AUTRES SUBVENTIONNES	Budget 2023	Budget 2024	Consommés au 31 décembre 2024
C Santé (EMS)	4'132.2	4'129.1	4'110.4
F Formation (HES)	1'138.7	1'170.7	1'164.3
Total autres subventionnées	5'270.9	5'299.8	5'274.6

Page 107

Effectif du personnel 2024 – Grand-Etat (entités contrôlées et subventionnées)

Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

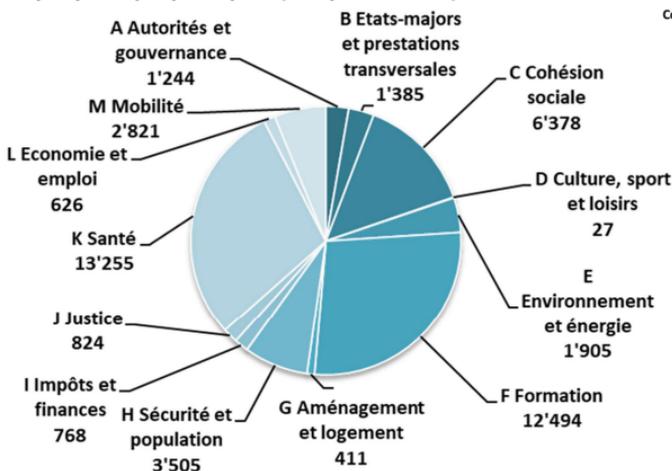


Page 108

Effectif du personnel 2024 – Grand-Etat (entités contrôlées et subventionnés) Répartition par politique publique - (ETP permanents)

Consommés 31 décembre 2024

Total : 45'643



Page 109



Bilan social de l'Etat

Tome 5

Yann Schorderet - OPE

Page 110

Bilan social de l'Etat

Introduction

Objectif

- Donner une vision chiffrée du personnel de l'Etat (principales caractéristiques et tendances)
- Suivre les axes du gouvernement en matière de politique RH

Thèmes

- Effectifs
- Structure (âges, vieillissement)
- Nationalité, résidence
- Taux d'activité
- Taux d'absence
- Rotation du personnel
- Entretiens d'évaluation
- Promotion de l'égalité
- Rémunération

Page 111

Bilan social de l'Etat

Introduction

Stratégie en matière de RH

Les axes de la politique du gouvernement

- Offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et à la délivrance des prestations
- Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et la diversité
- Permettre à l'administration de s'adapter aux évolutions de la société
- Attirer et fidéliser des collaborateurs et collaboratrices de qualité

Page 112

Bilan social de l'Etat

Bilan social du Petit Etat

Périmètre

- Les 7 départements de l'administration cantonale
- Le Pouvoir Judiciaire (PJ)
- Le Secrétariat Général du Grand Conseil (GC)

Source d'informations

- Système d'information des ressources humaines (SIRH)
- Données concernant 2024, effectifs au 31.12. en personnel fixe, actif, dans le cadre d'une affectation principale, au budget*

A noter que les chiffres présentés font référence aux effectifs en personnes (physiques).

Certains taux (rotation, absences) font toutefois intervenir les postes en équivalent temps plein (ETP).

* Sauf mention explicite d'autres critères de recensement.

Page 113

Bilan social de l'Etat

Bilan social du Grand Etat

Périmètre

- 12 institutions autonomes remplissant des missions de nature publique en sus du Petit Etat



Changement de périmètre en 2022 suite à l'ACE du 27 avril 2022 : Dans la volonté de correspondre au plus proche au périmètre des comptes consolidés publiés par l'Etat, le périmètre n'inclut plus les EMS et les EPH.

Page 114

Bilan social de l'Etat

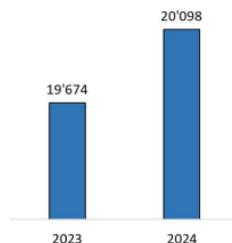
Effectifs

Effectifs globaux

- croissance de 2.2%,
- légèrement supérieure à 2023 (+1.5%)
- + 424 en personnes physiques
- Pour un effectif total de 20'098 personnes

Croissance des effectifs

- essentiellement le résultat de l'augmentation du personnel enseignant
- mais aussi du personnel administratif et technique (PAT)



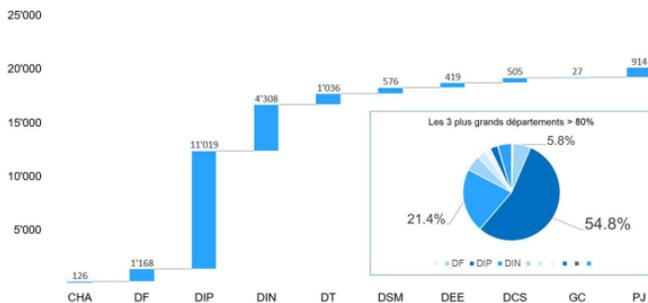
Page 115

Bilan social de l'Etat

Effectifs

Le plus grand département, le DIP augmente son poids relatif

- Viennent ensuite les départements du DIN et le DF



Cf. Tableau 10 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social

Page 116

Bilan social de l'Etat

Effectifs

- Dans l'absolu, la plus forte augmentation au DIP et au DIN
- En relatif, c'est dans le social que l'augmentation est la plus importante

Département	2023	2024	Variation	
Chancellerie d'Etat	127	126	-1	
Finances, ressources humaines et affaires ex	1'150	1'168	18	
Instruction publique, formation et jeunesse	10'748	11'019	271	+3%
Institutions et numérique	4'232	4'308	76	+2%
Territoire	1'026	1'036	10	
Santé et mobilités	589	576	-13	
Economie et emploi	416	419	3	
Cohésion sociale	480	505	25	+5%
Secrétariat général du Grand Conseil	28	27	-1	
Pouvoir judiciaire	878	914	36	
Total	19'674	20'098	424	

Cf. Tableau 10 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.

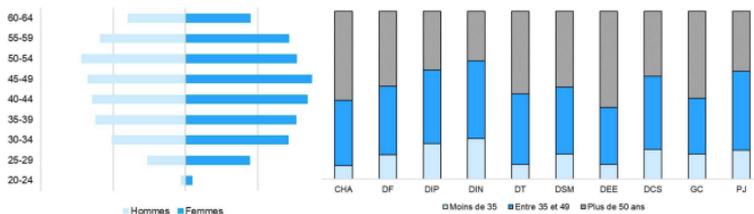
Page 117

Bilan social de l'Etat

Structure des effectifs

La structure par âges reste stable, avec toutefois la marque du vieillissement

- Les plus seniors ont pris de l'importance relative et constituent 36% (+0.5%)
- Le DEE, la CHA et le DT présentent une forte proportion de seniors
- Les plus jeunes représentent 20% des effectifs (stable)



Cf. Tableau 11 et Pyramide 13 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.

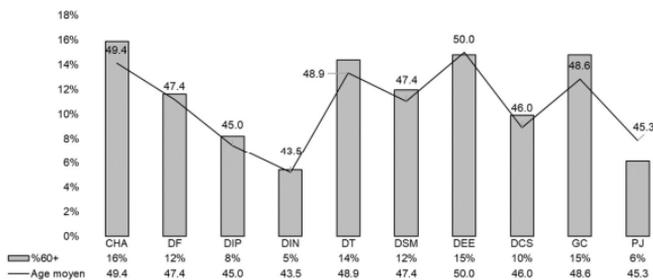
Page 118

Bilan social de l'Etat

Structure des effectifs

L'âge moyen à 45.2 ans

- Des départs à la retraite à prévoir plus fortement selon les entités
- La proportion est importante à la CHA et au DEE



Cf. Tableau 11 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.

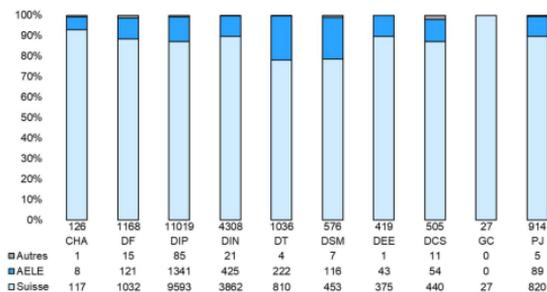
Page 119

Bilan social de l'Etat

Nationalité et résidence

87% du personnel est suisse

- l'essentiel des non suisses sont des ressortissants de l'UE (12%)
- Les plus fortes proportions d'étrangers (non suisses) sont observées au DT et au DSM



Cf. Tableau 20 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.

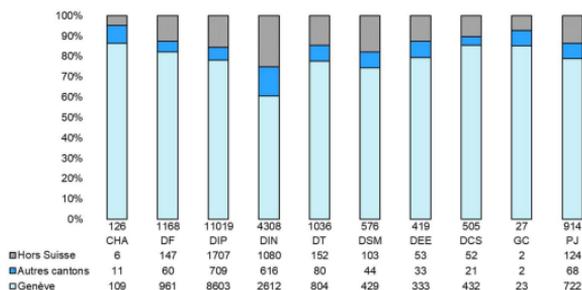
Page 120

Bilan social de l'Etat

Nationalité et résidence

La proportion du personnel résidant à Genève est 75%

- La proportion de non résidents reflète certains métiers
- Le DIN est le plus concerné



Cf. Tableau 20 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.

Page 121

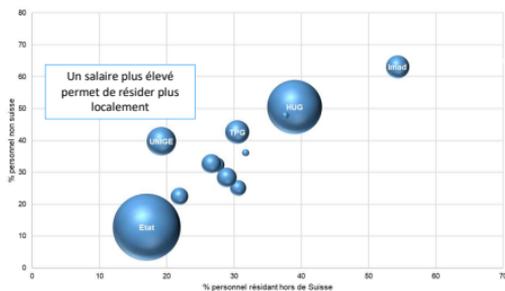
Bilan social de l'Etat

Nationalité et résidence

Dans le cadre du bilan Social Grand Etat

le pourcentage d'étrangers (non suisses) est globalement plus élevé, avec plus de résidents à l'étranger

- Ces chiffres reflètent certains métiers (typiquement les secteurs de la santé et des transports)



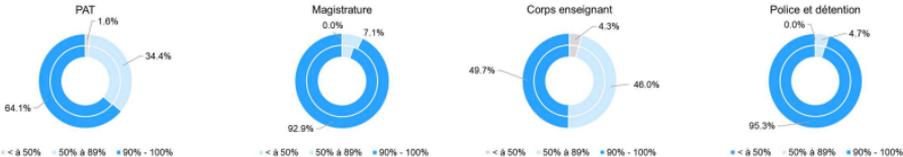
Page 122

Bilan social de l'Etat

Taux d'activité

Niveaux et évolutions différentes selon le statut de personnel et les métiers

- Le PAT a légèrement augmenté son taux d'activité
- La magistrature et le corps de police l'ont légèrement réduit, mais l'activité plein temps demeure bien ancrée
- La pratique du temps partiel dans le corps enseignant est stable



Les cercles de l'intérieur montrent la situation en 2023

Cf. Tableau 40 de l'Annexe au rapport sur les comptes, bilan social, complément d'information.

Page 123

Bilan social de l'Etat

Environnement et conditions de travail

Télétravail : un quart de l'effectif global est actuellement concerné Pas de différence significative sur la pratique entre les sexes

Nombre de femmes ayant signé
l'accord de télétravail en 2024



Nombre d'hommes ayant signé
l'accord de télétravail en 2024



24%

Il s'agit essentiellement du personnel administratif et technique

Cf. Tableau 41 de l'Annexe au rapport sur les comptes, bilan social.

Page 124

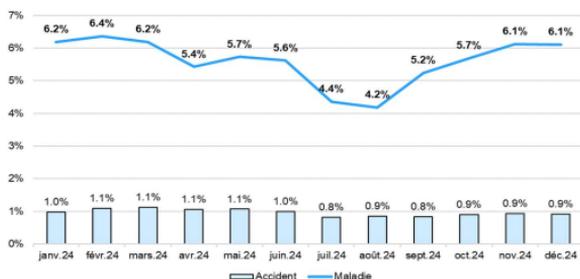
Bilan social de l'Etat

Taux d'absence

Le taux global a été 6.6% en 2024

- Sur l'année, les taux maladies ont évolué au gré des saisons
- Les taux d'accident n'ont que peu évolué

Evolution des taux d'absence mensuels



Cf. Tableau 30 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.

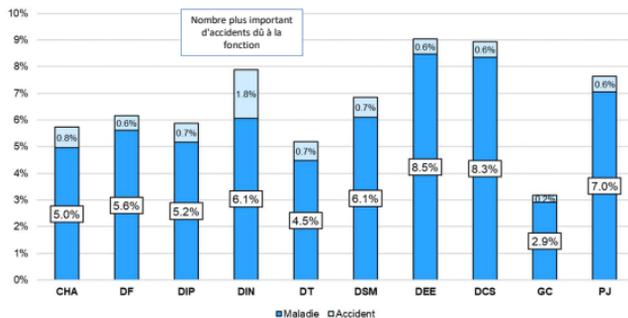
Bilan social de l'Etat

Taux d'absence

Les chiffres peuvent varier fortement selon les départements

- L'hétérogénéité traduit les facteurs socio-démographiques (âges, salaires)

mais aussi des fonctions différentes et les risques associés



Cf. Tableau 32 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.

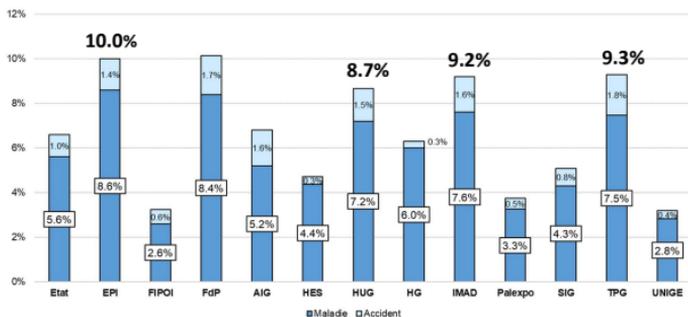
Bilan social de l'Etat

Taux d'absence

Dans le cadre du Bilan social Grand Etat

les taux d'absences restent élevés dans le secteur de la santé

- Cela traduit aussi des accidents plus nombreux



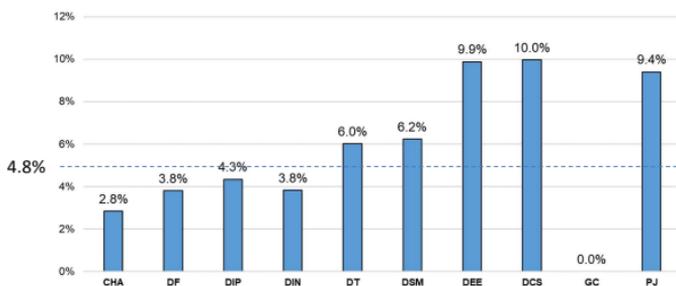
Page 127

Bilan social de l'Etat

Entrées, sorties

Taux de rotation global à 4.8%

- Fortes variations cette année entre les départements



Cf. Tableau Z3 de l'Annexe au rapport sur les comptes, bilan social.

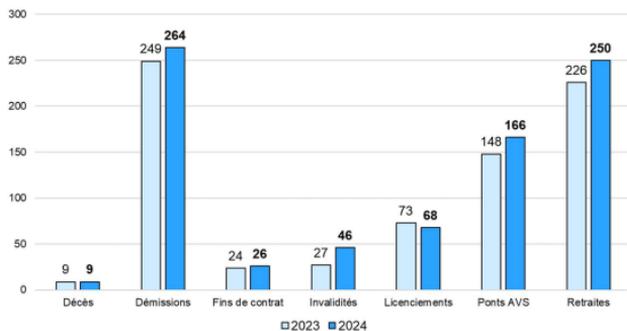
Page 128

Bilan social de l'Etat

Entrées, sorties

Motifs de sorties

- les licenciements ont baissé par rapport à l'année passée
- mais les démissions ont augmenté



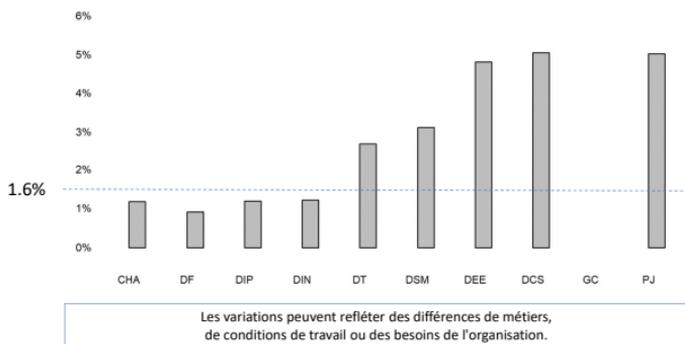
Cf. Tableau Z5 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.

Page 129

Bilan social de l'Etat

Entrées, sorties

Taux de démissions et de licenciements globalement à 1.6%



Cf. Tableau Z5 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.

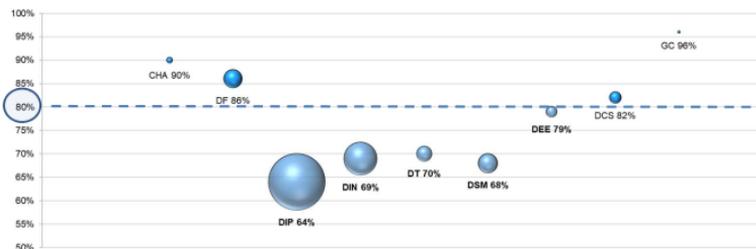
Page 130

Bilan social de l'Etat

Entretiens d'évaluation du personnel

Taux de réalisation de 71% globalement

- Des différences importantes subsistent au niveau des différentes entités



Les chiffres portent uniquement sur les EEDP des personnes PAT/POL nommées. Pour le personnel enseignant, le chiffre est 75%.

Cf. Tableau 45 de l'Annexe au rapport sur les comptes, bilan social.

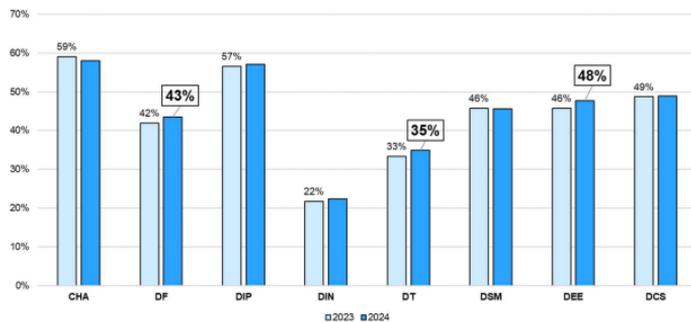
Page 131

Bilan social de l'Etat

Promotion de l'égalité

Représentation des femmes à tous les échelons de l'administration

- La proportion des femmes au niveau des cadres supérieurs a encore gagné des points dans plusieurs départements
- Globalement, le taux a progressé de 0.7% en 2024 (43.8%)



Cf. Tableau 26 de l'Annexe au rapport sur les comptes, bilan social.

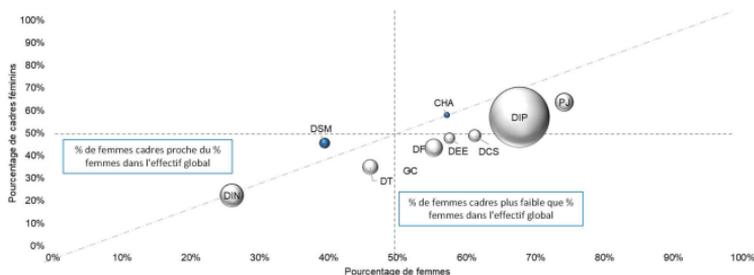
Page 132

Bilan social de l'Etat

Promotion de l'égalité

Promotion des femmes dans la hiérarchie

- Encore du potentiel...



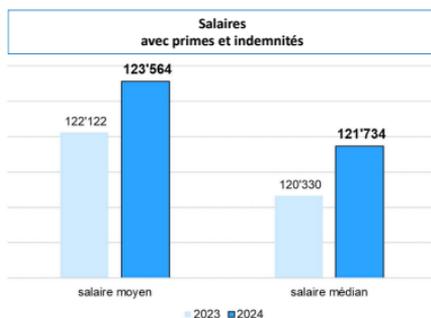
Cf. Tableau 26 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.

Page 133

Bilan social de l'Etat

Salaires et rémunérations

Légère progression des rémunérations (1%) avec le versement de l'annuité et de l'indexation



Cf. Graphique 37 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.

Page 134

Bilan social de l'Etat

Éléments de conclusion

Effectifs : augmentation globale de 2%, essentiellement pour l'enseignement

Structure démographique : l'âge moyen reste stable
mais plusieurs départements doivent préparer la relève

Nationalité et résidence : la question demeure quant au recrutement
de certains métiers

Égalité : la proportion de femmes cadres a encore progressé

Rémunération : versement de l'annuité et de l'indexation,
les salaires ont légèrement augmenté

Page 135

Merci de votre attention !